

Sommaire

- 3 ■ Plaidoyer
- 35 ■ Hommages
- 57 ■ L'ANEF
- 57 – C.A. de l'ANEF
- 63 – Actions de l'ANEF
- 77 ■ Recherche
- 77 – Recensement
- 82 – Thèses
- 88 – Masters
- 103 ■ Livre
- 107 ■ Réseaux
- 123 ■ Forum
- 130 ■ Bulletin d'adhésion de l'ANEF

Les photos sont de Nicole Décuré

PLAIDOYER

POUR L'INSTITUTIONNALISATION DES ETUDES SUR LE GENRE DANS LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ANEF, Association nationale des études féministes

Quatrième trimestre 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE

1. Développer les recherches sur le genre et construire un partenariat institutionnel avec les pouvoirs publics et le milieu associatif
 - Recommandations concernant les recherches sur le genre
2. Enseignements sur le genre, des recensements à l'institutionnalisation
 - Recommandations concernant les enseignements sur le genre
3. La diffusion des savoirs sur le genre
 - Recommandations
4. Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche
 - Recommandations concernant l'égalité professionnelle
5. Le harcèlement sexuel à l'université, les violences sexistes et sexuelles
 - Recommandations concernant les violences de genre

Les propositions d'orientations stratégiques



Contribution de l'Association nationale
des études féministes (ANEF) aux
Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Comme dans la plupart des pays occidentaux, des recherches et enseignements sur les femmes se sont développés en France dans le sillage du mouvement féministe des années 1970. Une nouvelle dynamique internationale et européenne a favorisé le développement des études genre : la Conférence mondiale de Pékin (1995), les pressions européennes pour inclure le « genre » dans les recherches et les enseignements, les appels d'offre aux universités avec financements sur le FSE¹ ont permis un véritable élan législatif et réglementaire en faveur de l'égalité, avec des lois sur la parité, des plans d'action, la promotion d'une nouvelle politique de *gender mainstreaming*.

Gender Mainstreaming : instrument d'action publique par lequel la question particulière de l'égalité entre les femmes et les hommes est intégrée de façon horizontale et systématique à l'ensemble des « autres » politiques publiques et prise en compte à toutes les étapes du processus politique (Sophie Jacquot, 2009).

Le genre désigne ainsi un **objet de recherche** (à savoir tous les processus qui produisent ces inégalités entre les sexes), mais aussi **une perspective d'analyse**, qui consiste à débusquer les biais androcentriques de la recherche (tous les défauts méthodologiques qui rendent les femmes invisibles ou produisent des savoirs qui ne valent que pour les hommes tout en prétendant être universels).

Le concept de genre est désormais reconnu et largement usité dans le domaine de la recherche en tant que **système d'organisation sociale qui, fondé sur des rapports de pouvoir, bi-catégorise et hié-**

1 - FSE : Fonds social européen, principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi.

rarchise les sexes (à l'avantage des hommes et des attributs référés au masculin) tant symboliquement que matériellement. Les fondements de ce concept sont issus d'une réflexion qui s'est forgée dans un lien étroit entre le mouvement féministe des années 1970 et les chercheuses inscrites dans le milieu universitaire. Le genre désigne un rapport social. **Le concept de genre fait suite à celui des rapports sociaux de sexe** et l'on voit aussi apparaître dans le langage actuel l'expression rapports de genre. Ces notions sont globalement équivalentes.

Les **Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche** s'annoncent dans un contexte où le paysage de la recherche et l'organisation de l'enseignement supérieur se sont radicalement transformés, notamment par le développement d'une politique de financement des recherches organisée autour de l'Agence nationale de la recherche (ANR), d'une politique d'évaluation coordonnée par l'AERES et de l'autonomisation des universités. Il importe **d'identifier les processus anciens et nouveaux qui freinent voire empêchent le développement et l'institutionnalisation des enseignements et recherches féministes ou sur le genre. Divers facteurs participent ensemble au retard français en la matière.**

Les recherches et enseignements féministes ou sur le genre souffrent d'une forme de discrédit et d'ostracisme au sein du monde scientifique : ces savoirs sont régulièrement accusés d'être militants et ainsi dévalorisés ou évalués de façon défavorable, alors même que les pouvoirs publics, comme les associations, sont demandeurs de recherche appliquée, permettant de penser des politiques publiques visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Les travaux en ce domaine sont presque exclusivement menés par des femmes.

Les discriminations sexistes dans les carrières professionnelles et les conditions de travail dont le monde universitaire et de la recherche n'est pas exempt, participent également à la dévalorisation des savoirs produits par les femmes. Ainsi, il importe de s'intéresser aux processus qui sous-tendent les résistances au développement des

travaux sur le genre, ainsi que les discriminations à l'encontre des femmes qui les accompagnent, pour faire des propositions efficaces afin de tendre à plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans la société, comme dans le monde de la recherche et de l'enseignement.

Créée en 1989, l'ANEF (Association nationale des études féministes) a pour objectif de développer et promouvoir les enseignements et les recherches féministes dans l'ensemble des disciplines. Elle regroupe des enseignantes, des chercheuses, des étudiantes et d'autres personnes impliquées dans les recherches et enseignements féministes.

L'ANEF participe à l'organisation de programmes de recherche et de manifestations scientifiques, elle impulse des demandes de création de postes fléchés d'enseignement, de recherche et de documentation; elle œuvre au développement des recherches et des cursus de formation en études féministes.

L'Association nationale des études féministes (ANEF)² a reçu le soutien financier du Service pour les droits des femmes (SDFE), de la Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations (Mipadi) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que de la Mission pour la place des femmes au CNRS pour mener un travail de réflexion sur les actions à mener afin de renforcer, développer et institutionnaliser les recherches et les enseignements sur le genre d'une part, et de lutter contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche d'autre part. Le document de synthèse présenté ici sera suivi de la publication en 2013 d'un ouvrage développant les propositions qu'il contient.

Les recherches féministes, recherches sur le genre, ou études genres sont trois expressions qui renvoient à une même aire de recherche, celle portant sur les inégalités et rapports de pouvoir entre femmes et hommes. La première formulation est la plus ancienne, mais il faut

2. Voir *Livre Blanc* coordonné par l'ANEF, à paraître.

noter que les chercheuses qui ont contribué à forger le concept de genre sont précisément des chercheuses se définissant comme féministes. Ce sont les recherches féministes qui ont forgé les recherches sur le genre ou études genre. Aussi, faut-il considérer ces expressions comme des équivalents.

1. DÉVELOPPER LES RECHERCHES SUR LE GENRE ET CONSTRUIRE UN PARTENARIAT INSTITUTIONNEL AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LE MILIEU ASSOCIATIF

À la fin des années 1980, les politiques communautaires pour l'égalité sont devenues un des champs réglementaires les plus étendus de la politique sociale européenne, voire son pilier le plus élaboré. Elles reposent sur un corpus solide de directives relatives à la mise en œuvre de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances. Ainsi les règles européennes imposent-elles la mise en œuvre de politiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres. Dans ce cadre, la mise en place d'un partenariat coordonné entre les pouvoirs publics, les associations féministes et la recherche féministe ou sur le genre paraît indispensable à la production de politiques publiques éclairées et efficaces, répondant à des besoins identifiés, et requiert que le milieu de la recherche soit en étroite connexion avec ces deux partenaires, de façon à s'inscrire dans une perspective citoyenne en se révélant une contributrice majeure de la promotion de l'égalité entre les sexes. Aujourd'hui, des liens existent entre les trois acteurs de la construction de l'égalité entre les sexes, mais ils sont encore peu structurés.

Recommandations concernant les recherches sur le genre

1/ Faire du genre un axe central et constant pour les recherches futures dans toutes les disciplines et toutes les instances de finan-

ement de la recherche (ANR³, DREES⁴, Mission recherche Droit et Justice, etc.) :

- Faire de la perspective d'analyse qu'est le genre un critère systématique d'évaluation des réponses aux appels à projets, conformément aux recommandations européennes (*gender mainstreaming*).
- Publier régulièrement des appels à projets centrés sur l'étude spécifique des rapports de genre (éducation, travail, famille, vieillissement, santé, droit, violences, etc.)
- Créer une agence nationale de recherche sur le genre (sur le modèle de l'Agence nationale de recherche sur le SIDA) et dédier des budgets au moins aussi importants à cette question que ceux dont dispose une telle agence.
- Soutenir la création de laboratoires de recherche sur les thèmes en relation avec le genre peu développés en France, comme par exemple sur les violences faites aux femmes.
- Inciter les EPST (établissements publics scientifiques et techniques) à flécher des postes de recherche sur le genre.

2/ Faire de la recherche sur le genre un outil destiné à éclairer les politiques publiques :

- Créer une structure de type « Haut Conseil », pour définir les besoins de connaissances sur le genre, qui associe les pouvoirs publics (ministère des Droits des femmes-SDFE et autres ministères), la société civile (les associations) et les instances de production de la recherche (universités et EPST, y compris les associations de chercheuses et réseaux scientifiques sur le genre).

3. Agence nationale de la recherche.

4. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé.

- Favoriser dans le cadre de l'inter-ministériarité la présence des référent.e.s « Droits des femmes », issu.e.s des différents ministères, dans les organismes de financement de la recherche.

2. ENSEIGNEMENTS SUR LE GENRE, DES RECENSEMENTS À L'INSTITUTIONNALISATION

Les enseignements sur le genre en France sont à la fois nombreux, divers, éclatés et souvent mal identifiés. Pourtant, ils constituent une étape indispensable de la diffusion des savoirs issus des recherches sur le genre et de la formation des nouvelles générations de chercheur.e.s.

Le développement des enseignements sur le genre ne peut se penser indépendamment de celui de la recherche car les premiers s'appuient sur les connaissances produites par la seconde, mais aussi parce qu'ils sont les espaces de formation des futur.e.s chercheur.e.s.

Développer les enseignements sur le genre comporte de multiples enjeux, notamment celui de former des futur.e.s professionnel.le.s qui, dans de nombreux domaines, auront à penser leur profession en ayant à l'esprit de devoir œuvrer à plus d'égalité entre les sexes, qu'il s'agisse des médecins, des magistrat.e.s, des juristes, des travailleurs et travailleuses sociaux, des enseignant.e.s du secondaire, des personnels administratifs des entreprises ou de l'État, etc.

Recenser ces enseignements est donc la première démarche importante pour saisir le degré de développement et de diffusion de ces savoirs en France. Les premiers recensements ont été menés par l'ANEF avec le soutien financier du SDFE et ont traité conjointement de l'enseignement et de la recherche. Ces recensements doivent désormais être renouvelés et institutionnalisés.

Recensement national des chercheuses et chercheurs et des équipes et unités de recherche travaillant sur le genre et/ou les femmes

Début 2010, la Mission pour la place des femmes au CNRS, en partenariat avec l'INSHS⁵, l'INSB⁶, l'ensemble des instituts du CNRS et les principaux réseaux de recherche sur le genre (MAGE⁷, Fédération RING⁸, ANEF, Efigies⁹), a lancé le *Recensement national des chercheuses et chercheurs et des équipes et unités de recherche travaillant sur le genre et/ou les femmes*. Ce projet de grande ampleur fait émerger des pans peu visibles de la recherche et donne un aperçu de l'extension de ce champ, à travers les quelques 2 048 fiches recueillies à la fin 2011, dont 1 025 accessibles au public.

L'action engagée par l'ANEF, soutenue par le SDFE, pour renouveler et systématiser un recensement des enseignements sur le genre qui soit complémentaire de celui des recherches sur le genre et qui y soit techniquement associé semble rencontrer la volonté politique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les objectifs du recensement

- Construire une base de données mise en ligne et actualisée tous les ans, évolutive, accessible à toute personne (en particulier les étudiant.e.s, mais aussi des journalistes, des professionnel.le.s, etc.) souhaitant suivre de tels enseignements.

- Permettre l'identification rapide des formations existantes à partir d'une recherche par localisation géographique, par discipline ou par diplôme, sur un site Internet unique, simplifiant les recherches.

5. Institut des sciences humaines et sociales du CNRS.

6. Institut des sciences biologiques du CNRS.

7. Réseau de recherche international et pluridisciplinaire « Marché du travail et genre ». Le Mage est une fédération de laboratoires et de chercheurs constitué en réseau autour d'un champ de recherche.

8. Réseau inter-universitaire sur le genre.

9. Association de jeunes chercheur.e.s en études sur le genre et les sexualités.

- Recueillir des informations, qui permettront de dresser un état des lieux de la situation française au regard de celle de nos voisins européens. Cette mise en perspective internationale apparaît d'autant plus importante que les étudiant.e.s sont de plus en plus convié.e.s à la mobilité internationale dans le cadre de leurs études.

- Identifier le poids de ces enseignements dans l'obtention des diplômes : s'agit-il d'enseignements stables d'une année à l'autre, optionnels ou fondamentaux dans l'obtention des diplômes, assurés par des personnes au statut précaire (ATER, Vacataires) ou stable (MCF ou professeur.e). Par des femmes ou par des hommes ?

- Identifier les territoires où ces enseignements sont absents, où ils apparaissent fragiles en raison de leur portage par une seule personne, afin de les soutenir ou les renforcer.

Recommandations concernant les enseignements sur le genre

Fiabiliser et pérenniser la collecte d'informations sur les enseignements sur le genre en France

L'ANEF a mené plusieurs recensements et a élaboré une méthode de collecte.

- Procéder au **recensement national des enseignements** sur le genre et l'actualiser chaque année, en même temps que le recensement sur les recherches. Le recensement des enseignements, à fusionner avec celui des recherches, devrait être confié à un grand organisme doté des moyens humains et matériels pour cette actualisation annuelle.

Développer les enseignements sur le genre

- Encourager la création d'enseignements, voire de cursus, sur le genre, pris en compte dans le processus de certification.

- Intégrer la question du genre dans les programmes et dans les concours.
- Pérenniser les postes fléchés existants et inciter les président.e.s d'université à en créer de nouveaux.
- Ouvrir le débat sur la création d'une section CNU « Genre » en complémentarité avec les autres sections disciplinaires.

3. LA DIFFUSION DES SAVOIRS SUR LE GENRE

Bien que récente, l'institutionnalisation des études Genre a pourtant déjà permis la construction et la diffusion de savoirs dans ce domaine. Leur diffusion dans le cadre universitaire et leur reprise par la société civile ont engendré de profonds changements dans la société française, tels que, pour n'en prendre que deux exemples, la mise en œuvre de politiques de prévention des violences envers les femmes et de lutte contre les inégalités professionnelles. Elles constituent l'un des champs les plus dynamiques des sciences sociales actuelles.

La diffusion des savoirs sur le Genre s'effectue grâce à des revues, collections déjà anciennes, historiquement précédées par une importante activité éditoriale militante dont un récent projet européen, le projet FRAGEN (FRAMES on GENDER) a rendu compte en mettant en ligne les textes fondateurs du féminisme en Europe¹⁰. Malgré le peu de moyens, des réseaux se sont progressivement organisés, ont investi Internet en créant des portails et des listes de diffusion pour accroître la visibilité de tous ces supports de diffusion. Ils ont tenté de recenser et d'indexer l'existant et les nouveautés. Ils ont diffusé des bulletins d'information, et informé le plus possible sur tout ce qui se produisait comme savoirs, tant au travers de rencontres, colloques, séminaires ou autres que par une médiatisation audio-visuelle, numérique ou sur support papier.

10. L'ANEF a eu la responsabilité de la partie française : www.fragen.nu/aletta/fragen.

Six revues en constituent le fonds principal. La plus ancienne, *NQF, Nouvelles Questions Féministes* vient de fêter ses trente ans, *Les Cahiers du Genre et Travail*, *Genre et Société* ont fêté leurs vingt ans d'existence en 2011. Toutes¹¹ revendiquent une entrée pluridisciplinaire.

Quant à la situation des revues qui sont rattachées à un laboratoire, si elle est meilleure, elle est fragilisée par l'autonomie des universités qui risque de mettre en péril certains laboratoires. Une coordination, éventuellement nationale, s'avère nécessaire pour pallier l'incohérence actuelle des modalités d'attribution des subventions, en raison notamment de la diversité des organismes. Le CNRS pourrait, par exemple, jouer un rôle plus important qu'aujourd'hui dans les financements qui, à l'heure actuelle, proviennent essentiellement, dans le meilleur des cas, des collectivités territoriales et locales.

Le coût humain et matériel de ces instruments est lourd au regard des moyens disponibles : la principale difficulté concerne la pérennisation des financements et des secrétariats de rédaction. Beaucoup trop de tâches sont réalisées par des personnes bénévoles.

L'impact de ces disparités est, par exemple, visible dans la politique de financement de la traduction : deux revues font appel au bénévolat (*Genre et histoire* et *Genre Sexualité et Société*) alors que deux autres ont des sources identifiées, un financement associatif pour *Travail, Genre et Société*, des subventions pour *Cahiers du Genre*. Mais ces financements ne sont pas toujours suffisants pour assurer la meilleure qualité de traduction possible. **Or l'enjeu des traductions est capital**, que ce soit pour traduire des textes à publier, ou traduire les chercheuses françaises, de plus en plus obligées de publier dans les revues internationales pour être bien « évaluées ». Par ailleurs, il importe de montrer que les connaissances des chercheuses féministes

11. *Clio*, sous-titrée *Histoire, femmes et société* a vu le jour en 1995. Les deux revues les plus récentes, *Genre et histoire* créée par l'association Minémosyne en 2007, et *Genre Sexualité et Société*, datant de 2009, ne sont publiées que par voie numérique, alors que les autres utilisent les deux supports.

françaises sont incontournables pour approfondir ce champ et l'élargir à l'international.

On retrouve pour les treize collections relevant du domaine du Genre les mêmes difficultés liées aux financements que pour les revues, en particulier la part importante des bénévoles parmi les directrices de collection et les membres des comités de sélection des manuscrits.

Des évaluations discriminantes ?

- ***Faible représentation des revues « féministes », « sur le genre » ou « sur les femmes » dans les classements de l'AERES***

Comme toute publication à caractère scientifique, un document relatif aux études Genre est soumis à deux évaluations *a minima* avant d'être édité : l'une est effectuée par les comités scientifiques qui donnent leur aval pour la publication, la seconde est menée de manière plus indirecte au travers de l'évaluation des revues elles-mêmes qui sont désormais soumises à des classements divers, en particulier, pour ce qui concerne la France, celui de l'AERES. Ces filtres ne sont pas sans entraîner de notables discriminations.

En effet, les chercheur.e.s spécialisé.e.s se sont souvent heurté.e.s à des pratiques de discrédit sur leurs travaux, particulièrement par la qualification de « démarche militante » et donc sous-entendue « non scientifique ». L'histoire de l'institutionnalisation des études sur le genre devrait pourtant alerter sur les modalités mêmes de l'évaluation de la recherche. **Le lien entre certaines revues et les mouvements sociaux des années 1970, notamment le mouvement féministe, a servi à justifier la relégation dans le périmètre des revues non-scientifiques, alors qu'il faut y voir une articulation forte entre recherche et dimensions appliquées, réflexion utile aux politiques publiques.** Un autre argument utilisé pour arguer d'une non-scientificité repose sur le courant de pensée féministe. Or inscrire des recherches dans un courant de pensée n'est pas le fait unique du féminisme, loin s'en faut.

Alors que pour les revues américaines, le mot *feminism* (en titre) n'est pas source de handicap, **des revues classées aux niveaux « européen » ou « international » ne le sont pas par l'AERES**, ce qui est le cas, par exemple, de *Feminist Studies* qui n'est curieusement pas présente dans le classement des revues de sociologie, mais l'est en philosophie et en sciences politiques. **Il faut donc insister sur l'incohérence manifeste des commissions de classement des revues de l'AERES, au regard de l'importance de la question internationale pour la France.**

Les évaluations menées par l'AERES semblent aussi refléter des pratiques discriminatoires, comme le montre la faible représentation des revues spécialisées Etudes Genre : en 2012, seules deux revues sont classées, *Les Cahiers du Genre* ainsi que *Travail, Genre et Société* et une seule est listée, mais non classée, *Clio*, sur une des listes (pluri-) disciplinaires, « histoire, histoire de l'art et archéologie ». Aucune autre revue n'est classée par l'AERES, pas même *NQF*, pourtant la seule revue francophone classée en catégorie A par le classement en *Gender Studies* (ERIH) de l'ESF (*European Social Fondation*). Il paraît incroyable que cette revue fondée sous l'égide de Simone de Beauvoir ne soit pas reconnue comme scientifique, alors qu'elle répond aux critères de fonctionnement définissant les revues scientifiques et qu'elle est reconnue internationalement. La revue québécoise *Recherches féministes* ne l'est pas non plus dans le classement de sociologie mais l'est étonnamment dans celui de pédagogie.

L'opacité des critères de classement de l'AERES, ainsi que des décisions de non-classement, était de règle jusqu'ici, pénalisant fortement ce champ peut-être encore plus que d'autres, alors que la transparence des critères est la règle dans les comités étrangers. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer le mode d'évaluation français à d'autres comités de classement des revues et demander que leurs critères soient mieux pris en compte.

Remarquons par ailleurs qu'en 2010 le comité SHS de l'AERES comporte une seule femme sur neuf membres. Il semble donc néces-

saire de demander que la composition des commissions d'évaluation de l'AERES respecte le principe de parité et assure ainsi une juste représentation des enseignantes-chercheuses dans les instances de l'AERES.

Le 22 mai 2012, l'AERES a envoyé une lettre aux directeurs et directrices d'unités de recherche faisant état d'une profonde réflexion sur les critères d'évaluation avec la publication d'un référentiel (*Critères d'évaluation des entités de recherche : Le référentiel de l'AERES*) attestant enfin d'une volonté de transparence certaine, mais avec maintien des notes dont les critères vont être communiqués... « dans les mois à venir » : ils feront l'objet d'un document méthodologique complémentaire que l'AERES rendra public avant le lancement de la campagne d'évaluation 2013-2014. Si tous les espoirs quant à une meilleure évaluation des Études Genre sont donc permis, la plus grande vigilance reste nécessaire. Cependant, les décisions de non-classement des revues féministes ou sur le genre restent inexplicables. La revue *NQF* n'a reçu pour explication au refus de son classement dans la liste des revues scientifiques de sociologie qu'un mail lapidaire indiquant que cette revue était « militante » sans autre forme de justification en trois années de demandes répétées, alors qu'elle répond positivement à tous les critères précisément mentionnés dans le document publié par l'AERES le 22 mai 2012.

- ***L'impact sur les carrières***

Le non-classement des revues « féministes », « sur le genre » ou « sur les femmes » par l'AERES est crucial pour les carrières et les candidatures à un poste ou à une promotion dans le milieu académique, dans la mesure où l'évaluation des dossiers se fait sur la base du nombre de publications dans les revues scientifiques et dans la mesure où ce sont presque exclusivement des femmes qui s'intéressent aux questions d'inégalités entre les sexes. Sans les chercheuses il n'y aurait tout simplement pas de recherche sur cette question. **Le non-classement des revues de ce champ de recherche constitue donc une discrimina-**

tion indirecte liée au sexe dans le domaine du travail, au regard de la définition légale de la discrimination.

Bien qu'elle ait officiellement disparu, la hiérarchisation que symbolisaient les lettres A, B et C perdure dans les faits de manière implicite, puisque cette classification demeure présente sous forme « d'archive sur le site de l'AERES ». Du fait du non-classement des revues sur le genre, il y a une injonction faite aux chercheuses féministes en France dans des domaines comme la sociologie ou l'histoire de publier dans des revues généralistes, alors qu'il existe des revues « genre » de renom international mais non classées par l'AERES, tandis que pour les chercheurs ayant d'autres domaines d'études, il n'existe pas d'injonction similaire. Dans les autres disciplines, il n'y a aucune revue « genre » reconnue. De plus, certains CNU font leur propre classement en interne.

Les revues sur le genre, comme les revues scientifiques en général, restent trop peu accessibles aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyen.ne.s de ce pays. La numérisation des revues et leur mise en accès libre sur le web paraît indispensable, ce qui nécessite un effort financier, alors qu'aujourd'hui ces savoirs restent confidentiels, car l'accès à ces revues sur le web demeure payant, cette ressource financière étant indispensable à leur fonctionnement.

Des outils pour une meilleure visibilité

Les sites et portails des centres de documentation spécialisés facilitent la diffusion des savoirs, que ce soit en termes d'actualités ou de ressources. La Fédération RING, Fédération de recherche sur le genre, en assure l'information régulière.

Par ailleurs, différents sites d'équipes de recherche présentent des fonds existants sous forme de média ou bibliothèques : le centre de documentation du CEDREF, le centre Louise Labé de l'Université de Lyon 2, celui de l'équipe Simone-SAGESSE de l'Université de Toulouse-Le Mirail, qui coordonne aussi le « Portail GENRE », réseau natio-

nal de centres et lieux ressources sur les études genre et l'égalité des sexes. Ce portail a été soutenu à sa création par le ministère de l'Éducation nationale, le Fonds social européen, l'ANEF et le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE), mais se trouve actuellement en grande difficulté, comme d'autres centres de documentation, tel le CEDREF (Paris-Diderot), par le non-renouvellement des postes de documentalistes spécialisé.e.s. Un autre risque est alors à envisager : celui de la dilution des fonds spécialisés dans l'ensemble de la documentation universitaire, comme cela va être le cas des documents du CEDREF, confronté à une politique documentaire générale, peu favorable à la conservation de fonds spécifiques.

Le manque de moyens humains est aussi à l'origine des problèmes liés à l'indexation. Un thesaurus a été progressivement constitué, mais rien n'a été publié à son sujet, et l'articulation avec les autres thesaurus existants, tels que ceux de l'IAAV aux Pays-Bas ou de celui qui est exploité en Belgique, n'a pas été préparé. **Tout un savoir patiemment constitué risque donc de se perdre dans les prochaines années.**

Diffusion des savoirs sur le genre et formation des enseignant.e.s dans l'Éducation nationale

Le premier lieu de transmission du savoir dans notre société est l'Éducation nationale. Tous les savoirs accumulés depuis plus de trente ans en France sur le genre devraient y être pris en compte par le biais de la formation des professeur.e.s des écoles. Les efforts engagés en ce sens ces dernières années par les IUFM ont été stoppés par la réforme LRU, les IUFM étant quasiment réduits à l'enseignement dans des masters et à la préparation des concours. La formation des professeur.e.s stagiaires étant repensée dans les futures ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) les formations à l'égalité filles/garçons et à la prise en compte du genre est donc souhaitable maintenant entièrement détruite, les formations à l'égalité filles/garçons et à la prise en compte du genre fortement menacées, il paraît

donc souhaitable de ré-instituer ces lieux de formation mais également de tenter de repérer d'autres lieux de formation des enseignant.e.s à l'égalité de genre : en formation continue essentiellement. **Dans ce contexte, il importe d'abord de veiller au renouvellement en 2012 de la Convention interministérielle signée en 2000 puis 2006, puis de travailler encore à son application avec un budget et une évaluation.**

Par ailleurs, un effort substantiel doit être fourni pour une meilleure transmission des savoirs eux-mêmes, par le renforcement des liens entre les lieux de formation et les universités : les colloques, ouverts sur la société civile, sont un excellent moyen de renforcer le dialogue et de pouvoir juger de l'impact des travaux des recherches. **La place des savoirs sur le genre dans les programmes scolaires et les manuels scolaires du secondaire est cruciale.**

Recommandations

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LES PUBLICATIONS ET LEURS SUPPORTS DE DIFFUSION :

- Favoriser la création de nouvelles revues thématiques sur le genre. Il n'existe pas en France de revue sur les violences telle que la célèbre revue *Violence Against Women*.
- Créer un pôle de traduction pérenne commun aux différentes publications (revues et collections) sur le genre.
- Faciliter l'implantation, le maintien et l'exploitation d'outils de diffusion.
- Pérenniser des crédits et des postes de documentalistes dans les centres de documentation et portails existants comme le portail Genre de l'université Toulouse-Le Mirail.

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'ÉVALUATION DES REVUES TRANSPARENTE ET NON DISCRIMINANTE :

- Lutter contre les stéréotypes qui, dans le milieu académique,

associent les recherches « féministes », sur le « genre » et sur les « femmes » à un manque de scientificité.

- Respecter la parité dans les instances d'évaluation des revues.
- Intégrer dans les classements français des différentes disciplines toutes les « revues féministes », « sur le genre » ou « sur les femmes » classées à un niveau international.

- Veiller à ce que les « revues féministes », « sur le genre » ou « sur les femmes » francophones soit incluses dans les classements internationaux. L'AERES doit être une actrice de la promotion des travaux francophones dans l'espace scientifique international. Il importe de revaloriser ces publications dans l'évaluation des chercheuses et enseignantes chercheuses pour lutter contre ces discriminations indirectes qui pèsent sur les carrières professionnelles des femmes, principales productrices de savoirs sur le genre.

- Diffuser les questions de genre par la formation des enseignant.e.s et formateurs, formatrices :

- Intégrer le genre dans la formation initiale et continue des enseignant.e.s et les masters professionnels des métiers de l'éducation.

- Renouveler avec des moyens et des critères d'évaluation la Convention interministérielle de 2000 et 2006.

- Créer des espaces de centralisation/mutualisation des outils et ressources pédagogiques.

- Créer des centres de coordination pour les Études sur le genre, interfaces entre les universités et les autres secteurs de l'éducation.

LES INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Invisible et impensée, en raison du préjugé ancien selon lequel le monde académique garantirait une plus grande égalité de carrière entre hommes et femmes du fait d'un recrutement méritocratique et

universel, la question des inégalités professionnelles entre les carrières masculines et féminines fait depuis peu de temps l'objet d'interrogations en sociologie et en histoire des sciences.

La représentation déséquilibrée des femmes et des hommes dans le monde académique

Le monde scientifique, dont l'accès repose sur les concours de la fonction publique, y est resté aveugle¹² mais n'y échappe pas. Les analyses du plafond de verre dans le secteur public sont plus récentes. Néanmoins, nombre de rapports ont contribué à la médiatisation des disparités de carrière entre hommes et femmes dans ce secteur en interrogeant les mécanismes à l'œuvre derrière l'évaporation des femmes dès que l'on s'approche des sommets.

À la féminisation des systèmes universitaires, deux caractéristiques prévalent : la première tient à la **féminisation différenciée des filières universitaires**, les plus prestigieuses qui conduisent aux carrières les mieux rémunérées restent très masculines. La seconde rend compte de la **faible présence des femmes aux rangs les plus élevés** de la hiérarchie des professions. Leur présence dans le vivier des enseignant.e.s-chercheur.e.s reste supérieure à leur représentation dans le monde académique.

Les femmes accèdent donc moins aux postes à responsabilité que les hommes. Au niveau national, en 2009-2010, la proportion de femmes était de 42,4 % parmi les maîtres de conférences (MCF) et de 22,6 % parmi les professeur.e.s (PR), hors disciplines médicales (source : GESUP, novembre 2010). Ces proportions peuvent varier d'une université à l'autre.

Un autre aspect se situe **au niveau des instances de décision des établissements**. On peut citer, bien sûr, les conseils centraux et les directions, mais aussi les comités de sélection, jurys de recrutement

12. Les effectifs des établissements universitaires et des instituts de recherche n'étaient pas sexués avant les années 2000.

des enseignant·e·s-chercheur.e.s. pour lesquels la représentation femme/homme y est mise à mal, et ce dans quasiment toutes les universités.

L'objectif visé est la prohibition des comités masculins à 100 % ainsi que ceux à 90 % pour éviter la situation d'une « femme alibi ». Le rôle du Conseil d'Administration dans ce processus n'est pas à négliger car il valide ou non la composition de chacun des comités proposés. C'est donc aussi par lui qu'un changement de tendance peut se produire.

La situation législative paradoxale du système éducatif

On a feint de croire pendant longtemps que les inégalités entre les femmes et les hommes étaient le fait des seules organisations du secteur privé. Il a fallu attendre le débat sur la parité (années 1990) pour qu'une série de rapports¹³⁻¹⁴⁻¹⁵, dévoilent les inégalités professionnelles dans les fonctions publiques et que les administrations d'État s'engagent dans des plans pluriannuels d'action (2000). La loi Génisson de 2001¹⁶ contient des dispositions relatives aux fonctions publiques (ar-

13. Le Pors A., Milewski F., Les rapports du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques : *Piloter l'égalité* (2001), *promouvoir la logique paritaire* (2003), *vouloir l'égalité* (2005), La Documentation française, Paris.

14. Boscheron E., « Liberté, inégalité, l'égalité dans la fonction publique territoriale », rapport au CSFPT, décembre 2005, supplément à la *Gazette des communes*, janvier 2006.

15. Guégot Françoise, « L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique », rapport au Président de la République, janvier 2011.

16. Loi n° 2001-397 du 9 mai 2001 (JORF n° 108 du 10 mai 2001, page 7340) relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Loi n° 2007-148 du 2 février 2007, loi sur la modernisation de la fonction publique (JO du 6 février 2007) et celle n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (JO du 21 février 2007) impose à l'autorité territoriale d'arrê-

ticle 19 et suivants) en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les procédures de recrutement, les jurys et les commissions administratives de recrutement et de promotion. Un décret du 19 mai 2002 est venu compléter cette loi et fixer à un tiers le nombre minimal de personnes *du sexe sous-représenté devant obligatoirement participer à ces commissions*¹⁷ et jurys. Ce décret n'a reçu qu'une application partielle limitée à la fonction publique de l'État ; les demandes de généralisation n'ont pas vu le jour. Les concours d'agrégation de l'enseignement supérieur et la recherche notamment se considèrent comme hors de son champ d'application.

La réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 prévoit que : ***la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales.*** Il est incohérent que les établissements publics administratifs et les fonctions publiques aient été écartés de la loi Zimmerman-Copé relative à la participation des femmes au processus de décision.

Loi du 27 janvier 2011, (loi n° 2008-724 de modernisation des institutions de la V^e république, article 1^{er}) relative à la participation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, JO du 28 janvier 2011.

ter un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement supérieur.

17. A ce sujet : les rapports du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, notamment Le Pors Anicet, Milewski Françoise, *Vouloir l'égalité*, La Documentation française, novembre 2005, et Junter Annie, Kieffer Françoise, « Vouloir l'égalité dans l'action publique, l'exemple du Paser breton », revue *Economie et Humanisme*, n° 378, octobre 2007, p. 45-47.

Les chargées de missions : structures de veille des inégalités professionnelles dans les ESR pas suffisamment valorisées

Aujourd'hui en 2012, au moment où sont écrites ces lignes, trente-six chargé.e.s de mission égalité, sur la centaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche que compte la France, ont été nommé.e.s par un.e président.e d'université pour la durée du mandat présidentiel. Il ou elle a une fonction politique au sein de l'université. La mission est définie par une lettre de mission, propre à chaque université. Si les chargé.e.s de mission ont une motivation forte, la fonction est souvent assez isolée au sein d'une université et trop peu de chargé.e.s de mission nommé.e.s sont des professionnel.le.s de la question de genre.

Il convient de rendre ces structures les plus pérennes possible. La campagne de la CPU est une piste, la création de la CPED une autre. Une troisième piste est celle suivie par l'université de Paris Diderot-Paris 7, où un *Pôle Egalité Femmes-Hommes* a été créé en 2010, prolongement d'un *Observatoire* mis en place en 2007.

Recommandations concernant l'égalité professionnelle

DOTER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LOIS EN TENANT COMPTE DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE :

- Etendre aux établissements publics et à la fonction publique l'ensemble des lois concernant l'égalité femmes-hommes et imposer leur mise en œuvre (notamment la loi Génisson, 2001 ; la loi Zimmerman-Copé, 2011).

- Veiller à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les procédures de recrutement et de promotion, les jurys et les commissions, en particulier généraliser l'application du décret du 19 mai 2002.

- Assurer la participation d'un minimum de 40% de femmes dans les instances de direction.
- Contraindre les universités et établissements publics scientifiques et techniques (EPST) à publier régulièrement des bilans sociaux.
- Veiller à l'égalité femmes-hommes dans les recrutements et la progression de carrière.
- Mettre fin aux pratiques discriminatoires liées aux congés de maternité.
- Informer sur les ressources humaines en publiant régulièrement des statistiques sexuées concernant l'ensemble des personnels et leur progression de carrière.
- Rendre transparentes les inégalités d'ordre financier en rendant publics les écarts de traitements (salaires, primes, etc.) de tous les personnels, les allocations et bourses.
- Veiller à l'application de la Motion en faveur de l'égalité et de la parité entre les femmes et les hommes adoptée par la CPU le 23 juin 2011.

METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ, AGIR SUR LES PRATIQUES ET LES REPRÉSENTATIONS ET LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXUÉS :

- Former les chargé.e.s de mission (CPED), généraliser les décharges et valoriser leur fonction, rattacher la fonction à la présidence de l'Université. Instituer un.e observateur/trice auprès de la CPU pour veiller au respect de l'ensemble.
- Généraliser la fonction à tous les EPST.
- Créer un service dédié et lui attribuer des moyens dans chaque établissement et université.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL À L'UNIVERSITÉ, LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'existence de violences sexistes et sexuelles dans le milieu universitaire, et plus généralement dans l'enseignement supérieur et la recherche, fait l'objet de déni, souvent fondé sur des idées préconçues : les universitaires et chercheurs seraient des personnes éduquées et intelligentes, fonctionnaires devant respecter les valeurs de la République, qu'on imagine mal se livrer à des agissements de violences sexuelles, qu'il s'agisse de harcèlement ou de viol ou encore : comment des femmes ayant fait des « études supérieures » peuvent-elles « se laisser faire », ne pas se défendre alors qu'elles connaissent leurs droits et ont des ressources pour les faire respecter ?

Des situations de déni

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche se croient souvent structurellement protégées contre les différentes formes de violence, ce qui conduit à des situations de déni. Pourtant l'université, comme espace de travail, est structurellement créatrice de rapports de pouvoir particulièrement inégalitaires entre enseignant.e.s et étudiant.e.s. Or la relation pédagogique, qui est strictement encadrée dans le cadre de l'enseignement secondaire par le Code de l'éducation, ne l'est plus du tout dans le supérieur.

Par ailleurs, au sein des salarié.e.s de l'institution (enseignant.e.s et BIATSS), le flou de certaines relations hiérarchiques croisées et parfois peu assumées entraînent là aussi des rapports de pouvoir mal régulés. Les mécanismes de cooptation et de nomination sont, de ce point de vue, potentiellement néfastes. Mais le pire est, sans doute, l'effet de la précarisation des emplois et des différences entre les personnels statutaires et non statutaires. Or les procédures internes possibles sont largement dysfonctionnelles.

Face à ces croyances, la parole des victimes est souvent invalidée. Les témoignages parvenus à l'association CLASCHES¹⁸ qui accompagne les victimes étudiantes en collaboration avec l'AVFT¹⁹ et le bilan de l'activité générée par la CEVIHS (Cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel de l'université Lille 3) permettent de décoder certains des mécanismes mis en œuvre dans ces violences faites aux femmes à l'université. D'autre part, il est clair que de nombreuses femmes, qu'elles soient étudiantes ou salariées de l'institution (enseignantes et BIATSS), subissent des violences sexistes et sexuelles.

Or une forme d'omerta au profit des « mis en cause » s'organise trop souvent par crainte de représailles et de scandales, que ce soit de la part des collègues comme des victimes. Lorsque les faits sont dénoncés, connus et même notoirement connus, ils sont « réinterprétés » par l'environnement. Une forme de solidarité vis-à-vis des « mis en cause » se fabrique afin de protéger les statuts, les carrières, l'institution à laquelle chacun.e appartient.

Le droit de dénoncer

L'injonction qui est souvent faite aux victimes de harcèlement sexuel, qu'elles soient salariées du secteur privé, fonctionnaires ou étudiantes, est de saisir la justice pénale. L'employeur ou l'université conditionnent en effet leur réaction, quand ils sont saisis par des victimes, à un dépôt de plainte de leur part et s'abstiennent donc de toute démarche de nature civile, dans le cas des établissements de l'enseignement supérieur, la saisine des sections disciplinaires. Mais quand elles ont porté plainte, ils font dépendre leur réaction de la décision rendue dans les tribunaux.

Ainsi, se retranchent-ils derrière l'autorité du juge pénal pour s'abstenir de réagir, de prendre les mesures protectrices à l'égard des

18. CLASCHES : Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur.

19. Association européenne contre les violences faites aux femmes.

victimes ou engager des procédures disciplinaires (une procédure interne) à l'encontre du mis en cause.

Les étudiant.e.s et personnels de l'université peuvent s'engager, comme n'importe quelle autre personne, dans une procédure pénale puisque l'article 222-33 du Code pénal²⁰ stipule que « Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante [...] (Il) est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ». Mais rares sont les victimes qui osent cette démarche : elles sont souvent découragées par la crainte qu'une telle procédure nuise à leur cursus ou les contraigne à changer de voie professionnelle. Il faut bien reconnaître que, pour bien des membres du monde académique, « on ne peut pas gâcher la carrière d'un enseignant pour ça » et que la personne qui dénonce de telles pratiques est soupçonnée de l'avoir un peu cherché. Par ailleurs, le coût financier d'une procédure au pénal (payer les frais d'avocat) est dissuasif pour des étudiant.e.s ayant des revenus généralement peu élevés et des statuts précaires, tandis qu'à l'inverse, les personnels enseignants ou de recherche qui se rendent coupables de tels faits disposent non seulement de davantage de moyens financiers mais peuvent également demander le remboursement de leurs frais d'avocat en tant que fonctionnaires. Les différences de capitaux sociaux et financiers entre étudiant.e.s et enseignant.e.s créent une véritable inégalité sociale d'accès à la justice pénale.

Les sections disciplinaires dans l'enseignement supérieur et la recherche

Souvent appelées « conseils de disciplines », elles sont en quelque sorte l'équivalent des conseils des prud'hommes. Mais leur organisa-

20. Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.

tion et leur fonctionnement relèvent du droit de la fonction publique qui lui-même fait partie du droit administratif. La section disciplinaire a un pouvoir juridique.

La convocation d'une section disciplinaire est le seul **recours interne** possible pour les étudiant.e.s comme pour les salarié.e.s (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ; Décret 92-657 du 13 juillet 1992 ; Décret 95-842 du 13 juillet 1995 ; Loi n° 90-587 du 4 juillet 1990). Elle a, en droit, un pouvoir de sanction en cas de faute disciplinaire telle que le harcèlement sexuel.

Elle dispose pour ce faire d'une échelle de sanctions assez large : rappel à l'ordre, blâme, retard à l'avancement d'échelon, abaissement d'échelon, interdiction d'enseigner, interdiction d'exercer des fonctions de recherche, mise à la retraite d'office, exclusion de l'établissement, révocation. Leur décision doit être votée à la majorité, motivée et affichée publiquement dans l'établissement, mais la section peut, dans certains cas, décider de rendre cet affichage anonyme (ce qui n'est pas possible dans les entreprises).

Mais en l'état actuel des choses, le fonctionnement de ces sections disciplinaires est à la fois injuste et inefficace pour les victimes de harcèlement sexuel.

D'abord, seul le président de l'établissement peut décider de la convocation de la section disciplinaire statuant à l'égard des enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, des autres personnels et des étudiant.e.s de l'établissement. La victime ne peut donc pas saisir directement la section disciplinaire et c'est donc auprès du président qu'elle doit déposer sa plainte. Il y a là un filtre dans la réception des plaintes que les salarié.e.s du privé n'ont pas à affronter. Par ailleurs, la composition de la section disciplinaire varie considérablement selon qu'elle juge un.e enseignant.e ou un.e étudiant.e.

Autre curiosité dans le fonctionnement de ces sections disciplinaires : l'instruction et le jugement ne sont pas dissociés. Ainsi ceux qui instruisent le dossier, qui procèdent à l'enquête, sont aussi ceux

qui jugent. Il s'ensuit que l'indépendance attendue, tant dans l'instruction que le jugement, n'est pas garantie.

Comme dans toute juridiction, il existe une instance d'appel de la décision rendue par la section disciplinaire. C'est le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) qui statue en appel. Là encore, le dispositif est inéquitable au détriment des étudiant.e.s.

La/le plaignant.e (la victime) ne peut faire appel du jugement prononcé. Au seul accusé (l'agresseur) est offert le droit de faire appel auprès du CNESER, qui ne peut pas prononcer une sanction plus élevée que celle déjà prononcée par la section disciplinaire.

En somme, le fonctionnement des sections disciplinaires est si défavorable et si peu protecteur pour les victimes que ces dernières (quelles soient du personnel salarié ou étudiant.e) n'y ont pas recours, comme le rappelait la présidente du CNESER en 2002 lors de la journée d'étude organisée par CLASCHES sur ce dispositif²¹.

L'enseignement supérieur est largement en retard sur ces questions

L'exposé du fonctionnement des sections disciplinaires met au jour le décalage existant avec le droit communautaire. La loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 « portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations », est particulièrement décevante au regard du traitement du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. La transposition de la définition de la discrimination n'a pas modifiée, dans un premier temps (jusqu'au 7 août 2012). La récente modification de la loi n'a malheureusement pas induit une modification du Code de la fonction publique et du Code de l'éducation nationale.

Il semble urgent de réformer le fonctionnement des sections dis-

21. L'analyse présentée ici du fonctionnement des sections disciplinaires synthétise le travail effectué par le collectif CLASCHES à l'occasion de cette journée d'étude, dont le compte rendu détaillé peut être lu sur le site de l'association. CLASCHES, *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Quelle réponse institutionnelle ?*, 5 juin 2002, <http://clasches.fr>

ciplinaires pour que le traitement, non seulement du harcèlement sexuel mais aussi des autres formes de discriminations, quel qu'en soit le motif, soient l'objet d'un traitement efficace dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Recommandations concernant les violences de genre

MESURER L'ÉTENDUE, LES DIMENSIONS ET LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SEXISTES ET DU HARCÈLEMENT SEXUEL

- Mesurer le phénomène dans la population étudiante et l'ensemble des personnels en menant une enquête scientifique de victimation confiée à l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) et au CEREQ (Centre de recherche sur l'emploi et les qualifications) en collaboration avec l'Observatoire national des violences envers les femmes.

- Faire élaborer par le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) des statistiques sur les décisions en matière de violences sexuelles des commissions de discipline et les rendre publiques.

MODIFIER LES PROCÉDURES DE TRAITEMENT DU HARCÈLEMENT SEXUEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE EN RÉFORMANT LE FONCTIONNEMENT DES SECTIONS DISCIPLINAIRES, EN TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION ACTUELLE DES LOIS

- Veiller au respect des lois, faire en sorte que le harcèlement sexuel soit effectivement considéré comme une faute professionnelle.

- Réformer les systèmes de recours des victimes : rendre possible la saisine de la section disciplinaire directement par la victime, sans le filtre du président de l'établissement ; modifier les modalités d'instruction des plaintes ; modifier la composition des commissions et les rendre extérieures à l'établissement ; assurer la protection et l'accompagnement des victimes durant la procédure.

- Développer des instances d'accompagnement des victimes sur le mode de la CEVIHS (Cellule de veille et d'information sur le harcè-

lement sexuel) de Lille 3 composée de personnels formés aux questions de violences sexistes et sexuelles.

- Rendre publiques les décisions des conseils de discipline.

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE

- Affirmer une tolérance zéro au niveau du ministère et de chaque établissement avec prise de position publique.

- Etablir un plan d'action comprenant une politique de prévention et des recours.

- Organiser des sessions de formation, de prévention et de sensibilisation à tous les niveaux sur les stéréotypes de sexe, les préjugés sexistes, la violence de genre. Rendre cette formation obligatoire pour les personnes siégeant dans les commissions.

- Diffuser une information systématique dans les dossiers d'inscription et les livrets des étudiant.e.s comme dans les livrets d'accueil des étudiant.e.s. Rappeler dans la charte des thèses les textes existant sur ce sujet.

- Informer l'ensemble des fonctionnaires de leur obligation de signalement de faits se déroulant sur leur lieu de travail.

LES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Orientations stratégiques sur les partenariats et l'institutionnalisation

- Faire de la recherche « genre » l'outil destiné à éclairer les politiques publiques dans un contexte où celles-ci doivent intégrer la dimension « genre » (*Gender mainstreaming*).

- Donner à la recherche « genre » une place légitime et reconnue.

Orientations stratégiques sur le recensement des enseignements

- Développer les actions d'institutionnalisation et de centralisation concernant les recensements des enseignements et des recherches sur le genre et apporter un appui aux actions de mutualisation.

Orientations stratégiques sur la diffusion des savoirs et de l'enseignement

- Apporter un appui à la publication et la diffusion des revues « genre » françaises et francophones.
- Veiller à la clarté et à la transparence de l'évaluation des publications.
- Diversifier, diffuser et rendre visible l'offre de formation en genre proposée en France.

Orientations stratégiques sur les inégalités professionnelles

- Lutter contre le caractère androcentrique de l'enseignement supérieur et de la recherche, en lien avec l'éducation nationale et l'ensemble des partenaires concernés (chaîne éducative), généraliser l'action et sensibiliser toutes les instances à la problématique des inégalités de sexe et faire un travail de veille à ce sujet.
- Promouvoir une culture globale d'égalité entre les sexes et développer la formation de l'ensemble des personnels administratifs, d'enseignement et de recherche à tous les échelons, salarié.e.s comme précaires.

Orientations stratégiques sur le harcèlement sexuel

- Evaluer le phénomène de violences sexistes et sexuelles et rendre publiques les informations recueillies.
- Mettre en place une politique de prévention généralisée et réformer les procédures des sections disciplinaires à ce sujet.

Homages

Marie-Claude Hurtig



© ND, Toulouse,
septembre 2002

Marie-Claude Hurtig vient de mourir, et sa complice de toujours, Marie-France Pichevin ne peut pour l'instant rendre hommage à cette chercheuse féministe qui a permis, dès le début de l'institutionnalisation des études féministes en France, de mettre en synergie les disciplines impliquées au plus près dans ces études, avec en particulier la mise sur pied et la publication en 1991 du premier colloque organisé avec l'aval du CNRS (Hurtig Marie-Claude, Kail Michèle, Rouch Hélène éd., *Sexe et genre, de la hiérarchie entre les sexes*, Editions du CNRS, 1991, réédité en 2002.)

J'essaye donc de donner un premier aperçu de son apport au niveau de la psychologie, discipline peu représentée dans les études féministes, à laquelle Marie-Claude Hurtig et Marie-France Pichevin ont fourni un matériau considérable en traduisant et publiant en 1986 de nombreuses études nord-américaines inconnues en France sur les processus de socialisation sexuée, que ce soit au niveau des enfants ou

des adultes : *La différence des sexes, Questions de psychologie* (Paris, Tierce). Ce gros travail a été la base de beaucoup de travaux ensuite en psychologie sociale qui ont pu aller dans le même sens. Il est à noter, et ceci donnera un aperçu à nos collègues non psychologues des blocages dans notre discipline, que le patriarche de la psychologie sociale, Serge Moscovici, a pu republier un article qu'elles avaient déjà traduit, sans mentionner du tout cette première traduction (Serge Moscovici éd., *Psychologie sociale des relations à autrui*, Paris, Nathan, 1994.) Je précise que dans le petit champ de la psychologie sociale, les travaux de Marie-Claude Hurtig et Marie-France Pichevin lui étaient connus, ne serait-ce que parce qu'elles appartenaient toutes deux à un laboratoire du CNRS très en pointe à Aix-en-Provence.

Plutôt que reprendre ici quelques-unes des idées force des travaux de Marie-Claude Hurtig, menés souvent avec Marie-France Pichevin, le mieux est de laisser la place à Marie-Claude elle-même, par le biais d'une intervention qu'elle avait faite à la deuxième Journée d'Études organisée par le RING, à l'Université Lumière-Lyon 2, le 22 mars 2003 (et publiée in Patricia Mercader éd., *Le sexe, le genre et la psychologie*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2005. Reproduit avec permission.)

Annik Houel

A l'aune des rapports de domination

Les automatismes mentaux dans les façons de penser les hommes et les femmes

Marie-Claude Hurtig, Chargée de recherches CNRS, Aix-en-Provence

La psychologie cognitive n'a pas grand-chose à dire sur le fonctionnement mental des hommes et des femmes, puisque il est aujourd'hui assez solidement établi que les différences cognitives entre les sexes sont faibles ou nulles, et quand elles existent, toujours bien inférieures aux différences intrasexes. Quant au thème récurrent du « sexe du cerveau », déjà à la une des critiques au Colloque de Toulouse en

1982 (*Femmes, féminisme et recherches*), il n'a toujours pas acquis de statut scientifique, malgré les importants progrès des techniques d'investigation cérébrale (voir le dossier du *Monde* des 16-17/02/03 établi par Catherine Vincent avec les commentaires de la neurobiologiste Catherine Vidal ; voir aussi un récent article de cette dernière, 2002). Il n'en est pas de même des différences – qui sont, elles, avérées – non plus dans les performances cognitives des hommes et des femmes, mais dans la façon de tout un chacun, quel que soit son sexe, de *traiter mentalement hommes et femmes*, comme le montrent les nombreuses recherches qui s'inscrivent dans l'étude de la « cognition sociale ». On doit noter toutefois dans ce secteur un regain croissant des thèses évolutionnistes, rappelant l'essor et le succès, relativement fugace, de la sociobiologie mais avec aujourd'hui un habillage beaucoup plus « scientifiquement correct ».

La place du sexe dans le traitement des informations sur les personnes

La plupart d'entre nous organisons toujours assez systématiquement les informations sur les personnes en prenant en compte leur sexe et en fonction de lui. Car qui dit femme, ou homme, dit aussi implicitement toutes sortes d'autres choses : des idées toutes faites, des préjugés, des stéréotypes sont étroitement attachés à chacune des étiquettes de sexe ; et, sans qu'on en soit bien conscient, tout cela vient immédiatement à l'esprit. Aussi presque toutes nos perceptions d'autrui et même de nous-mêmes, nos attentes et nos actions sur ou avec autrui sont-elles toujours plus ou moins régies par ces préjugés, sorte de basse continue qui accompagne et oriente nos processus mentaux ainsi que nos relations et interactions avec autrui.

D'où vient la puissance et la richesse d'évocation de cette simple étiquette, femme ou homme ? Sans doute de la conjonction d'un grand nombre de caractéristiques, conjonction propre aux catégories de sexe : précoce et grande *familiarité* de chaque individu avec *l'autre sexe* ; *universalité* de cette catégorisation en liaison avec des *fonctions*

biologiques ; assignation à la naissance à un sexe ou à l'autre, le plus souvent constante tout au long de la vie ; précocité chez l'enfant du recours à cette catégorisation ; valeur fortement prescriptive des caractéristiques attribuées à chaque sexe (« rôles de sexe ») ; importance identitaire, individuelle et sociale, de l'assignation de sexe ; caractère dichotomique de ce système de catégorisation qui le rend d'un traitement mental aisé ; enfin, type de rapports sociaux qui lient les deux groupes de sexe : des rapports de pouvoir, des rapports de domination du sexe masculin sur le sexe féminin.

Dans l'étude de la cognition sociale, les relations entre les groupes tiennent une grande place, et notamment celles entre groupes dominés et dominants. Si les *effets cognitifs des rapports sociaux de sexe* sont dans une large mesure les mêmes que ceux d'autres rapports de domination, ils ont néanmoins certaines spécificités – notamment leur robustesse et leur précocité – du fait même de la conjonction spécifique de diverses spécificités qui vient d'être signalée.

Les préjugés et les attitudes discriminatoires ne sont pas toujours assumés dans ce qu'ils impliquent, loin de là. Bien souvent ils opèrent *automatiquement*, à notre insu (Pichevin, 1995). C'est-à-dire que la seule étiquette de sexe déclenche toute une chaîne d'attitudes mentales, d'évocations de caractéristiques particulières, etc., qui déterminent nos réactions sans que nous nous en rendions compte. Ces processus, non-conscients, échappent donc au contrôle, leur déclencheur n'est parfois même pas perçu (il peut agir en dessous du seuil de perception), et ces processus sont actifs même chez des gens qui manifestent leur désaccord vis-à-vis de la discrimination, voire qui militent contre elle. C'est sans doute en partie ce qui fait leur force et fonde leur résistance au changement. C'est notamment à eux que se heurtent, aujourd'hui comme hier, la plupart des tentatives pour battre en brèche la domination masculine. Les mouvements actuels de brouillage des frontières – mouvement *queer*, notamment – auront-ils raison de cette domination ?

Pour ma part, j'en doute.

Les différences « automatiques » dans les façons de penser un sexe et l'autre peuvent être *formelles*, concerner les *modalités de leur traitement mental* : par exemple, assez systématiquement les femmes sont définies par référence aux hommes – implicite ou explicite – l'inverse n'étant pas ou très rarement observé. Ces différences peuvent aussi concerner les *contenus* des représentations ou stéréotypes : par exemple, les hommes sont agressifs, compétitifs, etc., les femmes timorées, émotives, etc. Nous verrons que de fait ces deux modalités sont très souvent associées et que la seconde peut échapper à la conscience presque autant que la première.

Si l'appartenance de sexe est toujours importante dans les relations interpersonnelles, elle n'est pas du même poids pour les hommes et pour les femmes, pour lesquelles elle pèse beaucoup plus lourd. Par ailleurs, les processus mentaux mis en œuvre, notamment dans les relations intersexes, ne sont pas les mêmes pour les deux sexes. *L'ancrage mental de la discrimination à l'égard des femmes, comme pour tout groupe dominé, réside dans ces différences.*

Quelques résultats de psychologie sociale expérimentale

Certains des processus mentaux qui viennent d'être évoqués seront maintenant illustrés par la présentation succincte de quelques expériences de psychologie sociale, pour la plupart faites en laboratoire. Mon choix, parmi de très nombreuses expériences aboutissant à des résultats très proches, a été déterminé en grande partie par la simplicité des dispositifs, de façon à ne pas alourdir leur présentation par le nécessaire exposé de toute une « cuisine » expérimentale.

Il faut d'abord noter que si le traitement mental réservé aux deux sexes diffère, en général *les façons de penser chacun des sexes sont les mêmes chez les hommes et chez les femmes*, que ce soit formellement ou par l'attribution de caractéristiques ; les exceptions ou nuances sont rares, et peuvent d'ailleurs être intéressantes à analyser. Seules seront mentionnées les quelques différences relativement stables ou consistantes.

Il faut aussi noter que lorsque les modalités cognitives sont identiques entre hommes et femmes pour penser chacun des sexes, c'est que, dans la perspective des rapports intersexes, *ces modalités ne sont pas identiques dans le traitement cognitif ni du sexe opposé (masculin pour les femmes, féminin pour les hommes) ni du sexe propre (masculin pour les hommes et féminin pour les femmes)*. Or il est bien établi en psychologie sociale, et depuis fort longtemps, que l'appréhension de groupes dont on ne fait pas partie est bien différente de celle du ou des groupes auxquels on appartient, notamment par *la perception de l'« exogroupe » (l'autre groupe) comme homogène et de l'« endogroupe » (mon groupe) comme différencié*. Quand il s'agit des sexes, rien de tel : il y a un relatif *consensus* dans les jugements sur les hommes comme dans ceux sur les femmes, quel que soit le sexe de celui qui émet le jugement.

1. Traits de personnalité et valeurs attribués

Commençons par des expériences sur les différences d'attribution de traits de personnalité, de sentiments ou de valeur, à partir de la seule connaissance de l'appartenance de sexe. Ce type d'expérience, pratiqué depuis de longues années, se prête facilement à la manipulation expérimentale : on peut en effet attribuer la même production ou le même comportement soit à un homme soit à une femme et le faire évaluer dans les deux cas, en vue de comparaison.

Les bébés sont d'excellents supports pour ce genre d'expérience car pendant la première année leur sexe est rarement identifiable d'emblée (bien entendu à condition qu'ils ne soient pas tout nus !). Un exemple parmi un grand nombre : de jeunes adultes observant un bébé de neuf mois en présence de jouets le décrivent différemment selon qu'ils pensent observer un garçon ou une fille : actif et coléreux dans un cas, peureuse dans l'autre (Condry & Condry, 1976). Il s'agit là d'une différence de comportement, évalué en fonction des stéréotypes, sans implication évidente d'un rapport de domination.

Il n'en est pas de même pour l'attribution de valeur : une expérience menée en 1968 par Goldberg le montre bien ; ses résultats ont été confirmés de très nombreuses fois depuis par d'autres chercheurs. La même production – littéraire ou artistique par exemple – dont le sexe de l'auteur est repérable par la mention discrète de son prénom est plus favorablement évaluée quand elle est censée être l'œuvre d'un homme que celle d'une femme.

Ces *biais de sexe* montrent qu'il suffit que les gens aient connaissance de l'appartenance de sexe de quelqu'un pour que se déclenchent des stéréotypes sexués, le plus souvent à leur insu (ils se croient objectifs et respectueux de l'individualité de celui qu'ils ont observé ou dont ils ont évalué la production). En outre, assez rapidement au cours de la vie, ces certitudes de l'observateur sont capables de déclencher chez l'observé des comportements et des attitudes conformes aux attentes de l'autre ; de tels phénomènes sont patents dans toute relation asymétrique, par exemple dominant/dominé, parent/enfant... Ainsi les stéréotypes peuvent créer des différences entre sexes qui finissent par être *réelles et donc réellement observables* ; c'est ce qu'on appelle dans la littérature anglo-saxonne des *self-fulfilling prophecies* (prophétie auto-réalisatrice).

2. Asymétrie du système catégoriel de sexe

Quant aux caractéristiques du fonctionnement mental lui-même, elles seront présentées à partir de résultats issus pour une partie d'entre eux de nos propres recherches, celles menées avec ma collègue Marie-France Pichevin. Diverses expériences montrent que le système catégoriel de sexe est asymétrique, alors même que tout porterait à croire que sexe masculin et sexe féminin sont deux catégories sociales symétriques du point de vue de la pensée, remplissant les mêmes fonctions et ayant les mêmes caractéristiques formelles. Nous n'avons évidemment pas conscience la plupart du temps de ces asymétries de fonctionnement.

D'un côté des femmes, de l'autre des individus

Ainsi, *l'appartenance sexuée des femmes saute aux yeux, beaucoup plus que celle des hommes. C'est un fait bien établi qui constitue une première asymétrie.*

Dans une de nos premières expériences (Hurtig & Pichevin, 1990), il s'agissait pour les sujets de décrire le plus vite et le mieux possible une personne, homme ou femme, à partir d'une photo de son visage. Le sexe était, d'une façon générale, le descripteur le plus utilisé et souvent en premier. Mais cela surtout quand la personne décrite était une femme : la majorité des descriptions de femmes commençaient par la mention du sexe ; ce n'était pas le cas pour les descriptions d'hommes. L'appartenance de sexe serait donc plus importante pour identifier les femmes que les hommes, davantage décrits par des caractéristiques proprement individuelles.

Dans une autre expérience (Pichevin & Hurtig, 1996), avec un dispositif assez semblable, nous avons montré que l'importance identificatoire du sexe pour les femmes est relativement constante, quelles que soient les caractéristiques des situations, ce qui n'est pas le cas pour les hommes.

Sans que cela soit conscient, *les femmes semblent perçues avant tout comme des représentantes de leur catégorie de sexe ; les hommes plutôt comme des individus, bien distincts et distinguables, non assimilables les uns aux autres sur la base de leur sexe.*

Les hommes représentent à eux seuls l'espèce humaine

Une deuxième asymétrie tient en effet à *la valeur de référence que constitue le sexe masculin* : il est la norme, *le prototype de l'être humain*, dont la femme ne serait qu'une *variante*, voire une *déviance* – comme l'ont souligné depuis longtemps la sociologue Colette Guillaumin (1992) ou les anthropologues Nicole-Claude Mathieu (1985, 1991), Paola Tabet (1998) ou Françoise Héritier (1996, 2002). On observerait, dans le domaine de la cognition, ce que nous avons

appelé une *assimilation androcentrée*¹, qui se manifeste dès l'enfance : le sexe masculin sert de point de référence cognitif.

Dans des entretiens que j'ai jadis menés avec des écolières et écoliers de six et sept ans, les filles – et elles seules – étaient très souvent décrites, quel que soit le sexe du locuteur, par *comparaison explicite avec les garçons* ou par l'absence chez elles de certaines caractéristiques masculines, que ce soient, aux yeux des enfants des deux sexes, des qualités ou des défauts (« elles ne sont pas brutes », « elles ne courent pas vite »), plutôt que par leurs caractéristiques propres (Hurtig, 1984).

Une de nos expériences (Hurtig, Pichevin, & Piolat, 1991) a porté sur des estimations de ressemblance lors de comparaisons entre deux personnes de sexe différent présentées en photos. Quand on demande de comparer un homme à une femme (celle-ci étant alors *point de référence* imposé), la ressemblance est estimée moins grande que lorsque la comparaison va de la même femme au même homme : *Marie ressemble plus à Jean que Jean ne ressemble à Marie*. De même que, et cela a été solidement prouvé, la baleine ressemble plus à la vache que la vache à la baleine, la vache étant plus « prototypique » des mammifères que la baleine... ! Ainsi, dans notre expérience, l'homme semble bien être utilisé comme le prototype de l'être humain.

Un certain nombre de recherches ont aussi montré la grande proximité entre la description de quelqu'un de sexe masculin et d'une figure générale non sexuée : par exemple « quelqu'un » en bonne santé mentale et un homme en bonne santé mentale (Broverman et coll., 1970), ou « quelqu'un » de telle ou telle nationalité et un homme de cette nationalité (Eagly & Kite, 1987). Les femmes correspondantes étaient décrites très différemment et souvent surtout par des caractéristiques dites féminines (« l'éternel féminin »).

La catégorie « hommes » aurait donc fonction systématique de référent dans les comparaisons intersexes, que celles-ci soient implicites

1. Notion qui n'est pas sans rapport avec ce que N.-C. Mathieu (1985) a appelé « la conscience dominée des femmes ».

ou explicites, ce qui ferait d'eux les seuls représentants légitimes de l'espèce humaine.

« Toutes les mêmes »

Une troisième asymétrie dans le fonctionnement mental découle de la première : la catégorie « femmes », perçue comme composée, on l'a vu plus haut, d'éléments peu différenciés, est perçue comme plus homogène que la catégorie « hommes ».

J'ai pu observer dès l'enfance (Hurtig, 1984) cette perception d'une homogénéité du groupe des filles et non de celui des garçons : les enfants de six et sept ans des deux sexes, interrogés à l'école sur les relations entre camarades, décrivaient les filles comme un groupe indifférencié, un peu monolithique, et insistaient sur la grande variabilité des garçons, aussi bien intra-qu'interindividuelle.

Dans une autre expérience (Hurtig & Pichevin, 2000), nous avons étudié la préférence pour ce qui favorise la différenciation intragroupe ou pour ce qui au contraire va dans le sens de l'homogénéité intragroupe. Je n'indique pas les détails de l'expérience et me borne à dire qu'il s'agissait de choisir un cadeau pour un ou une amie. Quand il s'agissait d'une amie, les choix se portaient très majoritairement – et de la part des femmes comme des hommes – vers un cadeau correspondant à un goût « typique » du sexe féminin ; rien de tel quand il s'agissait d'un ami.

Une expérience de laboratoire, classique en psychologie sociale, appelée au départ « qui dit quoi ? » (Taylor et coll., 1978), consiste à présenter dans un premier temps un court film mettant en scène un petit groupe de discussion mixte composé d'autant d'hommes que de femmes et de demander ensuite d'apparier chaque élément de ce qui a été dit avec l'une des différentes personnes. Il y a toujours, on le comprend aisément, plus de confusions intracatégorielles qu'intercatégorielles. Outre ce résultat classique, on constate – de la part des femmes comme des hommes – plus d'erreurs d'attribution entre femmes qu'entre hommes, c'est-à-dire qu'on confond plus facilement deux femmes que deux hommes. Des résultats identiques ont été ob-

tenus avec des variantes de cette expérience : appariement de descriptions psychologiques et de personnes des deux sexes (Lorenzi-Cioldi et coll., 1995), ou de professions et de silhouettes sexuées (Devos et coll., 1998).

On sait par ailleurs qu'il existe une tendance systématique à percevoir comme plus homogènes les groupes stigmatisés (par la « race », le statut social, etc.). La tendance à homogénéiser le groupe des femmes va donc probablement de pair avec leur dévalorisation sociale.

Pour mieux faire comprendre ce processus et introduire le point suivant, celui de l'importance des positions de pouvoir, la dernière recherche citée, celle des silhouettes et des professions – réalisée par des chercheurs suisses, de Lausanne² – sera présentée de façon un peu plus détaillée. Donc des silhouettes sexuées (seize), appariées avec des professions, d'une part soit prestigieuses (par exemple ingénieur ou pédiatre) soit non prestigieuses (par exemple, ouvrier spécialisé ou aide-soignant.e), d'autre part soit « instrumentales » – c'est-à-dire typiquement masculines – (par exemple, ingénieur ou OS) soit « expressives » – c'est-à-dire typiquement féminines – (par exemple pédiatre ou aide-soignant.e). Tout cela en nombre égal, bien entendu. Il s'agissait pour les participants à l'expérience de se rappeler la profession qui allait avec chaque silhouette et pour les chercheurs de dénombrer les erreurs selon leur type. Les résultats : moins d'erreurs intersexes qu'interprofessions ; *plus d'erreurs sur les femmes que sur les hommes ; plus d'erreurs sur les professions non prestigieuses que prestigieuses.* Lorsqu'on tient compte simultanément des trois critères (sexe, type et prestige des professions) et de l'ensemble des réponses, on peut attribuer à chaque participant une « note » d'erreurs ; en moyenne,

2. Je signale à cette occasion que l'un des auteurs de cette recherche, Jean-Claude Deschamps, qui s'est beaucoup appuyé sur les travaux de Colette Guillaumin dans un article très souvent cité de 1982 sur les rapports de domination, a largement contribué à bien faire connaître ces travaux aux psychologues sociaux francophones – ceux d'une féministe, et de plus d'une autre discipline. C'est suffisamment rare pour être signalé !

celle-ci est plus élevée pour les silhouettes femmes, surtout de la part des hommes mais aussi des femmes ; plus élevée pour les professions non prestigieuses, surtout pour les silhouettes hommes (« sous-hommes » ?) ; parmi les professions prestigieuses, plus élevée à propos des silhouettes féminines ; et enfin, bien que le critère instrumental/expressif soit dans l'ensemble peu différenciateur (un certain effacement de nos jours des stéréotypes dans ce domaine peut-être ?), *la note d'erreurs est nettement plus élevée chez les participants hommes à propos des silhouettes féminines à métier instrumental qu'à métier expressif*. Trois résultats saillants donc : on confond davantage les femmes, les métiers non prestigieux, et les cas ressentis comme *incongruents* (homme dans un métier dévalorisé, femme dans un métier prestigieux ou dans un métier masculin).

Les auteurs de cette recherche, dans un autre article, plus général et théorique (1995), insistent sur l'importance de ce type d'asymétries dans une perspective de changement social. En effet, si les jugements sur l'homogénéité des groupes dominés, comme ceux sur la différenciation des dominants, sont le fruit des rapports de domination, le dominé adhérant à la valorisation de la singularité par le dominant, ils contribuent aussi à « façonner » les rapports sociaux et sont susceptibles de les transformer.

La perception du sexe féminin comme homogène est-elle un indice de sa perception comme subalterne ? Est-elle susceptible de se modifier ? Y a-t-il une association mentale, automatique et pérenne, entre sexe masculin et pouvoir ?

Sexe et pouvoir

La dernière recherche présentée laisse plutôt attendre une réponse positive à la question qui précède. *De fait, les positions de pouvoir, de prestige, de célébrité sont bien plus souvent dans la réalité sociale l'apanage des hommes que des femmes*. Mais, quand on ignore ou qu'on a oublié le sexe de celui qui a le pouvoir, ces positions tendent à être systématiquement attribuées à des hommes.

Dans la première expérience que je vais présenter maintenant (Banaji & Greenwald, 1995), les participants avaient dans un premier temps à prendre connaissance d'une liste de soixante-douze noms et prénoms composée à parts égales d'hommes et de femmes, de célébrités et d'inconnu.e.s ; puis on leur demandait d'estimer si ces noms étaient ou non faciles à prononcer (tâche-prétexte, destinée à ce qu'ils se familiarisent avec les noms) ; vingt-quatre heures plus tard, la même liste était présentée aux mêmes personnes mais mélangée avec une autre liste entièrement nouvelle de soixante-douze noms composée comme la première ; puis on leur demandait de désigner dans la liste totale les gens célèbres. Le « biais » classique avec ce genre d'expérience amène à croire célèbres des gens inconnus, du seul fait qu'on a lu leur nom la veille ; ce biais est confirmé dans cette recherche. Mais en outre, *plus d'hommes que de femmes sont désignés comme célèbres*, tant par les femmes que par les hommes, et en même temps *il y a moins d'erreurs pour les noms d'hommes* (c'est, là encore, un indice de la meilleure individualisation des hommes signalée précédemment). On observe donc ici en plus, et encore, un « biais de sexe » : la notoriété est plus étroitement attachée au sexe masculin qu'au sexe féminin. A la fin de l'expérience, quand on explique aux participants, comme de coutume, l'objectif de la recherche, chacun affirme qu'il est certain de ne pas avoir, pour sa part, produit de biais sexiste. Et d'ailleurs il n'y a aucune corrélation entre les résultats de l'expérience et les réponses des mêmes personnes à un questionnaire de sexisme, rempli bien sûr préalablement.

Une autre expérience, plus ancienne et présentée dans un article intitulé « Les femmes sont-elles invisibles quand il s'agit d'être leader ? » (Porter et coll., 1983, cité par Unger & Crawford, 1996), met elle aussi en scène un enjeu de pouvoir mais nettement moins prestigieux... On montrait aux participants la photo d'un groupe de travail de cinq personnes disposées en fer à cheval autour d'une table rectangulaire (2, 1, 2, 0) ; on leur demandait ensuite « selon vous, laquelle

des cinq personnes contribue le plus à l'efficacité du groupe et joue le rôle de leader ? ». Quand le groupe était unisexué (cinq hommes ou cinq femmes), les participants désignaient majoritairement comme le leader la personne située en bout de table ; mais quand il y avait quatre femmes et un homme, c'était ce dernier qui était désigné, quelle que soit sa place autour de la table ; ce n'était évidemment pas le cas de la femme quand il n'y en avait qu'une avec quatre hommes ! Contrairement à la recherche précédente, ici le choix de la réponse devait avoir des déterminants au moins semi-conscients. Cette recherche américaine date du tout début des années 1980, les gens veillaient sans doute moins qu'aujourd'hui à être « politiquement corrects ».

Une troisième recherche (Kirchler, 1997) montre comment le sexe masculin sert de référent, et en même temps met à jour des phénomènes de *légitimation de l'exclusion des femmes pour défendre et préserver des positions de pouvoir*. Cette recherche est menée sur le terrain – dans des entreprises –, tout en utilisant une méthode expérimentale. Les participants des deux sexes étaient des chefs d'entreprise, des cadres et des employés. On leur demandait de nommer les traits caractéristiques d'un chef d'entreprise de sexe masculin et d'un chef d'entreprise de sexe féminin. On a observé des réponses très différentes selon l'ordre dans lequel les répondants étaient invités à établir ces deux portraits : 60 % de ceux qui commençaient par le portrait de l'homme disaient qu'il n'y a pas à établir de seconde liste de traits pour la femme chef d'entreprise puisque, disaient-ils, « c'est la même chose ». Mais 75 % de ceux qui commençaient par le portrait de la femme fournissaient sans commentaires une seconde liste, différente, pour décrire l'homme. Il semble que le premier portrait focalise l'attention et sert à organiser la suite, c'est-à-dire à évaluer l'inutilité ou la nécessité du deuxième portrait : activés en premier, les traits descriptifs de l'homme chef d'entreprise serviraient de référent, de modèle unique, de prototype, la femme chef d'entreprise n'étant alors qu'un cas particulier du modèle général ; avec l'ordre inverse, besoin est de différencier le général du particulier. Pour cette position de pouvoir, la

femme peut ressembler à l'homme mais l'homme doit se différencier de la femme.

Pour terminer sur ce thème, j'évoquerai très rapidement l'une des nombreuses recherches d'Annick Durand-Delvigne (1997) centrées sur les liens entre sexe, genre, profession et position hiérarchique. À l'aide d'une liste de caractéristiques psychologiques incluant des traits typiquement masculins et d'autres typiquement féminins, des ouvriers et des ouvrières de secteurs industriels majoritairement masculins (par exemple métallurgie) ou majoritairement féminins (par exemple confection) devaient décrire d'une part leur groupe professionnel, et d'autre part le groupe des cadres dans leur profession. *Le groupe des cadres a toujours été décrit comme plus masculin que le groupe propre, celui des ouvriers, que le secteur professionnel soit majoritairement féminin ou masculin et que les répondants soient hommes ou femmes.*

Pour conclure

Ces résultats de recherche, dans leur ensemble, et quelle que soit la date de leur production – échelonnée sur plus de 30 ans –, semblent bien refléter au plan psychologique l'état actuel des rapports sociaux de sexe, qui semblent avoir fort peu évolué, contrairement à ce qu'on prétend : des rapports de domination, tellement omniprésents qu'ils peuvent ne plus être perçus, dans lesquels nous vivons tous et dans lesquels les enfants baignent dès leur naissance, en dépit parfois des attitudes de leur parents.

En outre, ces résultats confortent, me semble-t-il, la thèse de Christine Delphy (1991, 2001) : *le genre précède le sexe*. Si je n'ai pour ma part jusqu'à maintenant pas parlé ici de genre ici, c'est qu'en psychologie le statut du concept de genre est très confus. Très tôt introduite dans la discipline, la distinction entre sexe et genre a été féconde pendant un temps, en psychologie comme ailleurs. Actuellement, les deux termes paraissent à peu près synonymes, l'un ou l'autre employé préférentiellement selon les auteurs. Et ceux qui emploient le plus vo-

lontiers « genre » sont bien souvent ceux qui ignorent superbement les rapports de pouvoir...

Pour finir, je voudrais signaler une hypothèse, peut-être un peu trop psychologisante mais formulée en termes de domination. Elle a été émise par une chercheuse américaine, psychologue « prestigieuse », Suzan Fiske (1993) : selon elle, si la connaissance que les femmes ont des hommes « et notamment la conscience de leur variabilité » est beaucoup plus précise que celle que les hommes ont des femmes, c'est parce qu'elles en ont besoin pour se défendre, alors que le pouvoir permet aux hommes de s'en passer. Une belle illustration de ce point de vue est donnée par une recherche tout récemment parue (Marcus & Miller, 2003) sur la perception et l'autoperception de l'attrait physique (thème cher aux psychologues sociaux américains) : les femmes, beaucoup plus que les hommes, s'auto-évaluent en concordance avec les jugements d'autrui, et surtout avec ceux des hommes, qui eux se surestiment et dont les jugements ont peu à voir avec les jugements d'autrui. La position d'Annick Durand-Delvigne (1992, 1995) est un peu différente : elle considère le genre comme un « *différenciateur social* », un « *leurre psychologique socialement utile* », et non comme un ensemble de dispositions psychologiques, comme on le considère souvent. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui nombre de chercheurs en psychologie sociale en sont venus à considérer que le sexe peut être un indice de pouvoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

– Banaji, Mazarine R., & Greenwald, Anthony G. (1995). Implicit stereotyping in judgments of fame. *Journal of Personality and Social Psychology*, 68, 181-198.

– Broverman, I. K., Broverman, D. M., Clarkson, F. E., Rosenkrantz, P. S., & Vogel, S. R. (1970). Sex-role stereotypes and clinical judgments of mental health. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 34, 1-7.

-
- Condry, Jane & Condry, S. (1976). Sex differences : A study of the eye of the beholder. *Child Development*, 47, 812-819.
 - Delphy, Christine (1991). Penser le genre : quels problèmes ? In Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail & Hélène Rouch (éds), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*. Paris : éd. du CNRS (rééd. 2002).
 - Delphy, Christine (2001). *L'ennemi principal 2. Penser le genre*. Paris : Syllepse.
 - Deschamps, Jean-Claude (1982). Social identity and relations of power between groups. In H. Tajfel (Ed.), *Social identity and intergroup relations* (p. 85-98). Cambridge, UK: Cambridge University Press.
 - Devos, Thierry, Comby, Loraine & Deschamps, Jean-Claude (1995). Appartenances sociales et jugements de variabilité intra-groupe. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 27, 9-43.
 - Devos, Thierry, Comby, Loraine & Deschamps, Jean-Claude (1998). Effets positionnels dans la mémoire des personnes. In Beauvois, Jean-Léon, Joule, Robert-Vincent & Monteil Jean-Marc (éds), *Perspectives cognitives et conduites sociales (VI). Croyances et groupes sociaux*. Neuchâtel : Delachaux & Niestlé.
 - Durand-Delvigne, Annick (1992). *Identité et modèles sexués des personnes*. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris V.
 - Durand-Delvigne, Annick (1995). Pouvoir et genre. In Ephesia (éds), *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales* (pp. 453-456). Paris : La Découverte.
 - Durand-Delvigne, Annick (1997). Positions hiérarchiques, contextes professionnels et expressions du genre. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, n° spécial *Sexe et pouvoir*, 10, 2, 31-47.
 - Eagly, Alice H., & Kite, Margaret E. (1987). Are stereotypes of nationalities applied to both women and men ? *Journal of Personality and Social Psychology*, 53, 451-462.
 - Fiske, Suzan T. (1993). Controlling other people : The impact of power on stereotyping. *American Psychologist*, 48, 621-628.

- Goldberg, Philip (1968). Are women prejudiced against women ? *Transaction*, 5, 28-30.
- Guillaumin, Colette (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature*. Paris : Côté-Femmes.
- Héritier, Françoise (1996). *Masculin/Féminin : la pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob.
- Héritier, Françoise (2002). *Masculin/Féminin 2*. Paris : Odile Jacob.
- Hurtig, Marie-Claude (1984). Pour une autre approche de la variable sexe. *Psychologie Française*, 29, 28-35.
- Hurtig, Marie-Claude & Pichevin, Marie-France (1990). Salience of the sex category system in person perception : Contextual variations. *Sex Roles*, 22, 369-395.
- Hurtig, Marie-Claude & Pichevin, Marie-France (2000). Effets de distinguabilité et effets de sexe. In Beauvois, Jean-Léon, Joule, Robert-Vincent & Monteil Jean-Marc (éds), *Perspectives cognitives et conduites sociales (VII)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Hurtig, Marie-Claude, Pichevin, Marie-France & Piolat, Michel (1991). Le sexe et l'âge, facteurs d'asymétrie de la similitude perçue entre personnes. *Psychologie Française*, 36, 47-54.
- Kirchler, Erik (1997). The unequal equality: Social stereotypes about female and males entrepreneurs. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, n° spécial *Sexe et pouvoir*, 10, 2, 63-77.
- Lorenzi-Cioldi, Fabio, Eagly, Alice H., & Stewart, L. (1995). Homogeneity of gender groups in memory. *Journal of Experimental Social Psychology*, 31, 193-217.
- Marcus, D. K., & Miller, R. S. (2003). Sex differences in judgments of physical attractiveness: A social relations analysis. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 29, 325-335.
- Mathieu, Nicole-Claude (1985). Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience domi-

née des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie. In Mathieu Nicole-Claude (dir.), *L'arraisonnement des femmes : essais en anthropologie des sexes*. (169-245). Paris : Eds EHESS.

– Mathieu, Nicole-Claude (1991). *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*. Paris ; Côté-Femmes.

– Pichevin, Marie-France (1995). De la discrimination sociale entre les sexes aux automatismes psychologiques : serions-nous tous sexistes ? In Ephesia (éds), *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales* (pp. 457-461). Paris : La Découverte.

– Pichevin, Marie-France & Hurtig, Marie-Claude (1996). Describing men, describing women: Sex membership salience and numerical distinctiveness. *European Journal of Social Psychology*, 26, 513-522.

– Porter, N., Geis, F. L., & Jennings (Walstedt), J. (1983). Are women invisible as leaders? *Sex Roles*, 9, 1035-1049.

– Tabet, Paola (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes*. Paris : L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).

– Taylor, Sybill E., Fiske, Suzan T., Etcoff, N. L., & Ruderman, A. J. (1978). Categorical and contextual bases of person memory and stereotyping. *Journal of Personality and Social Psychology*, 36, 778-793.

– Unger, Rhoda, & Crawford, Mary (1996). *Women and gender : A feminist psychology*. New York : McGraw-Hill (2nd ed.).

– Vidal, Catherine (2002). Le cerveau, le sexe et l'idéologie dans les neurosciences. *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 31, 495-505.

– Vincent, Catherine (2003). Homme, femme : ce qui fait la différence. *Le Monde*, 16-17/2/03, p.16.

Hommage à Françoise Collin

© ND, Toulouse, septembre 2002



Françoise Collin est décédée le 1^{er} septembre 2012. Nombreux ont été les hommages qui ont rappelé le parcours et les apports de cette philosophe féministe belge, dont un texte collectif signé dans *le Monde* du 12 septembre par 24 personnalités.

Françoise Collin a fondé en 1973 (avec Jacqueline Aubenas et Hedwige Peemans-Poullet) *Les Cahiers du GRIF*, première revue féministe francophone, qui paraîtra jusqu'en 1978 à Bruxelles ; puis dans une nouvelle édition à Paris (1982-1997) aux éditions Tierce. Elle est aussi fondatrice à Bruxelles de l'Université des femmes, qui a fêté ses trente ans en mai dernier.

En 1989, à l'occasion du colloque européen du GRIF, elle a été à l'origine d'un mouvement en faveur des études féministes qui a mené à la création de Sophia, « réseau bi-communautaire de coordination des études-femmes »

Elle a été une des premières intellectuelles à introduire dans le champ philosophique français l'œuvre de Hanna Arendt, en co-organisant le colloque « Ontologie et politique (Tierce, 1989) et en publiant de nombreux textes dont *Rahel Varnhagen. La vie d'une juive allemande à l'époque du romantisme* (Tierce, 1986).

On trouvera sur le site de Sophia un exposé qu'elle a donné à Bruxelles en 2012, un historique des Cahiers du GRIF et un entretien avec Nadine Plateau.

Sophia (2011) *Transmission(s) féministe(s)-Penser/agir la différence des sexes : Avec et autour de Françoise Collin*. Sur le site d'Amazon, une biographie.

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir a filmé sa conférence à l'IEC dans le cadre du cycle « Quarante ans de recherche sur les femmes, le sexe et le genre » en 2011. Un lien pour l'écouter : http://www.dailymotion.com/video/xjh7ph_conference-de-francoise-collin-19-mars2011_scholl

Sur le blog *Féministes en tous genres : entretiens et articles de chercheuses sur le genre et les sexualités* Sylvie Duverger entretien avec Françoise Collin, 2011.

Florence Rochefort et Danielle Haase-Dubosc, « Entretien avec Françoise Collin. Philosophe et intellectuelle féministe », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, [en ligne], 13, 2011.

Plusieurs manifestations ont été ou seront organisées en son honneur dont « Transmissions féministes, Échanges autour de l'œuvre de Françoise Collin », le 14 novembre 2012 à la Librairie Violette and Co. Ou encore le colloque *Femmes, Féminisme et recherches, 30 ans après*, à Toulouse en décembre 2012 qui rendra hommage à celle qui avait été l'une des invitées d'honneur de celui de 1982 et qui n'oubliera pas Marie-Claude Hurtig qui faisait partie des organisatrices.

L'ANEF s'associe à ces hommages.

L'Anef : Les conseils d'administration

CA DU 27 JANVIER 2012

Présentes : Isabelle Collet, Erika Flahault, Christelle Hamel, Annik Houel, Françoise Picq.

Invitée : Geneviève Pezeu.

Recensements

Pour le recensement des recherches (fait par la Mission pour la place des femmes au CNRS, où l'ANEF fait partie du conseil scientifique), Sibylle Schweier dispose encore d'un an pour l'exploitation des données. La cheffe de la Mission considère que le recensement ne fait pas partie des missions de celle-ci. Elle veut conserver les données, mais pas la mise en œuvre¹.

Le recensement des enseignements est sous la double responsabilité de l'ANEF et de la MIPADI (Mission discrimination du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). On attend une décision quant à la compatibilité du recensement des enseignements avec celui des recherches.

L'ANEF va proposer un modèle de convention entre la MIPADI et le CNRS pour faire avancer cette prise de décision (en espérant que le CNRS soit retenu par le ministère pour accueillir le RG3).

Bilan des États généraux de la recherche féministe et sur le genre (9 décembre 2011)

Il y avait peu de monde, beaucoup moins qu'en décembre 2009 et en octobre 2010, ce qui est décevant parce que les États généraux

1. L'emploi de Sibylle Schweier dépend désormais du GIS recherches genre. Voir les premières analyses et le rappel à remplir sa fiche personnelle dans ce numéro.

se voulaient fédérateurs. Mais le contenu a été très intéressant. Les exposés d'Agnès Netter (cheffe de la MIPADI) et de Pascale Bukhari (cheffe de la Mission pour la place des femmes au CNRS) ont montré l'ampleur des progrès. Leurs exposés seront publiés en annexe dans le *Livre blanc*.

Livre blanc

Discussion sur le plan, les échéances. L'ouvrage est « dirigé par l'ANEF », les contributions ne seront pas individualisées (liste des auteurs par chapitre).

Les chapitres du Livre blanc

Historique : les études féministes et l'institutionnalisation (F. Picq)

1. Recensement et institutionnalisation (E. Flahault), avec des contributions de D. Hourbette (regard international), I. Collet (Suisse romande), A. Lechenet (formation des enseignant.e.s)
2. Recherche sur le genre et partenariat (F. Picq)
3. Diffusion des savoirs sur le Genre (A. Houel, N. Chetcuti)
4. Égalité professionnelle (D. Naudier)
5. Harcèlement (C. Hamel)

SNRI

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en place un groupe de travail pour définir la stratégie nationale pour la recherche et l'innovation. La MIPADI (avec Agnès Netter) pilote un groupe Genre. Christelle Hamel est allée à la deuxième réunion en novembre. Il y a l'IEC, Présage, le RING, le Master Egales. Il s'agit de faire un rapport pour montrer ce que le genre apporte à la recherche et pourquoi il faut renforcer les études genre en France, montrer les faiblesses et viser des fléchages de poste.

Françoise Picq représente l'ANEF dans différents groupements ou réseaux : Conseil scientifique du recensement des recherches, Centre Hubertine Auclert, Fondation des femmes pour la Méditerranée (avec

Sylvie Cromer), collectif Féministes en mouvements. Elle souhaiterait que d'autres puissent l'accompagner ou la remplacer à l'occasion.

E. Flahault fera désormais partie du conseil scientifique du recensement.

Autour du 8 mars

Le 7 mars, les Féministes en mouvements (44 associations) organisent une soirée d'interpellation des candidat.e.s aux présidentielles à la Cigale à Paris. Ont répondu : François Hollande, Eva Joly, Jean-Luc Mélenchon. On attend les réponses de François Bayrou, Nicolas Sarkozy. On ne veut pas inviter Marine Le Pen.² « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore », le manifeste des Féministes en mouvements a été publié (l'ANEF, comme auteure le diffuse).

Le 8 mars aura lieu un colloque scientifique du CNRS. Sibylle Schweier fera une première analyse sur le recensement. La plaquette de l'ANEF sera dans le dossier du colloque.

Colloque de Lausanne

<http://www.unil.ch/rff2012>

Christelle Hamel propose un symposium genre et violence.

Isabelle Collet s'associe à Violecogenre (Léchenet) pour un atelier violence sexiste et homophobe à l'école.

L'ANEF soutient le colloque en finançant quelques inscriptions.

Questions diverses

Annik Houel signale que les psychologues contestent les choix de revues de l'AERES. Ils/elles considèrent qu'elle outrepassse ses droits et envisagent une action en justice. Annik suit l'affaire³.

2. Nicolas Sarkozy n'a pas accepté l'invitation, François Bayrou s'est décommandé, Philippe Poutou a aussi été invité.

3. Après l'action des psychologues, l'AERES a arrêté le classement des revues.

CA DU 26 MARS 2012

Présentes : Natacha Chetcuti, Isabelle Collet, Nicole Décuré, Erika Flahaut, Christelle Hamel, Annik Houel, Françoise Picq.

Invitées : Danielle Hourbette, Geneviève Pezeu.

Groupe SNRI (Stratégie nationale pour la recherche et l'innovation)

Natacha Chetcuti a participé en février au groupe de la SNRI de la MIPADI qui travaille sur la question : qu'est-ce que le genre apporte à la recherche ? Des sous-groupes ont été formés. Natacha est dans celui sur la diffusion des recherches sur le genre, Sylvie Cromer dans un autre sous-groupe. Florence Rochefort (IEC) pilote un sous-groupe pour chaque discipline. Elle a demandé à Christelle Hamel de faire la partie démographie.

Le groupe SNRI va produire un rapport sur un thème proche de notre Livre blanc. Prévu pour mai-juin, la date ne semble pas réaliste ni pour elles⁴, ni pour nous.

Recensement

Erika Flahaut a rencontré Agnès Netter (MIPADI) à propos du recensement. Il a été question de l'hébergement de la base de données. Le GIS Institut du genre pourrait être choisi, d'autant que Sibylle Schweier (qui en est responsable) est délocalisée au GIS⁵.

Agnès Netter demande un document et un bilan financier pour demande d'une nouvelle subvention. Erika Flahaut fait une présentation du projet RG3 et Isabelle Collet le bilan financier. Elle demande que Christelle Hamel fasse une présentation officielle du Livre blanc devant le groupe SNRI.

4. Le rapport du groupe genre SNRI a été rendu en novembre 2012 pour les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ANEF a également fait une contribution pour ces assises.

5. Voir dans ce bulletin le rapport de Sibylle Schweier.

Livre blanc

Au vu de l'avancement des différents chapitres, des décisions sont prises pour la présentation des références, la bibliographie finale, etc.

Plaquette de l'ANEF

Elle a été mise à jour et tirée pour le 8 mars du CNRS.

Site

Il doit être mis en sécurité et mis à jour. Armelle Andro doit donner les codes d'accès pour que Nicole Décuré et Erika Flahaut puissent mettre à jour les rubriques.

Féministes en mouvements

Françoise Picq, qui représente l'ANEF dans le collectif Féministes en mouvements, rend compte des mobilisations. Après l'interpellation des candidat.e.s le 7 mars à la Cigale (plus de 2 000 participant.e.s, grand succès médiatique) la question de l'égalité femmes-hommes est mise à l'agenda des élections. On veillera à la relancer avant le premier tour, entre les deux tours, à rappeler les engagements pris après l'élection. Prochaine étape : l'organisation des deuxièmes rencontres à Evry début juillet. Notre responsabilité en tant qu'ANEF est de faire que la recherche féministe irrigue la réflexion des militantes. Il faut une présence massive de chercheuses, soit invitées comme expertes, soit de leur propre initiative. L'ANEF proposera d'animer un atelier sur la place de la recherche.

Colloque de Toulouse

Demande d'un soutien financier de l'ANEF au colloque de décembre qui célèbrera les 30 ans du premier colloque Femmes, Féminisme, Recherche (500 €). Françoise Picq interviendra dans la séance inaugurale, rappellera comment l'ANEF (à la suite des associations régionales) est un résultat de ce colloque. L'AG de l'ANEF, avec élection du nouveau bureau, aura lieu pendant le colloque.

CA DU 11 JUIN 2012

Présentes : Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahaut, Christelle Hamel, Hélène Marquié, Delphine Naudier, Françoise Picq.

Invitée en début de CA pour le Livre blanc : Geneviève Pezeu.

Le Livre blanc

La publication à la Documentation française semble compliquée. Réunions de travail le 16 juillet et le 26 septembre.

Assemblée générale de l'ANEF 2012 et préparation des élections

L'AG aura lieu à Toulouse, lors du colloque du 14-15 décembre. Il y aura élection du nouveau CA. Françoise Picq prend contact avec les organisatrices pour que le programme prévoit notre AG et nous permette de présenter le Livre blanc.

Nicole Décuré enverra un courriel aux membres du CA pour qu'elles disent si elles se représentent et à toutes les adhérentes pour savoir si elles souhaitent se présenter.

Féministes en mouvements

L'ANEF animera un atelier dans le cadre des deuxièmes rencontres féministes, à Evry les 7 et 8 juillet. Sont sollicitées pour y participer Michèle Ferrand, Erika Flahaut, Christelle Hamel, Ernestine Ronai, Marie-France Casalis.

Site web

Il faudrait refaire le site, y consacrer un nouveau budget et changer d'hébergeur.

Soutiens

Participation de l'ANEF au financement de l'enregistrement par le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir de la journée Hélène Rouch, à hauteur de 450 €.

Adhésion de l'ANEF au Centre Hubertine Auclert : 30 €.

L'Anef : Les actions

L'ANEF a signé :

PÉTITION DE SOUTIEN À PINAR SELEK

Pinar Selek, féministe, écrivaine et sociologue de nationalité turque est la cible d'une campagne de diffamation depuis 14 ans.

<http://www.pinarselek.fr/>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 novembre 2012, une nouvelle audience dans le procès de Pinar Selek.

Vous ne savez plus combien de fois le procès de Pinar Selek a été reporté ni combien de communiqués vous avez reçus ? Nous non plus !

14 ans, c'est long et on ne compte plus les faux témoignages, rumeurs et fabrications de preuves, les articles diffamatoires dans les médias, les reports d'audience pour mille et une raisons, les intimidations, les acquittements et les appels de la Cour de cassation. Torturée et emprisonnée en 1998, Pinar Selek est depuis la cible d'un acharnement politique et judiciaire qui tente de la détruire, de la réduire au silence.

Pourquoi ?

Nombreux sont les enjeux autour du symbole qu'est devenue Pinar Selek et ils sont pour la plupart obscurs, basés sur les rapports entre les forces politiques et militaires, entre les gouvernements successifs et leurs groupes d'appui souterrains.

En 2002, l'AKP arrive au pouvoir avec l'intention proclamée de résoudre la question kurde. Aujourd'hui, alors que l'AKP entame son 3^e mandat, 14 000 intellectuels, principalement kurdes, sont en prison,

la guerre s'intensifie et les positions se durcissent. Le gouvernement s'enlise dans la guerre, incapable de tenir ses promesses de paix.

Alors qu'on pouvait penser que ce gouvernement mettrait fin à l'acharnement contre Pinar Selek, il semble que les nouvelles alliances dues au durcissement du conflit jouent en sa défaveur.

Les guerres ont besoin de symboles et de mensonges.

Tous ceux qui tentent de s'y opposer, d'analyser les positions des uns et des autres et de créer du dialogue subissent la répression.

C'est dans ce contexte que la prochaine audience du procès de Pinar Selek aura lieu le 22 novembre 2012.

Et dans sa lutte pour la paix et la justice, Pinar Selek n'est pas seule !

Le collectif de solidarité avec Pinar Selek en France.

LETTRE OUVERTE À FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Après le verdict de Créteil, nous exigeons une réponse politique.

Monsieur le Président de la République,

Le verdict du procès du Tribunal de Créteil a créé, en France, une incompréhension. Ce verdict est catastrophique : Il semble dire aux victimes, porter plainte ne sert à rien, et aux violeurs, vous ne serez pas condamnés ou si peu !

Les medias continuent à tenir des propos inadmissibles en parlant de « tournantes », de « viols en réunion », au lieu de dire « viols collectifs » qui sont des crimes.

La France a soutenu la création par les Nations Unies d'une journée internationale des droits des filles : c'était le 11 octobre ! Cette journée est proclamée par l'ONU parce que des millions de jeunes filles dans le monde sont victimes d'abus, de mariages forcés, de mutilations sexuelles. Le verdict du tribunal de Créteil arrive au moment même de cette journée mondiale et exige une réponse politique !

Ce procès n'est pas un fait isolé. Ce n'est pas un fait divers. Le viol est un crime. 75 000 femmes sont violées chaque année dans notre pays. 10 % d'entre elles portent plainte et seuls 2 % des violeurs sont condamnés. Cette situation traduit la tolérance de notre société vis-à-vis des violences faites aux femmes. Le viol est une domination des hommes sur les corps des femmes. Il est une des expressions les plus violentes des inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent dans notre société.

Nous refusons que cette situation perdure. Nous refusons que les victimes de viol soient stigmatisées, culpabilisées, considérées comme folles. Nous refusons que leur parole soit ainsi décrédibilisée. Nous refusons que la honte pèse sur les femmes violées plutôt que sur les violeurs. Nous refusons que les violeurs ne soient pas jugés. Nous refusons que des violeurs, quand ils sont jugés, soient condamnés à des peines dérisoires.

Monsieur le Président, vous avez déclaré lors de la campagne présidentielle que « *les violences sexistes doivent être fermement combattues* ». L'inaction des pouvoirs publics a trop coûté aux femmes victimes de violences. **Nous exigeons de votre part un engagement sans faille.**

Un grand débat public autour sur les violences faites aux femmes doit être lancé dans les mois qui viennent et **déboucher sur des politiques publiques à la hauteur du défi : éradiquer les violences faites aux femmes :**

- Les lois en vigueur doivent être appliquées et complétées de nouvelles dispositions législatives, comme l'extension de l'ordonnance de protection aux victimes de viol ;
- Les professionnels doivent être formés ;
- Les plaignantes doivent être soutenues, hébergées, protégées, entendues ;
- Les associations doivent avoir les moyens de remplir leurs missions ;
- Les campagnes de prévention doivent être multipliées ;

– Tous les jeunes en particulier au sein de l'école doivent être informés, éduqués, entendus aussi quand ils sont eux-mêmes victimes.

Monsieur le Président, nous sommes révolté.e.s. Nous ne voulons pas de grands discours. Nous attendons des actes.

A l'initiative du collectif Féministes en Mouvements

Associations signataires : 40 ans de mouvement, Adéquations, ANEF, Assemblée des Femmes, Collectif 13 Droits des Femmes, Collectif Féministe Contre le Viol, Commission Genre d'ATTAC, Coordination pour le Lobby Européen des Femmes, Elles imaginent, Elus Contre les Violences Faites aux Femmes, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes en Résistance, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, Femmes Solidaires, FIT, une femme un toit, Forum Femmes Méditerranée, Le Monde à travers un regard, Les Chiennes de Garde, Libres MarianneS, Ligue du Droit International des Femmes, Mémoire Traumatique et Victimologie, Mix-cité, Mouvement du Nid, Mouvement Jeunes Femmes, Osez le féminisme !, Planning Familial, Rajfire, Réseau féministe « Ruptures », Solidarité Femmes Ile de France, SOS sexisme, SOS sexisme, Voix de femmes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intolérable : la loi sur le Harcèlement sexuel a été abrogée !

Nous exigeons une nouvelle loi !

20 ans après son vote, exigeons un droit juste et efficace !

Le 4 mai 2012, le Conseil constitutionnel, saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, a déclaré non conforme la loi sur le harcèlement sexuel et l'a immédiatement abrogée.

La condamnation de Gérard Ducray, ancien secrétaire d'État, ancien ministre, élu municipal, avocat, condamné pour harcèlement sexuel à l'encontre de trois femmes en mars 2011 est, par conséquent, annulée, ainsi que toutes les procédures pénales en cours.

Pour la première fois dans l'histoire des luttes féministes, une loi est abrogée vingt ans après avoir été votée et alors même que l'AVFT avait alerté les pouvoirs publics sur sa non-conformité à la Constitution et sur son inefficacité pour les victimes.

Jusqu'au vote, le cas échéant, d'une nouvelle loi, les victimes sont abandonnées par la justice. Le message d'impunité ainsi adressé aux harceleurs est révoltant.

Le Conseil Constitutionnel : Article 1^{er}.- L'article 222-33 du Code pénal est contraire à la Constitution. Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées au considérant 7. Article 3.- La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française et notifiée dans les conditions prévues à l'article 23-11 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée. Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 3 mai 2012, où siégeaient : M. Jean-Louis DEBRÉ, Président, M. Jacques BARROT, Mme Claire BAZY MALAURIE, MM. Guy CANIVET, Michel CHARASSE, Renaud DENOIX de SAINT MARC, Mme Jacqueline de GUILLENCHMIDT, MM. Hubert HAENEL et Pierre STEINMETZ.

Nous, associations et collectifs féministes, organisations syndicales, partis politiques soussignés, exigeons une réforme des dispositions juridiques relatives au harcèlement sexuel.

Nous nous mobiliserons jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

Le 4 mai 2012

Premières signatures : Marche Mondiale des Femmes, Femmes Solidaires, ANEF (Association nationale des études féministes), AVFT, Libres et Egales, Collectif National, Droits des Femmes, Collectif Féministe contre le Viol, Elues contre les Violences faites aux Femmes, Association CLASCHES, AG de Féministes et de lesbiennes, Association Droits des Femmes XXème, L'Égalité c'est pas sorcier, la CLEF, groupe LOCs Lesbiennes of Color en France, Encore féministes ! , Femmes en Résistance, l'Assemblée des Femmes, La Lune , Ligue du Droit Interna-

tional des Femmes, CEL Marseille, CIDFF de Seine Maritime, Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes, Osez le Féminisme, Fédération Nationale Solidarité Femmes, association Mémoire traumatique et victimologie, Paroles de Femmes, Association videaux Toulouse, Bagdam Espace lesbien, CRIFIP (Centre de recherches internationales et de formation sur l'inceste et la pédocriminalité), Collectif de Pratiques et de Réflexions Féministes « Ruptures », Réseau Féministe Ruptures, association FIT une femme un toit, association Vivent Les Femmes, Association libres Mariannes, Union des Familles Laïques, Centre LGBT Paris-IdF, Fondation Copernic, Espace Metanoya, Le Monde à Travers un Regard Collectif, Les Moutons Noirs (collectif d'artistes militants) Union syndicale Solidaires, SNU Pôle emploi FSU, SNASUB-FSU, SNUCLIAS-FSU, SNEP FSU, UNATOS FSU, SUP-Equip' FSU, SNUEP FSU, TFI FSU, Parti de Gauche, NPA, la Gauche anticapitaliste, Fédération pour une alternative sociale et écologique (FASE), Les Alternatifs, Commission féminisme d'Europe Ecologie - Les Verts, etc.

TRIBUNE SUR MEDIAPART

Pour le changement, investissons dans l'égalité et la liberté
des femmes !

Nous, Féministes en mouvements, saluons la tenue, le 24 octobre prochain du comité interministériel pour les droits des femmes, comité qui n'a pas été réuni depuis plus de douze ans.

La réactivation de ce comité ouvre la voie d'un traitement de l'égalité femmes-hommes en transversalité, par tous les ministères. Cette instance, ainsi que la concertation avec les associations sont des signes positifs de la politique menée par le Ministère des droits des femmes.

Depuis quatre mois, des chantiers ont été ouverts : citons notamment l'ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle et salariale, la loi sur le harcèlement sexuel, le discours sur les enjeux

diplomatiques des droits des Femmes, l'intégration de la question de l'égalité dans la refondation de l'école, l'inscription dans la Loi de financement de la sécurité sociale du remboursement à 100 % de l'IVG. Cela montre bien l'importance d'un ministère des droits des femmes pour la mise en œuvre de l'égalité.

Mais les angles morts sont criants. Si les droits des femmes ont progressé depuis les premières luttes des années 1970, l'effectivité de ces droits constitue le défi majeur de la période actuelle. Un gouvernement de gauche se doit d'assurer cette effectivité des droits, pour toutes et sur tout le territoire.

Que signifie en effet avoir le droit à l'avortement, si les centres IVG, dont plus d'une centaine a été fermée depuis dix ans, ne peuvent accueillir les femmes qui les sollicitent ?

Que signifie avoir le droit à se former et à travailler, si les places en crèches restent si insuffisantes et certains emplois féminisés si précaires, et qu'ainsi de nombreuses femmes, surtout les moins qualifiées, redeviennent « femmes au foyer » ?

A quoi servent des lois contre les violences faites aux femmes ou des campagnes de sensibilisation, si les femmes ne trouvent pas de lieux d'écoute ou d'accueil leur permettant de sortir de la violence et si le nombre de places d'hébergement dédiées pour leur mise en sécurité reste en dessous de tous les standards européens ?

Réouverture des centres IVG, création de places en crèche et ouverture de places pour la mise en sécurité des femmes victimes de violences : voici trois investissements indispensables pour la liberté des femmes et l'effectivité concrète de leurs droits.

Sans ces investissements, la liberté de travailler et d'être autonome, le droit à l'intégrité physique et psychologique, le droit à disposer de son corps, restent pour nombre de femmes des coquilles vides.

Le ministère des Droits des femmes, doit pouvoir disposer en 2013 d'un budget conséquent à la hauteur de ces enjeux. Et la liberté des femmes demande aussi des engagements transversaux. L'égalité

ne peut être appréhendée comme une dépense, mais comme un investissement pour la société. Le comité interministériel est l'occasion d'impulser une dynamique transversale à toutes les politiques publiques, seule garante de l'effectivité des droits et libertés des femmes.

Même en temps de crise, ne pas investir pour la liberté des femmes est un mauvais calcul économique. C'est à la fois subir les conséquences coûteuses en termes de précarité et de violences et c'est aussi considérer que le développement sociétal et économique pourrait se faire au détriment des femmes.

Les associations, rassemblées dans le collectif des Féministes en mouvements, assurent tous les jours des missions de service public : accès à la santé, accueil et accompagnement de femmes précaires et victimes de violences, sensibilisation des acteurs de la société, etc. Nous ne pouvons accepter que le gouvernement actuel n'augmente pas les dotations et subventions déjà très insuffisantes ou mises à mal par le gouvernement précédent.

Promouvoir l'égalité et investir dans la liberté des femmes constitue un projet de société qui vaut pour toutes et tous. Le gouvernement se doit d'y souscrire et le comité interministériel de la fin octobre être un moment fort de réponse à ces exigences.

À l'initiative des Féministes en Mouvements,

APPEL À LA MANIFESTATION DU 25 NOVEMBRE

Le verdict du procès pour viols collectifs de Créteil a soulevé une vague d'indignations : victimes maltraitées et insultées, procédure interminable, classement sans suite antérieur, victimes non protégées habitant toujours dans le même quartier que les agresseurs, acquittements éhontés.

Ce verdict cristallise la façon dont le « pays des droits de l'Homme » prend en compte les violences faites aux femmes.

Car il n'y a pas que le viol où les victimes sont parfois traitées de la sorte. Les femmes victimes d'autres violences peuvent aussi l'être. Et elles le savent puisque seules 10 % d'entre elles portent plainte par peur de la justice. Un comble tout de même. Mais une attitude pour le moins réaliste. Ce qui en résulte c'est que la grande majorité des violences ne sont pas dénoncées en France et que cela est parfaitement su ! Quel bel exemple de tolérance sociale !
IL EST TEMPS QUE CECI CESSE !

Le gouvernement va de nouveau légiférer. C'est une bonne chose car les lois sont incomplètes. L'ordonnance de protection, par exemple, ne protège que les victimes de violences conjugales et menacées de mariage forcé. Si elle avait concerné toutes les victimes de violences, les victimes de Créteil auraient pu en bénéficier à partir du moment où elle a été mise en application (1^{er} octobre 2010). Ou alors, un procureur peut encore obliger une femme qui a porté plainte pour violences conjugales à aller, sous l'égide d'un médiateur, se réconcilier avec celui qu'elle accuse. C'est ce qu'on appelle de la médiation pénale. Ou bien la prostitution est la seule violence où l'auteur ne tombe pas sous le coup de la loi et où c'est la victime qui est condamnée pour racolage.

Si l'on s'appuie sur la réalité des violences vécues par les victimes, on se rend compte à quel point les réticences et résistances de nombre de législateurs et de représentants des pouvoirs publics sont le reflet de l'idéologie patriarcale.

C'est pourquoi il faut DÉMONSTRER UNE VÉRITABLE VOLONTÉ POLITIQUE. Il faut légiférer mais en comblant les lacunes parfaitement identifiées des lois précédentes. Et il ne faut laisser de côté aucun « aspect » des violences : éducation, sensibilisation du public, éducation non sexiste, formation des professionnels, social, de santé, de solidarité, d'accompagnement, répressif, judiciaire, institutionnel, de procédure pénale. Bref, il faut une loi globale, une loi-cadre.

Il faut en outre s'assurer que ces lois soient appliquées et que les associations féministes qui soutiennent les femmes puissent continuer à travailler.

Et pour tout cela, il faut évidemment de l'argent !

NOS REVENDICATIONS

Parce que les violences ne doivent pas être une fatalité pour les femmes, nous exigeons, comme en Espagne une LOI CADRE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES qui donne toute sa cohérence à la législation en vigueur et qui marque un pas décisif.

Elle comprendra notamment :

- des campagnes d'information, de sensibilisation pérennes auprès de tous les publics et la mise en place d'une véritable éducation non sexiste à tous les stades de l'éducation nationale;

- une formation spécifique et obligatoire, assurée par les associations féministes, en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes pour tous les professionnels concernés;

- la possibilité que toutes les femmes en danger de violences soient protégées, de par la loi, et non seulement celles victimes de violences conjugales ou menacées de mariage forcé ; l'ordonnance de protection doit pouvoir bénéficier à toutes;

- l'impossibilité de l'emploi de la médiation pénale dans toute affaire de violences conjugales;

- en cas de condamnation définitive de l'agresseur, l'obtention systématique dans les plus brefs délais d'une carte de résidente pour les femmes sans papiers victimes de violences conjugales ;

- une carte de résidente pour toute femme demandant l'asile parce que menacée ou victime de violences lesbophobes et/ou de violences sexistes et/ou de violences sexuelles ;

- pour la mise en œuvre d'une véritable politique abolitionniste, reconnaissant donc la prostitution comme une violence, incluant une

vraie réinsertion des personnes prostituées, l'abolition du délit de racolage, et une politique de responsabilisation, pénalisation du client ;

– une réelle politique de logements prioritaires pour les femmes en danger ;

– la mise en place d'un Observatoire national des violences qui étudie, impulse, évalue les politiques menées.

Nous exigeons aussi que des moyens soient dégagés pour permettre un contrôle de l'application des lois sur les violences faites aux femmes. Nous exigeons qu'une commission de contrôle multipartite soit mise en place où siègeraient les pouvoirs publics, des représentants des parlementaires et des associations de défense des droits des femmes.

Nous exigeons que les associations féministes conservent les missions de service public auprès des victimes qui leur sont conférées ce qui implique non seulement le maintien des moyens financiers qui leur étaient accordés mais aussi leur augmentation. Il est hors de question que l'État se désengage ! Si des missions de service public sont transférées aux collectivités territoriales, le budget doit suivre !

En outre, nous exigeons la reconnaissance des viols en situation de conflit armé comme crimes de guerre passibles de poursuite devant la Cour internationale de La Haye et la fin de l'impunité dont bénéficie l'armée française dans le cas du Rwanda.

Toutes et tous à la Bastille à 14 h 30 le 25 novembre.

Premiers signataires : Collectif national pour les Droits des Femmes, LOCs - Lesbiennes Of Color, APEL-Égalité, Groupe Nanas du Mantois, Encore féministes !, Les Chiennes de garde, Les EFRONT-ées, FSU, « Femmes Libres » Radio Libertaire, Femmes solidaires, Gauche anticapitaliste, Association droits des femmes XX^e, Collectif XX^e/Tenon, Coordination Lesbienne en France, ANEF, Parti de Gauche, Syndicat des ministères des affaires sociales et du travail SMAST – CGT.

LETTRE À L'AMBASSADEUR D'IRLANDE À PARIS

Paul Kavanagh, 12 Avenue Foch 75116

Paris, le 21 novembre 2012

Monsieur l'Ambassadeur d'Irlande,

Nous vous écrivons pour vous exprimer notre consternation à propos de la mort récente de Savita Halappanavar, suite au refus de l'hôpital universitaire de Galway de répondre à sa demande d'interruption de sa grossesse. Cette affaire tragique démontre une fois encore que l'interdiction de l'avortement en Irlande est non seulement une atteinte à l'autonomie des femmes à travers le pays, mais qu'elle conduit à des souffrances inacceptables et même à la mort.

La situation de Savita Halappanavar fournit la preuve la plus évidente que les lois qui n'autorisent l'avortement que pour sauver la vie d'une femme, telle que la loi irlandaise le prévoit, sont médicalement inefficaces et éthiquement inacceptables. Il existe de nombreuses situations cliniques dans lesquelles un risque grave pour la santé d'une femme enceinte peut devenir un risque pour sa vie. Retarder l'adoption de mesures d'urgence ne fait qu'augmenter ce risque. Les médecins devraient au minimum être habilités par la loi à intervenir pour des raisons de risque pour la vie et pour la santé de la femme.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ainsi qu'un certain nombre d'organismes des Droits Humains des Nations-Unies, ont appelé le gouvernement irlandais à mettre sa législation sur l'avortement en conformité avec les normes internationales des droits de l'Homme. Si ces appels avaient été entendus, le décès de Savita Halappanavar aurait pu être évité. Avec la mort de Savita Halappanavar, l'Irlande rejoint les rangs des pays du monde où l'avortement est refusé aux femmes et conduit à leur mort.

Nous demandons instamment à votre gouvernement de prendre des mesures urgentes et décisives pour réformer la législation sur l'avortement, non seulement pour des raisons de santé publique mais

aussi parce que l'avortement est un droit fondamental des femmes à disposer de leur corps.

L'ANEF a soutenu financièrement :

- **L'Association CLASCHEs** pour la réalisation de sa plaquette d'information.

- **Le colloque des études féministes francophones** à Lausanne.

Le 6^e Congrès international des recherches féministes francophones s'est déroulé à l'Université de Lausanne du 29 août au 2 septembre 2012, autour du thème : « Imbrication des rapports de pouvoir : discriminations et privilèges de genre, de race, de classe et de sexualité ».

Le lien vers le site restera actif. On peut y trouver les vidéos des plénières. <http://www3.unil.ch/wpmu/rff2012/>

- **Le colloque *Femmes, féminisme, recherches - 30 ans après***, à Toulouse, les 14 et 15 décembre 2012.



Tableau d'honneur

Carmen Boustani, une de nos adhérentes, a reçu une médaille d'or et un prix d'excellence pour le jubilé d'or du CNRS scientifique au Liban en juin 2012 en présence du staff des ministres avec le Premier ministre, des ambassadeurs et des recteurs. Elle était la seule candidate pour les lettres et sciences humaines.

Recherche

Le recensement national des recherches sur le genre et/ ou les femmes

Présentation et premiers résultats

Les recherches sur le genre et/ou les femmes occupent aujourd'hui une place incontestable dans l'univers de la recherche française notamment en sciences humaines et sociales. Leur existence, leur importance et leur implantation géographique sont rendues manifestes par le recensement national, dont les premiers résultats ont été présentés le 8 mars 2012 au siège du CNRS à Paris. En effet, le recensement a collecté 1 904 réponses exploitables et 1 032 fiches sont actuellement publiées dans l'annuaire en ligne.

Recenser ces recherches, les rendre visibles, prouver leur existence mais aussi permettre une connaissance interne du domaine sont une préoccupation dont témoignent les trois recensements antérieurs¹. Préoccupation qui révèle la place particulière qu'occupent les recherches sur le genre, sur les femmes, féministes... dans la recherche.

En effet, ces recherches participent à la science tout en l'interrogeant sur la place des femmes et les mécanismes de leur discrimination en science. Les recherches sur le genre questionnent aussi la

1. « Sexe et Sociétés. Répertoire de la recherche en France ». Danièle Senotier et Nathalie Cattaneo, La documentation française, 1998, « Premier recensement national des enseignements et des recherches sur genre en France », ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, rapport final, ANEF, 2003.

« Genre et Rapports sociaux de sexe. Étude des ressources disponibles auprès des universités et des grands écoles en Bretagne », Annie Junter et Fanny Bugon, 2007.

production scientifique elle-même, le choix de ses objets et de ses méthodes. En outre, le faible niveau d'institutionnalisation de ces recherches les rend sujettes à un mouvement d'apparition-disparition au gré des reconfigurations institutionnelles de la recherche.

En 2008, pour répondre à ces interrogations, la Mission pour la place des femmes au CNRS, en partenariat avec l'INSHS (Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS) et l'INSB (Institut national des sciences biologiques) a mis en place un recensement national. Ces partenaires sont représentés dans le comité scientifique ainsi que les principaux réseaux de recherche sur le genre (ANEF, EFi-GieES, Fédération RING, MAGE) et les recensements antérieurs.

Depuis 2012, le GIS Institut du Genre est en charge des analyses des données du recensement, de l'administration de l'annuaire en ligne ainsi que de l'ensemble des activités du recensement, liées au poste de sa responsable.

Le recensement s'adresse à toute personne travaillant ou prenant en compte dans ses recherches le genre et/ou les femmes, pouvant justifier d'au moins une publication scientifique dans le domaine et s'inscrivant dans le périmètre « national² ».

L'enquête s'appuie sur un système d'information spécifiquement développé par le CNRS. Il comporte une base de données et une application Internet via laquelle les données sont récoltées au moyen d'un questionnaire en ligne et publiées dans un annuaire Web, de manière pérenne. Cet outil permet à la fois de réaliser un état des lieux et de rendre visibles et accessibles ces recherches au public.

L'information et l'incitation à participer ont été diffusées par affichage, courriel et annonces en lignes, relayées par les voies institutionnelles et les réseaux de recherches sur le genre. Pour contourner des problèmes soulevés par la littérature sur la méthode des enquêtes

2. Ce recensement national inclut les chercheur.e.s travaillant en France ou ayant un rattachement institutionnel français, même si celui-ci est secondaire et que le rattachement principal est dans un autre pays.

par Internet, la diffusion de l'information a été renforcée par des référent.e.s de la Fédération RING³ dans les universités et deux enquêtrices ont accompagné les répondant.e.s par téléphone et par courriel.

Les premiers résultats du recensement montrent qu'en 2011 les recherches sur le genre et/ou les femmes sont localisées dans l'ensemble des villes universitaires de l'hexagone ainsi qu'en Corse, aux Antilles, en Guyane et à la Réunion. L'académie de Paris rassemble quasi 1/3 des réponses avant Lyon, Toulouse, Créteil et Versailles. Viennent ensuite Strasbourg, Aix-Marseille, Bordeaux, Rennes et Lille. Paris, Lyon et Toulouse sont aussi les villes où se situent, dans les années 1960 et 1970, les premières recherches du domaine, avant qu'elles ne se disséminent sur l'ensemble du territoire.

Environ 50 % des répondant.e.s situent le début de leurs recherches sur le genre et/ou les femmes à partir de l'année 2000. Ce taux important vient du fait qu'un certain nombre des répondant.e.s ont commencé leurs travaux dans le domaine au cours de leur carrière, notamment les répondants hommes.

Notons que la part des hommes a considérablement augmenté ces deux dernières décennies, ils sont 10 % des répondant.e.s déclarant avoir débuté leur recherches sur le genre dans les années 1990 et 23 % pour les années 2000. La part globale des répondants hommes est de 21 %. Un deuxième élément d'explication se trouve dans la répartition des répondant.e.s par corps professionnel⁴. Les doctorant.e.s représentent le corps le plus important (26 %). Il est suivi par les maîtresses et maîtres de conférence (25 %) parmi lesquelles 67 signalent une HDR et les professeur.e.s d'université (13 %). Viennent ensuite les chargé.e.s de recherche (8 %) dont 28 avec une HDR, les

3. Fédération de recherche sur le genre RING.

4. Sont appelés « corps » ceux définis par la fonction publique pour le monde universitaire et celui de la recherche. Pour améliorer la lisibilité des résultats, les doctorant.e.s et post-doctorant.e.s ont été intégré.e.s dans cette catégorie.

post-doctorant.e.s (7 %), les directrices/eurs de recherche (5 %) et les ingénieures/eurs (2 %)⁵.

Un peu plus des 2/3 des répondant.e.s travaillent dans la recherche publique. Aux fonctionnaires qui présentent un peu plus de la moitié des répondant.e.s se joignent les contractuel.le.s du public, majoritairement en CDD. Cependant des chercheur.e.s indépendant.e.s, des salarié.e.s du privé et des personnes au chômage ont également répondu à l'enquête.

La structuration du domaine de recherche se fait au niveau institutionnel dans les équipes et unités, à travers des axes ou des pôles spécialisés sur le genre, qui sont situés dans l'ensemble des grandes et moyennes villes universitaires. Les réseaux de chercheur.e.s⁶ participent également à cette structuration au niveau local et national. La plupart des réseaux réunissent plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales ; l'histoire est la seule à compter des réseaux dédiés. Les réseaux ayant reçu les taux de réponses les plus importants sont interdisciplinaires en SHS et ont une vocation nationale.

Quant à l'inscription disciplinaire des recherches sur le genre, les premiers traitements des réponses du recensement montrent qu'elles se situent dans l'ensemble des disciplines des sciences humaines et sociales. La sociologie et l'histoire, les disciplines historiques du domaine ont reçu les taux de réponses les plus importants.

Les sections relevant de la biologie ont reçu 20 réponses (2 %) : elles se trouvent largement en tête des sciences naturelles et expérimentales, dans l'ensemble très peu citées⁷. Ces résultats montrent un

5. 14 % des répondant.e.s ont sélectionné la réponse « Autre » à la question sur le corps professionnel.

6. Les réseaux proposés dans la liste de choix à réponses multiples du questionnaire ont été récoltés lors de l'enquête exploratoire du recensement en 2010 à travers un champ à saisie libre.

7. Les Mathématiques et leurs applications ont été choisies deux fois quand les Sciences de l'ingénieur et l'Informatique ont récolté respectivement une réponse.

intérêt émergent, notamment en biologie, de travailler avec l'approche genre dans les domaines autres que les sciences sociales et humaines.

Le recensement national et les analyses des données se poursuivent actuellement au sein du GIS Institut Genre. A terme, ces analyses vont permettre de connaître la structuration institutionnelle du champ, par exemple à travers les activités et productions scientifiques, individuelles et collectives et l'inscription des chercheuses et chercheurs dans l'univers de la recherche. En complément, l'analyse textuelle fera émerger les thématiques structurantes du champ et montrera par qui, dans quel contexte institutionnel et où ils sont travaillés. Les analyses ont pour but d'établir un état des lieux de ces recherches qui viendra, entre autres, en appui des politiques de la recherche. Parallèlement, l'annuaire en ligne avec plus de 1 000 fiches publiées à ce jour, permet aux chercheur.e.s d'élargir leur réseau de collaborations scientifiques et pour celles et ceux qui n'ont pas encore répondu au recensement de renseigner et publier leur fiche.

Depuis l'été 2012, une version légèrement modifiée du questionnaire est en ligne. Vous êtes donc vivement invité.e.s à renseigner et à actualiser votre fiche sur <https://recherche.genre.cnrs.fr>.

Sibylle Schweier, sociologue, responsable du recensement
national des recherches sur le genre et/ou les femmes
CNRS/GIS Institut du Genre/MSH Paris Nord
Novembre 2012

Thèses

La construction identitaire de l'homme violent

Anne-Marie GHOSSAIN

Thèse de doctorat en psychologie sociale soutenue à l'Université Lyon 2 le 17 novembre 2011.

Co-directrices : Annik HOUEL, professeure de psychologie sociale à Lyon 2 et Raja MAKKI, professeure de psychologie sociale à l'Université Libanaise de Beyrouth.

Le sujet d'Anne-Marie Ghossain est un travail qualitatif et exploratoire qui cherche à approfondir les connaissances du système de violence conjugale masculine exercée au Liban et surtout à comprendre comment l'homme violent libanais se construit, se perçoit, se réalise, se présente, et comment il agit et évolue à l'intérieur des structures sociétales libanaises et en fonction de sa relation avec la femme.

Le matériau se constituait de 17 récits de vie d'hommes violents appartenant à la communauté chrétienne, 8 dossiers juridiques complets du tribunal religieux maronite concernant des conflits conjugaux entre hommes violents et leurs épouses violentées et de 42 récits de vie de femmes violentées

A sa soutenance, la doctorante a insisté sur les points suivants :

1 - On peut dire schématiquement que la confrontation, en Occident, entre l'Etat et l'institution religieuse s'est soldée par la séparation entre les deux. Cette séparation matérialisée par la laïcité a fait évoluer la notion de citoyenneté en établissant des liens juridiques organisant la vie des gens dans les différents domaines. Ceci a permis aux évolutions conjoncturelles d'aboutir à des changements profonds notamment au niveau de la famille, du couple et du patriarcat qui a fortement reculé.

Or au Liban, la confrontation entre l'Etat et les institutions religieuses n'a pas eu lieu. Tous ont établi ensemble un engrenage structurel

solide. Le familialisme structurel s'est glissé dans cet engrenage et l'a rendu plus solide encore. Cet engrenage structurel devenu totalement patriarcal à partir du patriarcat familial dure jusqu'à maintenant. Il établit une sorte de cuirasse qui empêche que les évolutions conjoncturelles de la société débouchent sur des changements en profondeur.

Ainsi, les instances de socialisation fortement secouées par la guerre continuent à fonctionner selon des principes patriarcaux. La hiérarchie religieuse reste une institution de référence. La femme continue son épanouissement qui a connu une vraie accélération pendant la guerre mais elle n'arrive pas à traduire ses acquis dans des changements structurels durables. Le fils qui a supplanté son père dont l'identité patriarcale a été brisée pendant la guerre, est devenu lui-même au niveau des rapports sociaux de sexes un « vrai homme » patriarcal.

2 - Toutes les formes de violences conjugales, verbales, psychologiques, économiques, sexuelles, et physiques ont été retrouvées dans le discours des hommes et des femmes du corpus. A ce propos, il faut signaler que la femme au début considère certaines formes comme une sorte de manque de politesse et que l'homme ne considère pas certains actes (même le fait de pousser sa femme) comme de vrais actes de violence. Il faut signaler aussi que le fait de considérer la négligence sexuelle comme une des caractéristiques de la violence sexuelle découle du discours des femmes elles-mêmes. Il y avait une sorte de consensus sur ce fait.

3 - Ce travail a permis de mettre en lumière plusieurs particularités libanaises concernant le cycle de violence :

a- Le cycle commence par **les violences spontanées** de l'homme. Ce sont les violences verbales, sexuelles et économiques que l'homme pratique d'une manière normale et habituelle comme un droit qui lui est dû et, quand la femme s'oppose à ces violences, l'homme passe aux violences **interactionnelles et de régulation** qui sont surtout des

violences psychologiques et physiques. Ce n'est donc pas l'accumulation des mécontentements par l'homme qui le fait exploser. Les mécontentements s'accumulent chez la femme et la pousse à s'opposer. La réaction de l'homme est de casser l'opposition de sa femme.

b- La plupart des hommes de notre corpus ne s'excusent pas auprès de leur femme après l'acte violent. Ce fait signifie que le cycle libanais apparaît comme un cycle punitif et non un cycle de défoulement. En fait, il semble que l'homme arrête sa violence non pas à cause d'un remord quelconque éprouvé après l'explosion de sa violence, mais il s'arrête dans le but de savoir quel est l'effet de la punition qu'il a infligée à sa femme. Il signifie également que l'homme ne craint pas que sa femme le quitte car la séparation est un choix difficile pour elle. Le plus souvent elle n'a pas de ressources propres ; elle a peur d'être blâmée par ses parents et par la société ; elle a peur aussi de perdre la garde des enfants.

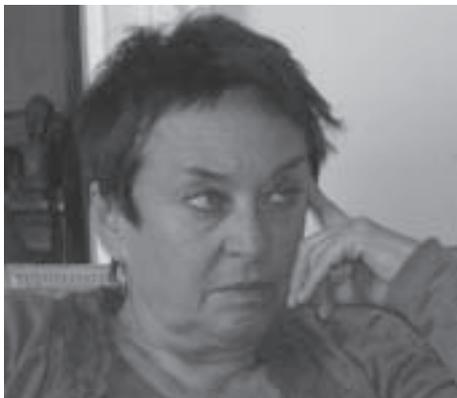
La séparation constitue en effet un problème aigu pour la femme au Liban, et le fait de ne pas pouvoir l'appliquer constitue une cause essentielle de la reproduction perpétuelle de l'ordre social patriarcal libanais. On a vu pourquoi, en pratique, l'homme ne craint pas d'être abandonné par sa femme. Mais les obstacles à la séparation sont beaucoup plus structurels. Ceci peut être révélé par le déroulement des médiations formelles et informelles qui interviennent pour résoudre les problèmes des conflits conjugaux. Le statut familial est toujours entre les mains des hiérarchies religieuses et, en l'absence du mariage civil, la séparation est très difficile à obtenir. Le divorce ne peut pas se faire chez les maronites et il est très difficile et coûteux dans les autres confessions chrétiennes. Le but essentiel des médiations formelles effectuées par les tribunaux religieux est de ne pas aboutir à la séparation et au divorce. La séparation de fait (séparation sans divorce) est mal vue par la société. La médiation informelle ou « conciliation à la libanaise » qui ressemble à la « médiation spontanée » (les partenaires se tournent spontanément vers des amis, parents, voisins ou vers un « sage » ou un prêtre) n'est qu'une opération

destinée à obtenir la non-séparation. Elle confirme ou restaure l'ordre culturel traditionnel.

4 - La violence conjugale n'est pas un phénomène isolé et superficiel. Elle reflète une crise qui frappe l'ensemble du système sociétal libanais. C'est pourquoi la lutte contre la violence conjugale doit être totale : contre la violence, les inégalités de genre et la culture patriarcale. Ceci passe par la destruction de l'engrenage patriarcal à travers l'installation de la laïcité ; l'application d'une réforme juridique (notamment en ce qui concerne le statut personnel; la loi pénale; la loi sur la violence conjugale et familiale, etc.) ; le travail surtout dans les écoles et les medias, pour le changement des représentations et des prototypes sexistes ; le travail pour assurer la protection totale de la femme victime ; et assurer l'intervention chez l'homme violent que ce soit à travers des soins ou à travers des mesures punitives.

Concernant la recherche les besoins sont énormes. Il faut réaliser une enquête nationale destinée à collecter des informations sur l'ampleur du phénomène, les formes de la violence et leur gravité ; effectuer des études sur les facteurs associés à la violence ; dégager les mécanismes de pratique des types de violence ainsi que les mécanismes de l'influence du stress social provoquant la violence et les conditions et les mécanismes qui rendent certains hommes non-violents bien qu'ils ont eu eux aussi une éducation sexiste.

Cette thèse est consultable au centre Louise Labé : <http://sites.univ-lyon2.fr/centre-louise-labe/>



Annik Houel. Paris, 26 mars 2012

© ND.

L'Etat et les illégalismes sexuels.
Ethnographie et sociohistoire du contrôle policier
de la prostitution à Paris

Gwénaëlle MAINSANT, Doctorante IRIS-EHESS

Thèse de doctorat sous la direction de Didier FASSIN.

Soutenance : 19 novembre 2012

Composition du jury :

Didier Demazière, directeur de recherche au CNRS ; Didier Fassin, professeur à l'Institut d'Études Avancées de Princeton, directeur d'études à l'EHESS, directeur de thèse ; Pascale Laborier, professeure à l'Université Paris X-Nanterre ; Rose-Marie Lagrave, directrice d'études à l'EHESS ; Lilian Mathieu, directeur de recherche au CNRS, Geneviève Pruvost, chargée de recherche au CNRS.

Résumé de la thèse :

Le contrôle de la prostitution par l'Etat n'a cessé, depuis un demi-siècle, d'être présent dans le débat public, qui a été relancé dans les années 2000 autour de la loi pour la sécurité intérieure. Alliant ethnographies en terrain policier, archives et sources de presse, cette thèse propose une analyse sociohistorique du contrôle policier de la prostitution à Paris de 1946 à 2008. A l'échelle de la police, la thèse souligne d'abord l'absence d'une politique de la prostitution et *a fortiori* d'une politique de la sexualité unifiée et cohérente. La sociohistoire de la brigade des mœurs montre en effet la progressive disparition de l'objet « mœurs » dans le contrôle policier durant la seconde moitié du XX^e siècle. En vigueur depuis 2003, la loi pour la sécurité intérieure fournit un cas d'école pour analyser à l'échelle de plusieurs groupes professionnels un cadre juridique marqué par des contradictions (prostitué.e à la fois victime et auteur.e d'infraction) et par une forte indétermination (notamment, l'absence de définition en droit de la prostitution). La thèse montre de ce point de vue comment

routines et hiérarchies professionnelles policières participent à produire le droit « par le bas ».

De surcroît, cette recherche contribue à une anthropologie politique et morale. Elle analyse la tension entre logiques compassionnelle et répressive, inhérente aux politiques contemporaines de la prostitution, non pas à l'échelle des cadres cognitifs « macro » des politiques, mais à l'échelle des pratiques d'évaluation morale des individus (proxénètes et prostitué.e.s) par les *street-level bureaucrats*. Ce parti-pris rend alors possible une description fine de l'articulation des dimensions morale et professionnelle dans les interactions quotidiennes qui constituent le contrôle policier de la prostitution.

L'attention prêtée aux processus de catégorisation des clientèles policières permet également de montrer comment la définition policière de la prostitution contribue à produire tout autant le genre des populations contrôlées que celui des contrôleurs. Elle éclaire de surcroît la dimension émotionnelle à l'œuvre dans la gestion différentielle des illégalismes sexuels par les *street-level bureaucrats*. Enfin, cette thèse importe les questionnements relatifs aux cadres cognitifs de l'action publique pour montrer, à partir d'une analyse de la réception des discours publics dans la rhétorique professionnelle policière et de la production et de la diffusion des savoirs policiers, comment se construit « par le bas » la pensée d'Etat dans le cas du contrôle de la prostitution.

Mots clefs :

Genre ; sexualité ; prostitution ; profession ; police ; action publique ; administration ; Etat ; politique ; sociologie du droit ; ethnographie ; savoirs ; déviance ; travail émotionnel ; racialisation ; anthropologie morale.



© ND

Belfast, août 2011

Masters

La bibliothèque des mémoires de master Recherche

www.masterscontributions.fr

Masterscontributions est un site collaboratif, gratuit, simple, permettant de relier les savoirs.

Il propose une plate-forme permettant de déposer et consulter des mémoires et travaux de recherche afin de développer une « banque de mémoires » de masters.

Les dépôts sont limités aux mémoires de M2 soutenus devant jury avec mentions « Très bien » ou « Bien » (soit, pour la Suisse, 5,5 ou 6).

• **Le féminisme matérialiste radical français face au racisme. Une analyse de l'évolution du sujet politique du féminisme matérialiste radical français entre 1981 et 2011.**

Plan du mémoire

I. Le féminisme et la catégorie « femmes » : comment penser le sujet politique du féminisme ? - II. « De l'affaire du voile à l'imbrication du sexisme et du racisme » : l'évolution du féminisme matérialiste radical français en 2006 - III. Quel sujet politique pour le féminisme matérialiste radical français au XXI^e siècle ?

La conception du sujet politique du féminisme matérialiste radical français en tant qu'une « classe des femmes », au sens marxiste du terme, fait, depuis des années, l'objet de nombreuses critiques. La définition de la catégorie « femmes » en tant qu'une « classe » ne permettrait pas, jugent un grand nombre de féministes se situant dans la continuité du Black Feminism et du féminisme postcolonial, de tenir compte de l'hétérogénéité des femmes et de leurs antagonismes et postulerait un sujet féministe unifié, réduisant toutes les femmes à une seule femme, blanche et occidentale. Le féminisme matérialiste français occulterait et ne théoriserait pas les rapports de pouvoir qui traversent la catégorie « femmes ». La critique de féministes « noires » et postcoloniales date des années 1970 et reproche aux féministes occidentales d'universaliser leur situation particulière d'oppression et d'ignorer le vécu des femmes non blanches non pas uniquement victimes de sexisme mais également simultanément de l'oppression de classe et de « race ». Prises en compte au sein du féminisme américain et de la plupart des pays d'Europe, ces critiques ont du mal à se faire entendre en France.

L'étude d'une sélection d'articles parus dans la revue *NQF* entre 1981 et 2011 a permis de vérifier cette hypothèse. L'analyse a montré que l'année 2006 a conduit à un tournant théorique et politique au sein du féminisme matérialiste français entraînant une redéfinition de son sujet politique.

• **L'orientation scolaire et professionnelle au collège: miroir des inégalités**

Plan du mémoire

I. Définition et histoire de l'orientation - II. L'éducation à l'orientation aujourd'hui - III. Les acteurs de l'orientation - IV. L'orientation : reflet des inégalités ? – Conclusion.

L'orientation scolaire et professionnelle est au cœur du système éducatif français. L'orientation est un processus qui, de par sa complexité, s'inscrit dans la durée. L'orientation est un rendez-vous du jeune avec lui-même, un rendez-vous qu'il ne doit pas manquer, c'est un rendez-vous avec son devenir. Il nécessite de la part du jeune un véritable cheminement vers une meilleure connaissance de soi, puisque l'élaboration de ce projet devra tenir compte non seulement de ses aspirations mais aussi de ses aptitudes et de ses limites, tout en considérant l'environnement familial et social qui l'entoure.

Comment l'école fait-elle alors pour ne pas être l'instrument de la reproduction des inégalités sociales à travers le système d'orientation ? Comment peut-elle garantir à un fils d'ouvrier qu'il aura une vie meilleure, ou à une fille qu'elle aura le même salaire à poste et à formation égal qu'un garçon ? Qu'en est-il dans les pratiques de chacun ? Tout est-il vraiment mis en œuvre pour garantir l'égalité des chances et la réussite de tous, quelle que soit sa nature sociale ou sexuée ? L'orientation n'est-elle pas encore dominée par la loi des stéréotypes et du déterminisme social ? Telles sont les questions que nous nous proposons d'aborder dans ce mémoire de recherche.

• **« Si le sol ne brille pas comme avant il brille quand même ». Femmes et participation politique au niveau local au Venezuela : entre émancipation et renforcement de la subalternisation.**

Plan du mémoire

Introduction - I. Devenir « luchadora » - II. Femmes et participa-

tion politique : entre combattantes et mères dévouées - III. Impact de la participation dans les vies privées des femmes - Conclusion : un même rôle mais un nouveau reflet - Bibliographie - Sources - Annexes.

La Constitution du Venezuela instaure un autre régime politique en 1999 : celui de la démocratie participative. Ce projet de gouvernement propose un mouvement de mise en relation directe entre le président et les bases, notamment les exclus traditionnels des arènes décisionnelles parmi lesquels se trouvent les femmes.

• **L'inceste : anthropologie d'une entreprise de démolition systématique de la personne**

Plan du mémoire

Introduction : étudier l'inceste : quelques raisons d'un choix. I. Panorama et perspectives - II. Méthodologie et questionnements que cela suscite pour l'anthropologie - III. Obstacles et rencontres, l'anthropologue-victime d'inceste comme étrangeté ? - IV. Décrire la démolition... et ses suites - Conclusion.

**** Tous mes travaux sont également disponibles ici : <http://sophia.perrin.free.fr/entree.htm> ****

Ce travail de recherche a montré que l'inceste ne correspond que rarement au schéma de l'événement surgissant brutalement de l'extérieur, dans la vie des incesté.e.s (comme une effraction de domicile par exemple). Au contraire, il est préparé, construit par l'abuseur au quotidien, et s'inscrit dans une stratégie plus globale de contrôle, d'emprise, soit par lui-même, soit par une personne qui le soutient de fait et fait corps avec lui.

• **An Analysis of the Socio-Political Issues Surrounding Abortion in Ireland**

Plan du mémoire

I. Legal History of Abortion - II. Conservative Institutions in a Pa-

triarchal Society - III. Toward a Liberal Society ? Factors of Change - IV. A Referendum for the New Millenium ?

En 1983, le 8^e amendement à la constitution irlandaise déclare l'avortement anticonstitutionnel. Mais alors que les Irlandaises sont de plus en plus nombreuses à se rendre au Royaume-Uni pour subir une IVG, le débat refait surface en 1992 avec l'affaire X impliquant une jeune fille de 14 ans désirant se rendre en Angleterre pour un avortement. Face à ses tendances suicidaires, résultant de sa grossesse, la cour suprême irlandaise autorise alors la jeune fille à se rendre en Angleterre.

• **Identités et images : le dialogue à connotation sexuelle par Webcam sur l'Internet**

Plan du mémoire

Introduction - I. L'immersion dans le Websex - A. Naviguer - B. Le gender switching - C. Mes identités de recherche - II. L'écran du Websex - A. L'écran-écran - B. Drôle de jeu de rôles - C. Exposition des corps, régime des regards - D. Le jeu comme confirmation de son genre et de ses potentialités sociales - E. Se voir autrement : l'écran miroir - F. L'autre comme témoin - III. Le Websex comme théâtre numérique - A. Le monde est un théâtre ? - B. L'avatar et la mascarade : la théâtralité du Websex - C. La perspective goffmanienne à l'épreuve d'une interaction type du Websex - D. Mises à distance de cette perspective - Conclusion - Bibliographie - Annexes - Présentation des principaux enquêtés.e.s - Iconothèque - Légende des captures d'écran.

La problématique de ce mémoire de Master est d'appréhender les liens entre construction de soi (en particulier le genre) et mise en scène de soi via une technologie multimédia telle que peut l'être l'Internet, au travers de l'étude d'interactions à connotations affectivo-sexuelles sur des forums de discussion et de rencontre (écrits, paroles, images ou encore via Webcam, etc.).

L'Internet était pris par les individus rencontrés dans le cadre de cette recherche comme un espace oscillant entre récréation, relativement affranchi de certaines règles sociales, du moins celles pouvant être à l'œuvre dans d'autres domaines de leur existence, et re-création de soi. La relative autonomie, du moins projetée par les usagers, leur permettait de s'expérimenter un peu autre dans ces espaces relativement éloignés de leur quotidien, mais espaces demeurant sociaux et donc potentiellement vecteurs de socialisation pour les individus les fréquentant. Ces relatives « inventions » de soi pouvaient aller jusqu'au « gender switching », c'est-à-dire le travestissement de son genre, une sorte de changement de genre numérique temporaire, certains usagers des forums se faisant passer pour le sexe contraire de celui de leur état civil.

• Combats ordinaires - Rapport à l'emploi et position atypique sur le marché de l'emploi : analyse du processus de socialisation au travail de femmes des quartiers d'Orléans

Plan du mémoire

Introduction - I. Expérience et construction de « soi » - II. Adaptation de soi au marché de l'emploi - Conclusion - Bibliographie.

Une enquête a été menée auprès de 57 femmes éloignées de l'emploi (résidentes zone CUCS, à temps partiel ou sans emploi) par des entretiens semi-directifs.

L'intérêt de ce type de rencontre est d'avoir une réponse de la part des femmes sur tous les éléments qui leur posent problème pour l'accès au travail, qu'ils soient objectifs ou subjectifs. En effet, au regard de la complexité de la relation qui existe entre les femmes et les organismes dits « d'insertion », nous avons cherché à mieux comprendre la nature de celle-ci. Ensuite, il s'agit d'évaluer si les dispositifs intermédiaires sur le marché de l'emploi, soit les organismes dédiés à l'insertion professionnelle de ceux qui n'y parviennent pas par leurs propres moyens, tiennent compte de ce rapport de socialisation, toujours au travers du discours de ces femmes. Plus encore, nous cherchons à

voir s'ils tiennent compte des questions propres aux femmes les plus éloignées de l'emploi. La question qui anime cette recherche vise à comprendre dans quelle mesure le décalage cognitif entre les femmes interrogées et les structures du monde du travail produisent un rapport à l'emploi disqualifiant, malgré l'intervention des organismes d'insertion professionnelle.

• **De la femme voilée à la beurette : représentations érotiques de l'autre racisée**

Plan du mémoire

Choix méthodologiques - Regards masculins sur le voile - Regards masculins sur la femme maghrébine - Mise en scène : fantasme et sexualité - Construction du discours sur la mise à disposition du corps féminin.

Depuis 2004, des lois interdisent le port de signes ostentatoires à l'école, et la dissimulation du visage dans l'espace public. Ces lois, spécifiques à l'espace français, impactent directement le corps féminin maghrébin. Nous nous demandons en quoi l'espace public français fait du corps d'exception un enjeu sociétal, et nous faisons l'hypothèse d'un lien entre ces lois d'exception et la place de ces corps féminins dans l'imaginaire érotique européen.

Nous étudions la place du corps maghrébin dans les représentations fantasmatisques d'un échantillon d'hommes européens, les représentations de ce corps dans la pornographie, et faisons le parallèle avec le discours des femmes maghrébines quant à leur rapport avec l'espace de la séduction.

• **Le vécu de la paternité (naissance, quotidien, séparation)**

Plan du mémoire

I. Un terrain de progrès - II. Pères engagés pères séparés - II-1. L'amour et le désir d'enfant - II-2. Un événement fondateur : la naissance - II-3. Le parentage - II-4. La séparation - III. En guise de conclusion.

Eclairer le vécu de la séparation par des hommes très investis dans la naissance, le parentage, le quotidien de leurs enfants, de la vie de famille en général - tenter un parallélisme avec celui des mères - voir comment pourraient se concilier projet paternel et projet maternel voire féministe sans exclure une remise en cause de la forme familiale occidentale contemporaine.

Cette recherche a été menée sous la direction de Agnès FINE (EHESS-Toulouse-Le Mirail) en Aveyron en 2008-2009 auprès de dix pères séparés ayant participé à la naissance de leurs enfants. Elle avait pour objectif d'interroger un lien éventuel entre la participation du père à la naissance de ses enfants et sa plus grande difficulté à accepter la séparation d'avec eux lorsque survient une rupture conjugale. En observant la grande implication de ces hommes depuis la conception de l'enfant jusqu'à son éducation, on ne peut que conjecturer l'existence de ce lien car les pères interrogés sont viscéralement attachés à leurs enfants et n'entendent pas en être séparés. A travers les nouveaux rituels de la paternité en salle de naissance, s'est créée une symbolique qui renchérit sur l'investissement émotionnel et contribue aussi à lier indéfectiblement le père à ses enfants, à égalité avec l'attachement mère-enfant.

Pour qui partager son savoir ?

- Les différentes générations de chercheur.e.s.
- Les étudiant.e.s, universitaires, les sociétés entrepreneuriales, les associations, les particuliers, etc.

Pourquoi inciter nos étudiant.e.s à déposer leur travail ? Pourquoi faire cette démarche personnellement ?

- Editer (en ligne) son travail de recherche pour se faire connaître par sa diffusion.
- Faciliter l'utilisation de sa recherche par d'autres chercheur.e.s.
- Actualiser un travail de recherche et/ou donner une nouvelle vie à ses travaux.

- Partager des savoirs.
- Et enfin, empêcher des travaux de qualité de tomber dans l'oubli.

Simplicité du mode d'emploi

Masterscontributions se veut un site de références qualitatives afin de donner toute leur valeur aux mémoires déposés. Il est nécessaire que vous donniez (en tant qu'auteur.e/déposant.e) des gages de qualité de votre ouvrage en renseignant cette grille.

Inscrivez-vous gratuitement et sans engagement sur :

www.masterscontributions.fr

Identifiez-vous puis validez.

Déposez votre mémoire de recherche en précisant :

– Titre du mémoire, complété par la mention (ARGEF) pour une reconnaissance rapide

– Université de soutenance

– Directeur/Directrice de mémoire

– Mention obtenue

– Date de soutenance

– Discipline de votre mémoire parmi les trois grandes familles proposées

– Mots-clés destinés à faciliter les recherches (précisez : ARGEF

en lettres capitales)

– Texte d'introduction

Joignez les fichiers de votre mémoire (nous vous conseillons d'utiliser le format PDF)

N'oubliez pas de sauvegarder.

Etre visible en déposant votre mémoire de master sur ce site dédié, c'est lutter contre le plagiat de votre travail de chercheur/chercheuse.

La **qualité** et la validité du site nécessitent une certaine **éthique**. Les déposant.e.s se doivent de présenter leurs travaux avec des références universitaires.

Les consultant.e.s/utilisateurs.trices s'engagent moralement à citer les sources qu'il.elle.s pourront recueillir dans la fiche de signalement du mémoire téléchargeable. **Vous devez préciser la notice bibliographique complète : Nom, prénom (année). Titre du mémoire, grade et discipline, université.**

Le prix Huguette Delavault

L'AFFDU (Association française des femmes diplômées des universités), Groupe de Paris-Île-de-France, a délivré vendredi 16 novembre 2012 le prix « Huguette Delavault » au meilleur mémoire de fin d'études de la formation « Conseiller/conseillère référent.e égalité femmes/hommes ».

Cette association, créée dans les années 1920, pour défendre l'accès des femmes à l'enseignement supérieur, a en effet soutenu la création de ce diplôme interuniversitaire, créé en 2004 à l'initiative de la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Île-de-France (niveau master II) pour agir en faveur d'une société non sexiste, et enseigné dans le cadre de la formation continue des universités Paris-III (Sorbonne nouvelle) et Paris VI (Université Pierre et Marie Curie, UPMC).

S'adressant à un public travaillant dans les domaines des ressources humaines, de la formation, de l'enseignement, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'orientation, du travail social, cette formation vise à construire et mettre en œuvre la fonction de conseiller, conseillère référent.e en égalité femme/homme, à accroître les connaissances théoriques par une approche transdisciplinaire, permettant aux étudiant.e.s d'intégrer la question de l'égalité F/H de manière transversale dans leur pratique professionnelle.

Les connaissances théoriques de la construction sociale des identités féminines et masculines et des inégalités et de la marche vers l'égalité sont complétées par une formation par la recherche et donc la remise d'un diplôme de fin d'année.

Pour cette première remise du prix « Huguette Delavault » (du nom de l'ancienne présidente de l'AFFDU), le premier prix a été attribué à Clara Domingues pour un mémoire mettant en relation l'augmentation des cas de sida pour les femmes avec les violences à leur égard.

Parmi les nommées, Francesca Montesignori a présenté un mémoire sur l'image de la parentalité et son influence sur la carrière des femmes.

Toutes deux nous ont fait parvenir un résumé de ce mémoire.

La féminisation de la pandémie de VIH/sida : une donnée à intégrer dans l'action contre les violences faites aux femmes ?

Clara DOMINGUES

En 2000, l'Organisation mondiale de la santé établit une relation entre les violences exercées contre les femmes et l'augmentation du nombre de femmes contaminées par le sida. Le directeur général de l'OMS déclare alors que « la violence à l'égard des femmes est un facteur important de propagation du VIH ». En 2004, l'ONUSIDA réaffirme que : « S'il est difficile de comparer tous les facteurs régionaux liés à [la] croissance [du VIH/sida chez les femmes], il est clair que les inégalités entre hommes et femmes – et en particulier les règles et les normes qui gouvernent les rapports sexuels entre femmes et hommes – sont au cœur du problème ».

Cette explication n'est pas seulement avancée pour l'Afrique ou l'Asie, mais pour l'ensemble des pays, et notamment l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Pourtant, en ce qui concerne la France, deux constats s'imposent.

D'une part, au niveau de l'action politique et sociale, la question du sida est le plus souvent traitée d'un point de vue sanitaire. La réponse apportée par la plupart des Etats a d'abord et principalement été

d'envisager le virus comme une question sanitaire, en faisant abstraction des aspects sociaux qui affectent tant la prévention que les soins, et cette tendance persiste.

D'autre part, les rapports sociaux de sexe sont absents des observations et des actions.

Or, le traitement sanitaire et technique de comportements qui mettent en jeu des humains vivant dans une société où les rapports entre les hommes et les femmes sont inégalitaires, ne peut que renforcer ces inégalités, et de ce fait être inefficace en terme d'impact.

Un exemple peut illustrer ce constat.

En septembre 2011, j'ai pu assister à une animation de prévention menée par un organisme officiel, rattaché à une institution régionale, qui intervient en milieu scolaire. L'animation consistait en un parcours constitué de différentes étapes. A chaque étape, les jeunes s'expérimentaient à mettre un préservatif dans des situations de plus en plus complexes : dans le noir, dans un état d'ébriété avancée, avec les mains liées, puis dans le noir et avec les mains liées, les mains liées et en état d'ébriété, et ainsi de suite. Le message était simple : « Soyez en capacité de mettre un préservatif en toute circonstance ». Aucune discussion n'a eu lieu avec eux sur l'opportunité ou le sens d'avoir des relations sexuelles en état d'ébriété avancé, ou en étant totalement entravé-e. La dernière étape était une sorte de « Questions pour un champion » sur le thème des maladies sexuellement transmissibles. Un jeune garçon remporte le concours et demande ce qu'il a gagné. Un de ses camarades empoigne une jeune fille qui se trouve à proximité, et lui dit : « Elle ! »

Cette réponse n'a rien d'étonnant de la part d'un jeune à qui on venait d'expliquer toutes les techniques possibles pour enfiler un préservatif, sans jamais lui parler du respect de l'autre, et encore moins du consentement nécessaire à toute relation sexuelle.

La situation décrite ci-dessus ne constitue qu'un exemple. Il en existe bien d'autres dans les actions et les campagnes de prévention

menées par les grandes associations de lutte contre le sida, voire par des associations dites féministes. En France, les institutions et les associations peinent en effet à articuler l'action contre le sida et la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes.

Or, pour faire évoluer la situation, il faudrait qu'au niveau institutionnel et associatif, les actions de lutte contre le sida ne soient plus cantonnées à une dimension sanitaire ou technique. Des démarches qui prennent en compte les rapports sociaux de sexe ont été expérimentées dans d'autres pays et ont prouvé leur efficacité. C'est ce que ce mémoire démontre.

Ce mémoire a été réalisé, en 2005-2007, dans le cadre du DIU Egalité des chances entre les femmes et les hommes, et a obtenu le Prix Huguette Delavault en 2012.

Images de la parentalité : quelle influence dans la carrière des femmes et des hommes ? Un exemple italien

Cette recherche naît de l'exigence d'approfondir la question de l'inégalité professionnelle persistante entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, aujourd'hui, en Europe. Le constat est immédiat et démontré par de nombreuses études qui mettent en évidence l'existence des multiples discriminations qui marquent de très fortes disparités entre emploi féminin et emploi masculin : écarts de salaires, différences de carrières, ségrégations horizontales et verticales, surchômage et sous-emploi.

Une des causes qui contribue à reproduire cette condition est à rechercher dans la répartition inégale, au détriment des femmes, des tâches domestiques et familiales. L'articulation entre les temps de vie différents semble ne concerner que les femmes et cette situation empire avec l'entrée dans la parentalité : au sein du couple, à l'arrivée d'un enfant, les femmes réduisent fortement le temps dédié à l'activité salariée pour gérer le quotidien, quand les hommes semblent se confirmer dans leur rôle professionnel.

Pourquoi ce phénomène existe-t-il ? Pourquoi aujourd'hui encore le partage des tâches et des responsabilités n'est-il pas encore un fait avéré au sein de notre société ? Nous entendons souvent parler, surtout par les médias, des « nouveaux pères » ou « pères poules », je m'interroge sur la signification. Et le rôle maternel a-t-il changé ? Y a-t-il des « nouvelles mères » ? Ce sont les questions que j'ai voulu creuser au cours de mon mémoire, en analysant les représentations et les images qui opèrent à la construction des rôles parentaux au sein du couple, pour comprendre de quelle manière elles influencent le choix professionnel des nouveaux parents. J'ai aussi porté mon regard sur les politiques d'aide à l'articulation des temps de vie (congés parentaux et crèches) en essayant de comprendre leur poids différent dans l'existence des femmes et des hommes. L'entrée dans la parentalité a été le point d'observation privilégié pour examiner la façon dont les femmes et les hommes conçoivent et transforment leur propre rapport au travail.

Le mémoire se déploie sur quatre chapitres dont les deux premiers, de genre descriptif, sont consacrés à l'esquisse d'un état des lieux de l'emploi féminin en Europe et en particulier en Italie, les deux derniers constituant le noyau de ma recherche personnelle de terrain. J'ai conduit des entretiens à Livorno, ville italienne située dans la région de Toscane qui compte actuellement une population de 161 232 habitants; j'ai cherché les personnes à interroger auprès d'un planning familial assurant le suivi de grossesse. Les femmes enceintes y vont pour un suivi normal de grossesse, pour assister aux cours de préparation à l'accouchement et y retournent après la naissance pour suivre des cours de puériculture et d'allaitement. La recherche de terrain se construit à partir des analyses des entretiens (semi-directifs) avec huit couples de nouveaux parents italiens et d'un entretien (non directif) avec une sage-femme. J'ai estimé le point de vue de la sage-femme intéressant dans le cadre de mon étude, parce qu'une telle professionnelle de santé joue un rôle fondamental dans le parcours de construc-

tion des identités parentales : la parole de la sage-femme est la parole de l'experte, elle détient un savoir, et savoir est pouvoir. Son discours est un discours normatif qui attribue des valeurs précises aux rôles parentaux à travers l'assignation de certaines qualités. A partir des entretiens, nous pouvons remarquer qu'il existe, dans la mentalité des personnes, un modèle de référence de la « bonne mère » et du « bon père », que aucune ni aucun ne remet jamais en question et qui se dessinent de la façon suivante :

— « bonne mère » : elle est une présence constante auprès de l'enfant, elle est plus impliquée, elle nourrit, elle allaite, elle s'occupe des soins, elle fait le ménage, elle va chez le pédiatre, elle donne de l'amour, de la protection, du soutien économique, elle fait tout ;

— « bon père » : il s'occupe de l'éducation de l'enfant, il est un support moral pour la mère, il joue et donne le bain au bébé, il transmet la force, le courage, il est un guide, il est l'autorité, il travaille.

Les ouvrages de référence que j'ai utilisés sont des travaux de chercheuses françaises comme M. Maruani, D. Méda, M. Ferrand, G. Fraisse, P. Molinier, et italiennes, M. Piazza, C. Saraceno ; j'ai en outre utilisé des données de l'EUROSTAT - Office statistique de l'Union européenne -, de l'ISTAT - Institut italien de statistique -, de l'Observatoire de la Parité et d'autres publications parues sur des revues comme « Recherches et Prévisions », « Sciences sociales et santé », « Etudes et Résultats » (DREES), « Dossier d'études » (CAF).

Livre

L'identité de genre dans les œuvres de George Sand et Colette

Marion KRAUTHAKER. L'Harmattan, 2011

Le livre de Marion Krauthaker se lit avec intérêt de bout en bout mais il est dommage que la forme ne soit pas au niveau du fond. Un travail d'édition sérieux aurait été bienvenu. Il aurait permis de corriger les nombreuses coquilles (accords, conjugaison), une syntaxe hésitante qui fait parfois relire la même phrase plusieurs fois pour la comprendre. Il aurait peut-être également permis d'alléger la lourdeur d'un texte émaillé de « nous notons », « nous avançons », etc. typiques de l'exercice thèse à l'international (c'est-à-dire à l'américaine) qui à force de vouloir être précis en arrive à produire des phrases comme « La dernière version de saphisme que nous détectons chez Colette est sans aucun doute mise sur piédestal par Colette » (207), pour n'en citer qu'une. Cela est d'autant plus regrettable que la progression de la pensée et de l'argumentation est toujours claire et n'avait donc pas besoin d'être soulignée de manière répétitive.

Pour en venir au fond, ce livre fait partie d'une sorte de tradition qui veut que les œuvres de Sand et Colette soient comparables et donc comparées et cela souvent, comme le souligne l'auteure, au vu de similarités biographiques entre les deux femmes. Ayant conscience de la validité très relative de ces prémices (compare-t-on souvent Jane Austen et Emily Brontë, toutes deux filles de pasteur, célibataires, mortes jeunes et écrivant dans leur temps libre ?), Marion Krauthaker choisit, tout en restant dans le parallèle Sand/Colette de « prendre les choses à rebours » et de partir de l'aspect féministe des œuvres et d'en examiner les stratégies, les contradictions apparentes pour arriver en fin de compte dans les deux cas à une dénonciation de la nature codifiée

du genre. Cette contestation est perçue comme dynamique, originale et similaire chez les deux auteures en ce qu'elle mène à une contestation des normes mêmes d'écriture fictionnelle.

Le dynamisme de la contestation de la hiérarchie des genres apparaît clairement dans le sommaire qui part des contextes historiques pour mieux dégager, dans un premier temps, les formes de rupture par rapport au système binaire des genres dans une démonstration compétente, si assez attendue. La rupture mène au chapitre sur la subversion des deux genres effectuée, selon Krauthaker, par Sand et Colette. L'inclusion de la masculinité est intéressante en ce qu'elle renforce la notion de dynamique. Si le travail fait sur George Sand est en général de qualité et convaincant, on ne peut s'empêcher d'avoir des doutes quand il s'agit de Colette. La présentation de Don Juan en particulier semble un peu convenue : cette figure n'est-elle pas, de par son caractère mécanique, quasi caricatural de la masculinité, une version de la subversion de la hiérarchie des sexes et de la suprématie du patriarcat ? Une analyse moins normée de Don Juan aurait pu enrichir le chapitre suivant sur l'opposition à l'hétéronormativité qui semble plus une description des types d'homosexualité masculine et féminine qu'une réelle analyse. On aurait, par exemple, apprécié une analyse de la position du narrateur/auteur à ce sujet, en particulier en ce qui concerne Colette. Aucune remarque n'est faite sur le fait que celle-ci est beaucoup plus complaisante ou indulgente face aux homosexuels hommes que femmes. Il est pourtant intéressant, et sans doute révélateur, que le seul exemple de lesbianisme présenté de manière positive soit une relation du passé (XVIII^e) tirée de textes écrits par une des femmes et ressemblant, d'après les citations choisies, à une amitié amoureuse où le sexe/genre entre en fin de compte moins en jeu que les sentiments romantiques. Une réponse possible, l'antipathie de Colette pour le travestissement genré, qu'il s'agisse en fait d'hommes ou de femmes, aurait également mérité d'être creusée en ce qu'elle apporterait certainement des nuances quant à la position de l'écrivaine face au genre

et ses fluctuations. Il y a dans ce chapitre des points et des passages forts intéressants. On pense au rappel que Butler, malgré le succès qui est le sien, n'a pas inventé les idées sur la construction permanente et fluctuante du genre mais qu'elle a repris celles de Garfinkel. Les pages analysant le travestissement de Léa en vieille sont excellentes et celles sur Damien travesti en Don Juan intéressantes et de nouveau auraient mérité approfondissement. Mais le fait qu'il ne s'agit pas de travestis transgenres confirme que la notion de travesti mérite d'être analysée plus avant chez Colette. La partie de ce chapitre traitant de George Sand pose, par contre, une question tout à fait pertinente, celle du travestissement imposé par le système de genres établi, binaire et hiérarchisé. La démonstration se poursuit avec l'idée que la subversion du genre/gender va de pair ou entraîne la subversion du genre littéraire. Ceci est de nouveau très prometteur et dans l'ensemble bien mené mais on regrette les conclusions un peu sommaires. L'impression finale est que les deux auteures, et surtout Colette, sont en fin de compte beaucoup plus subversives en ce qui concerne le genre que le gender, cela bien sûr sans nier que les deux soient liés. C'est à mon avis le point fort de ce travail qui, vu son importance et le fait que les sujets d'étude sont avant tout deux créatrices, aurait mérité d'être au cœur ou au point de départ de l'analyse. Le dernier chapitre où nous arrivons en fin de dynamique avec l'idée de la réalisation d'une identité de genre dégagée des structures traditionnelles (je reprends le titre) offre un très bon développement sur l'hermaphrodisme de Gabriel ou dans *Gabriel*. Les choses sont un peu moins claires en ce qui concerne Colette. L'idée que c'est la hiérarchisation plutôt que la différenciation qui constitue le problème auquel les deux auteures s'attaquent est tout à fait juste. De nouveau on a des doutes quant au développement sur Colette dont la position ambiguë est un peu vite évacuée à travers la notion d'hermaphrodite mental, même si on est d'accord avec le but déclaré qui est d'envisager l'autre plutôt que d'être lui. Je ne suis pas sûr que Colette ait été aussi claire dans son écriture créative que dans

ses déclarations. La nécessité du hors lieu ou du hors champ est une autre idée fort intéressante qui aurait pu être reliée à la mort de Gabriel, autre manière de sortir du monde hiérarchisé. Le lien de ce hors-lieu avec le positionnement dans et hors narration est également un point stimulant qui pourrait fournir des travaux ultérieurs plus approfondis. Une remarque cependant quant à la multiplication des identités de genre ; elle ne semble concerner que les personnages féminins, alors que les personnages masculins avaient leur place pleine et entière dans les chapitres précédents. Cela aurait mérité commentaire ou questionnement. S'agit-il d'une incapacité à le faire parce qu'on est femme ? De la reconnaissance implicite d'une résistance du masculin à la fluidité de genre ? Et, dernière remarque, la référence à Kristeva et à son interprétation de la pureté qui est de nouveau intéressante et vient compenser ce qui est ressenti comme un manque dans le chapitre sur l'homosexualité, mais qui arrive un peu tard.

En conclusion *L'identité de genre dans les œuvres de George Sand et de Colette* est un ouvrage sérieux, innovant en ce qu'il fait un réel effort d'analyse des procédés d'écriture et de réécriture du genre chez Sand et Colette, et très souvent stimulant. Les remarques faites ci-dessus n'invalident pas la qualité d'ensemble de l'ouvrage, elles suggèrent des points qui pourraient fournir matière à une réflexion et à des travaux futurs.

Marianne Camus



George Sand



Colette

Réseaux

FÉMINISTES EN MOUVEMENTS

Si les études féministes sont issues du mouvement féministe des années 1970, elles ont eu tendance au cours de leur institutionnalisation à se distinguer du féminisme militant pour mieux affirmer leur légitimité scientifique. C'est surtout vrai en France et surtout à Paris. La volonté de reforge ce lien nécessaire a été affirmée lors du congrès de la recherche féministe dans la francophonie, à Toulouse en 2002. Mais sa mise en œuvre a été difficile.

C'est d'abord en tant qu'association « quarante ans de mouvement » (créée en 2010 pour faire revivre et transmettre l'histoire du MLF), donc en renouant avec mon engagement féministe d'origine que j'ai participé au collectif d'une quarantaine d'associations qui organisaient les rencontres féministes d'Evry en 2011. Et j'ai souhaité que l'ANEF s'y associe (voir *Bulletin* de l'ANEF 2011).

Féministes en mouvements (FEM) est un collectif d'associations, intergénérationnel, qui regroupe à ce jour quarante-cinq associations qui se sont reconnues dans le texte d'appel, dessinant les contours d'un féminisme universaliste, laïque et progressiste (voir *bulletin* de l'ANEF 2011). S'y retrouvent autour de revendications et d'actions communes des anciennes et des jeunes associations, des associations généralistes et des associations thématiques ; des associations issues du mouvement féministe des années 1970 et une nouvelle génération de féministes ; de grandes associations professionnalisées qui assurent une mission de service public dans la défense des femmes et des petites associations thématiques, spécialisées.

A la suite des rencontres d'Evry en 2011, les associations parties prenantes ont travaillé ensemble à la rédaction d'un manifeste où chacune, avec son expertise propre, analyse la situation et formule des

revendications. Après avoir déconstruit 11 fausses évidences concernant la situation des femmes dans la société, elles se sont mises d'accord sur 30 revendications. *Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore !, manifeste des féministes en mouvements*, a été publié aux éditions Les Liens qui Libèrent (110 pages, 7 €).

Ce manifeste, longuement discuté, constitue désormais la base commune du collectif d'associations qui s'y présentent.

Diverses initiatives, prises par l'une ou l'autre des associations regroupées dans les FEM sont soutenues par celles qui le souhaitent. Ainsi la rencontre « Féminisme et politique » de l'association « Quarante ans de mouvement » en avril, confrontant le contexte et le positionnement du mouvement féministe en 1981 et en 2012.

Pour porter les droits des femmes dans le débat public, les FEM ont organisé à la Cigale le 7 mars 2012 une soirée d'interpellation des candidat.e.s aux élections présidentielles. Celle-ci a remporté un énorme succès et permis effectivement de peser dans le débat, puisque nombre des revendications des FEM sont devenues promesses de campagne de François Hollande. Promesses tenues pour ce qui est d'un gouvernement paritaire et de l'existence d'un ministère des Droits des femmes. La venue de Najat Vallaud-Belkacem aux deuxièmes rencontres féministes d'Evry et les engagements pris témoignent de la prise en compte des problématiques féministes, malgré leurs limites soulignées par le texte de sortie adopté à Evry (voir document).

Les FEM restent vigilantes à l'égard du gouvernement et s'expriment collectivement dans diverses situations. Ainsi une lettre ouverte au président de la République lancée après le verdict de Créteil sur les viols collectifs, signée par 45 000 personnes, a-t-elle été remise à la Ministre, qui s'est engagée à organiser un grand rendez-vous sous la forme d'Etats généraux. A l'occasion du comité interministériel qui doit définir la politique du gouvernement en matière d'égalité femmes-hommes pour les cinq ans à venir, les FEM ont donné une contribution au site du ministère. Celle-ci fait le point sur ce qui a été fait, est en

cours ou pas parmi les revendications du Manifeste, avant d'argumenter sur la nécessité d'investir dans la liberté et l'égalité. Certains de ces textes sont présentés dans le présent *Bulletin* ; les suivants seront prochainement sur le site : www.rencontresfeministes.fr.

Les modalités de fonctionnement du collectif se construisent dans la pratique. Elles font l'objet de nombreux débats. Elles seront rendues publiques dès que possible, appelant d'autres associations à rejoindre le collectif.

Aux deuxièmes rencontres d'Evry, l'ANEF a animé un atelier dont le compte rendu se trouve dans ce *Bulletin*.

COMPTE RENDU DE L'ATELIER 21

animé par l'ANEF le 8 juillet 2012

Construire l'égalité femmes-hommes :
le rôle des institutions, des associations, de la recherche
féministe

Les intervenantes dans l'ordre d'intervention : Erika FLAHAUT, Christelle HAMEL, Ernestine RONAI et Marie France CASALIS. Michèle FERRAND est excusée.

Animatrice : Françoise PICQ

Salle comble !

Françoise PICQ introduit l'atelier en rappelant que les institutions chargées des droits des femmes, les associations et la recherche féministe ont une même origine. Ce sont différentes façons de répondre à des questions qui ont été soulevées par le mouvement féministe des années 1970.

Les institutions nationales et internationales ont été mises en place en réponse à la contestation (France 1974 : Secrétariat d'Etat à la

Condition féminine, ONU 1975 : Année internationale, dénoncées alors comme récupération de la lutte des femmes). Que l'objectif ait été d'enterrer la contestation, de noyer les problèmes par des « réformes symboliques » ou de construire véritablement une politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, ces institutions ont perduré depuis.

Les associations issues du mouvement ou renouvelées par lui et la recherche féministe ont été deux façons de continuer le combat féministe en le professionnalisant : sur le terrain militant, avec la prise en charge directe des femmes, ou sur celui de la contestation du savoir masculin et du renouvellement et de la transmission des connaissances.

Les relations entre ces trois pôles ont été empreintes de méfiance réciproque (entre mouvement et institutions, entre militantisme de terrain et recherche perçue comme déconnectée des réalités vécues par les femmes), évidemment compliquées par des différences d'appréciation politique.

C'est pourtant par l'action conjuguée de ces trois catégories d'acteurs que les choses ont changé depuis 40 ans, notamment à travers les politiques européennes. C'est le « triangle de velours » (selon l'expression consacrée d'Alison Woodward « Building a Velvet Triangle : Gender and Informal Governance », 2004) En France, le triangle de velours n'a pas bien fonctionné au niveau national, pour toutes sortes de raisons (dont la faible influence politique des institutions chargées des droits des femmes et la fragile reconnaissance de la recherche féministe et sur les femmes) ; le fossé s'est creusé entre recherche et militantisme, (très faible participation de chercheuses aux premières rencontres d'Evry ; *Bulletin de l'ANEF*, 2011) parce que nous n'avons pas suffisamment affronté les tensions inévitables et nécessaires entre les deux approches.

Aujourd'hui le contexte politique est favorable : un ministère des Droits des femmes (enfin), accessible aux féministes, puisque nous

allons rencontrer la ministre à l'issue de cet atelier ; un mouvement féministe rajeuni et dynamique ; une recherche féministe vivace (même si masquée derrière l'ambivalence du genre). L'enjeu de la période et de cet atelier : (re)construire un « espace de la cause des femmes » (Laure BERENI), en abordant frontalement les problèmes, en confrontant les points de vue ; mais pour un **combat commun**.

Erika FLAHAUT (chercheuse-sociologue - Université du Maine-CUEP) présente l'étude qu'elle a dirigée sur la professionnalisation du travail militant dans les grandes associations de défense du droit des femmes (Planning familial, Fédération Solidarité femme, CNDFF) dans la région des Pays de Loire. Avec une approche double, sociologie du travail et regard genre, une série d'entretiens a été effectuée auprès des salariées (directions comprises), des militantes bénévoles et personnes à la tête des directions nationales de ces trois grandes associations.

Cette recherche souligne des résultats parfois paradoxaux. Les associations ont innové en donnant naissance à de « nouveaux métiers » ; mais des écarts se sont créés entre les valeurs et missions de ces associations (comme l'autonomie) et la gestion humaine des salarié.e.s (le plus souvent des femmes). L'émergence de tensions et même de conflits nécessite de réfléchir à la place de chacun et chacune (militantes et salariées) au sein de l'association employeuse. Dans les associations féministes, plus qu'ailleurs peut-être, l'invisibilité du travail ou le « travail invisible » des salariées est particulièrement mal ressenti. Cela peut s'expliquer par des facteurs internes (confusion entre bénévolat et travail salarié qu'il est difficile de distinguer) et aussi par des facteurs externes (dépendance financière des associations vis-à-vis des institutions, avec les financements par projets, à court et moyen terme, qui sont en décalage avec des emplois en CDI). Erika conclut sur la nécessité pour les associations de travailler sur leur fonction d'« employeuse » .

Christelle HAMEL (chercheuse-sociologue, chargée de recherche à l'INED) présente, du point de vue de la recherche, le projet de création d'un Observatoire national des violences, 12 ans après la grande enquête ENVEFF coordonnée par Maryse Jaspard.

Comment penser les liens entre la production de savoirs des recherches scientifiques et les pouvoirs publics qui ont besoin de cette expertise pour évaluer et proposer des moyens d'action, et les rapports avec les associations qui elles-mêmes produisent des savoirs ?

La France est très en retard. Des observatoires contre les violences existent comme celui du département de Seine Saint-Denis (93), celui de la ville de Paris (l'Observatoire de l'égalité), celui de « l'enfance en danger » (ONED) ou encore celui de la « délinquance et des réponses pénales » (ONDRP). A l'étranger, on trouve plutôt des centres de recherche interdisciplinaires et universitaires sur les violences, qui ont davantage d'indépendance vis-à-vis de l'Etat (au Québec, le Centre de recherche interdisciplinaire sur les violences familiales et envers les femmes (CRIVIFF) - <http://www.criviff.qc.ca/cms/index.php?lang=fr&accueil=1>), compte 49 chercheuses et chercheurs, réparti.e.s sur huit universités, travaillant à plein temps sur les violences sexistes, pour une population de 8 millions d'habitants, quand la France, qui compte près de 70 millions d'habitants, ne s'est encore dotée d'aucune structure de ce type.

Quel budget pour financer ces recherches ? Il est important que le budget consacré aux études ne ponctionne pas le budget consacré aux associations. C'est pourquoi celui-ci devrait émaner essentiellement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont c'est la mission que d'œuvrer à la production de connaissances. Il devrait être aussi alimenté par les autres ministères concernés : le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail (question de la violence au travail), le ministère du Logement (question des hébergements d'urgence).

Photos Nicole Décuré



*Françoise Picq,
Paris, 13 novembre 2009*



*Erika Flahault,
Paris, 26 mars 2012*



*Christelle Hamel,
Paris, 26 mars 2012*

Quelle structure pour organiser, planifier et financer ces recherches ? On pourrait prendre l'exemple de l'Agence nationale de recherche sur le sida qui est un groupement d'intérêt public (GIP), et donc créer une Agence nationale de recherche sur les violences, qui regrouperait les associations (premières détentrices et productrices de savoirs), des structures de recherche et divers ministères. Son budget serait réparti sur plusieurs ministères qui travailleraient ainsi en partenariat. Cela donnerait une assise interministérielle stable, plus propice

à la réalisation des projets que ne l'est le Plan interministériel de lutte contre les violences envers les femmes. Un deuxième type de financement pourrait être organisé par un partenariat avec des fondations d'entreprises.

Ernestine RONAI (Responsable de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis) présente un exemple local du bon fonctionnement du « triangle de velours ». Après 1995 (Conférence de Pékin) et l'enquête ENVEFF (voir plus haut), il y a eu une prise de conscience à l'échelle départementale de la Seine Saint-Denis et la rencontre d'une volonté politique avec un tissu associatif actif.

L'Observatoire, créé en 2002, a pour objectifs d'initier des enquêtes et des recherches sur le terrain, de mutualiser les « bonnes pratiques » et d'exercer une fonction de veille, de sensibilisation et d'alerte. Les politiques publiques se sont donc donné trois directions : la formation des professionnel.le.s ; l'information (l'alerte) auprès des habitants, des opinions publiques et des décideurs / décideuses ; la prévention.

En se dotant d'outils expérimentés (guides, DVD, théâtre-forum, etc.), l'observatoire permet une mise en réseau de la collectivité territoriale (Déléguée des Droits des Femmes, CAF, PJJ, Associations, 26 villes / 40 Services départementaux) soutenu par le département et la région Ile de France. Ce partenariat entre tou.te.s les représentant.e.s de chaque partenaire se réalise dans un contexte d'égalité et de confiance réciproque.

Pour l'observatoire, la recherche est indispensable et valorisée, car « mieux connaître c'est mieux accompagner ». L'enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les filles (CSVF) a été la première à faire suite à celle de l' ENVEFF. Elle concernait les plus jeunes filles, et s'est déroulée dans le 93 auprès d'un échantillon représentatif de 1566 jeunes filles de 18 à 21 ans. Or les résultats (23 % des enquêtées ont subi un niveau de violence élevé et 13 % ont subi

des agressions sexuelles graves avant 16 ans) ont permis de créer des alertes et des outils de programme : « Jeunes contre le sexisme ». D'autres protocoles ont été élaborés, pour rendre publiques toutes les démarches qui servent à lutter contre les violences, comme la « lutte contre les mariages forcés ». Les campagnes de prévention ont montré leur impact, et les enquêtes ont rendu visibles les progrès, puisqu'une baisse des mariages forcés est constatée pour les filles qui restent plus longtemps sur le territoire français. Une autre enquête sur les féminicides a été menée par la DDF, le parquet et la police sous l'égide de l'observatoire. Sur quatre années, on avait compté 24 meurtres dans le département. Les conclusions de l'enquête ont permis de constater que certaines femmes auraient pu être sauvées, que certaines ne s'étaient jamais signalées parce qu'on ne leur avait jamais posé la question des violences conjugales et que souvent les féminicides s'étaient passés en présence des enfants.

Pour conclure, Ernestine Ronai insiste sur l'importance de la communication des résultats des recherches.

Marie-France CASALIS (militante au CFCV et ex-déléguée au SDDF), à partir de son expérience dans différents pôles du triangle de velours, nous fait part de ses réflexions sur le rôle des recherches qui, pour elle, sont capitales dans les relations avec les associations.

Il faut s'appliquer à créer des productions (plus que des paroles) pour appuyer les institutions de pouvoir ; « donner des données » et organiser le savoir pour le rendre utilisable. Les militantes ont un regard sur une réalité qu'il leur appartient de partager avec les pouvoirs publics (exemple : police, administrations publiques, etc.). Pour cela il faut se faire confiance, créer un partenariat entre pouvoirs publics, associations et chercheuses en analysant les difficultés, en donnant des solutions et en reconnaissant les compétences de chacun et chacune. Il faut donc de la pédagogie pour développer la prise de conscience et la prise en considération du partenariat. En quelques mots, la recher-

che appuie l'argumentation des associations qui agissent et cherchent des financements auprès des institutions.

L'atelier a été interrompu par l'annonce de l'arrivée de la ministre, et le débat avec la salle n'a pu avoir lieu, ce qui est regrettable. Mais le très grand intérêt porté à la question par un public très concerné est le signe très encourageant du dialogue entre chercheuses et responsables associatives qui va se développer.

Compte rendu par Geneviève Pezeu

RENCONTRES D'ÉTÉ DES FÉMINISTES
EN MOUVEMENTS
Evry – 7 et 8 juillet 2012

Conclusion des rencontres
Prononcée par Magali De Haas

C'est à moi que revient l'honneur de conclure nos rencontres d'été et je vais tout d'abord adresser quelques remerciements. Merci d'abord à tous nos soutiens et partenaires, sans qui ces rencontres n'auraient pas pu avoir lieu. Merci à toutes les associations qui font partie de cette aventure enthousiasmante et notamment au groupe d'animation du collectif. Un grand merci à toutes et tous les volontaires et au petit groupe d'organisation qui a œuvré pour que tout se passe bien. Merci à Frédérique, Josiane et au Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, qui ont filmé les grands temps de ces rencontres pour que nous puissions en garder trace. Et enfin, un remerciement tout spécial au centre Hubertine Auclert, pour le temps consacré à nous accompagner dans la préparation de cet événement. Nous tenons à ce centre et nous mobiliserons pour le garder.

Cette deuxième édition a rassemblé près de 700 personnes. C'est encore plus que l'an dernier ! Nous ne pouvons que nous en réjouir, car cela signifie que la forte fréquentation de l'an dernier, puis de cette

édition, n'était pas un simple concours de circonstances, mais le signe d'un véritable regain d'intérêt pour le féminisme. Le mouvement féministe est bien vivant et il continue de se développer !

A travers les échanges entre différentes générations militantes, entre associations aux thématiques et sensibilités variées, à travers la dynamique qui anime notre collectif depuis 18 mois, nous avons déjà réussi plus d'un exploit ! Mieux nous connaître et apprendre à travailler ensemble d'une part, mais surtout positionner la liberté et l'égalité femmes-hommes dans le débat public. Il y a un an ici-même, en parlant de la scène publique, nous avons justement dit « Nous y sommes et nous y resterons ! » Nous y sommes bien restées et ce week-end a confirmé la persistance de notre détermination.

La situation, quelle est-elle ? Les inégalités persistent, la précarité accable des femmes par milliers, les plans d'austérité ne font qu'aggraver la situation économique et sociale et les régressions se succèdent sur la scène internationale avec un relativisme culturel qui gagne du terrain.

Cela dit, force est de constater qu'en un an le contexte politique a changé. Depuis quelques mois, la gauche est arrivée au pouvoir. Cela a levé des espoirs importants, d'autant plus que quelques signaux forts nous ont été adressés par le gouvernement. Mais nous avons trop souvent été déçu.e.s par le passé. Croire que nous adresserons des chèques en blanc serait bien mal nous connaître. La liberté et l'autonomie ont toujours caractérisé le mouvement féministe : servons-nous des opportunités politiques sans en être dépendantes.

De même, si nous nous sommes félicitées de la création d'un ministère, qui était notre première revendication, nous ne cesserons de nous mobiliser pour que la transversalité soit un maître mot dans les politiques publiques, à tous les niveaux. Et bien sûr, pour que le Service des Droits des Femmes, administration dédiée, ait les moyens d'assumer ses missions, sur tout le Territoire.

La détermination qui est la nôtre sort encore davantage renforcée après ces rencontres. Cette détermination-là n'acceptera aucune excuse

et ne se satisfera pas d'annonces ou de symboles. Nous voulons des avancées rapides et conséquentes. Notre manifeste porte 30 revendications, première base pour la construction d'une société égalitaire. Il y a une heure, la Ministre a pris des engagements sur beaucoup de sujets. Mais notons que nous n'avons entendu aucun engagement chiffré et très peu d'engagements quant aux échéances. C'est le signe que si la volonté est là, ce qu'on appelle désormais « la rigueur de gauche » risque, et nous le déplorons, de faire passer à la trappe l'égalité, voire d'aggraver les inégalités. C'est donc aussi contre l'austérité que nous devons nous mobiliser, car, au-delà de la précarité qu'elle engendre pour des milliers de femmes, nous avons là le meilleur exemple que les droits des femmes font de plus en plus consensus à gauche mais moins facilement l'objet de réels moyens.

Les échéances sont nombreuses : conférence sociale dès demain et ses suites à l'automne, refonte de la formation des enseignants ou 2^e anniversaire de la loi de 2010 contre les violences. C'est pourquoi notre texte de sortie détermine quatre grandes priorités pour l'année qui vient : l'égalité professionnelle et salariale, la lutte contre les violences, l'éducation et le service public de la petite enfance et de la dépendance.

Pour faire aboutir notre projet féministe, il nous faut poursuivre notre travail de rassemblement. FEM est un outil de réflexion, de proposition et de mobilisation : saisissons-le, animons-le et élargissons-le, pour dynamiser les actions de chacune de nos associations et encourager les initiatives inter-associatives, dans toute la France. Durant cette rencontre, des contacts, des relations se sont nouées entre militantes, d'où peuvent surgir des initiatives locales FEM. A travers ces multiples réalisations, nous saurons nous positionner en véritable force politique et en interlocutrices incontournables. Nous appelons toutes les associations et les féministes qui partagent les mêmes valeurs et objectifs à se joindre à ce mouvement.

Les chantiers de l'égalité femmes-hommes ont besoin de la détermination, de l'enthousiasme et des compétences de chacune et chacun d'entre nous : en route !

CONFÉRENCE SOCIALE DES 9 ET 10 JUILLET 2012

Contribution du collectif « Féministes en mouvements »

Plusieurs dizaines d'associations féministes, rassemblées au sein du collectif « Féministes en mouvements », constatent tous les jours la *persistance des inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes*. L'écart de salaire entre femmes et hommes stagne à 27 %, les femmes sont presque deux fois plus nombreuses au SMIC que les hommes, et occupent 80 % des emplois à temps partiel. Malgré un niveau de diplôme aujourd'hui plus élevé que celui des hommes, les femmes restent concentrées dans des emplois sous-valorisés et se heurtent à un plafond de verre dans le déroulement de leurs carrières.

Ces inégalités sont aujourd'hui largement connues, reconnues et décriées. Mais elles ne reculent pas pour autant. Depuis 50 ans, les lois se succèdent, mal calibrées ou inappliquées. La création d'un ministère des Droits des femmes, le premier depuis 30 ans, et le lancement de la conférence sociale, constituent une *opportunité historique pour les partenaires sociaux de faire avancer rapidement et efficacement l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*. La table ronde « L'égalité professionnelle entre hommes et femmes et la qualité de vie au travail » est un bon point de départ pour répondre à ce véritable enjeu social.

Au-delà de cette table ronde, l'égalité devra être abordée de manière *transversale* à travers tous les thèmes de la conférence sociale. On ne peut en effet envisager de parler rémunération, retraite ou formation sans inclure la situation spécifique des femmes, souvent symp-

tomatique de la réalité sociale. Omettre la question de l'égalité dans ces thématiques c'est prendre le risque de générer de nouvelles inégalités et de ne prendre en compte qu'une partie de la réalité, celle des hommes.

La conférence sociale devra prendre à bras le corps le sujet de la *précarité* grandissante, qui touche en premier lieu les femmes. Les emplois majoritairement occupés par les femmes ne sont pas considérés à leur juste valeur : sous-payés, dévalorisés, dans bien des cas à temps partiel subi, ils ne permettent pas aux femmes de vivre d'un revenu décent. Notre société voit encore dans le travail des femmes une variable d'ajustement : contrats précaires, chômage minoré. Certaines de nos associations hébergent et accompagnent de très nombreuses femmes vers l'autonomie. Or nous constatons trop souvent que les *dispositifs de politique de l'emploi échappent à ces femmes, isolées, peu qualifiées, précaires et pour lesquelles les thématiques de l'emploi, de l'accès à la santé, et de la lutte contre les violences se croisent*. Nous demandons que la conférence sociale débouche sur des *mesures concrètes, en priorité* :

- la mise en œuvre d'un *système de contrôle plus abouti de l'égalité salariale dans les entreprises, avec des sanctions financières* ;
- la *stricte limitation du temps partiel imposé à l'embauche, par l'augmentation des cotisations sociales patronales sur les emplois à temps partiel et l'attribution de compensations salariales pour les salarié.e.s à temps partiel* ;
- la *revalorisation des emplois à prédominance féminine, par un système d'évaluation non discriminante des emplois qui garantira une rémunération identique pour les emplois à prédominance féminine et à prédominance masculine de valeur comparable*.

Au-delà de l'égalité professionnelle et salariale, *l'accès à l'emploi des femmes, encore plus difficile pour les femmes en situation de handicap et les femmes immigrées, est un véritable enjeu, qui ne semble pas apparaître spécifiquement dans la conférence sociale*. Un des pre-

miers freins à l'emploi étant le manque de modes d'accueil des jeunes enfants, nous demandons la *création de 500 000 places d'accueil sur tout le territoire*.

Enfin, nous attirons l'attention de cette table ronde sur le *rapprochement qui est fait entre égalité professionnelle et qualité de vie au travail*. Nous savons qu'associer égalité professionnelle et qualité de vie au travail autorise trop souvent les entreprises à faire croire qu'elles pratiquent une politique d'égalité quand elles facilitent la vie au travail des parents. *Or les deux ne se confondent pas* et il conviendrait que cet intitulé soit modifié lors des prochaines négociations entre partenaires sociaux.

Les associations féministes sont force d'analyses, d'expertises, de propositions et d'actions. Tous les jours, elles sensibilisent la société sur les stéréotypes sexués encore bien prégnants, elles déconstruisent les préjugés et proposent une grille de lecture égalitaire des rapports humains et sociaux. Riches de ces compétences, les associations qui composent le collectif Féministes en Mouvements estiment qu'elles doivent être reconnues comme *partenaire sociétal*, tant par le gouvernement que par les syndicats.

Le collectif des « Féministes en mouvements »

Les Féministes en Mouvements rassemblent plus de 40 associations féministes. Associations de conscientisation, associations de terrain, associations généralistes, associations spécialistes, jeunes associations et plus anciennes travaillent ensemble depuis plus d'un an pour porter une parole féministe forte et enrichie par la jonction entre les différentes générations de militantes.

Après à peine plus d'un an d'existence, le collectif « Féministes en mouvements » s'est imposé comme acteur dans la société : publication du Manifeste intitulé « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ?! » (Editions Les Liens qui Libèrent), listant 30 mesures pour atteindre l'égalité femmes-hommes, interpellation des candidat.e.s à

l'élection présidentielle le 7 mars 2012 à la Cigale (Paris), organisation de rencontres d'été rassemblant plus de 600 personnes en juillet 2011 et 2012.

<<http://www.feministesenmouvements.fr>>

Associations féministes membres du collectif

Adéquations, ANEF, Assemblée des femmes, Association 40 ans de mouvement, Association Entraide et Mouvement des Femmes, ATTAC – commission genre, Centre LBGT de Paris Ile de France, Chiennes de Garde, Collectif Féministe Contre le Viol, Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes, Du Côté des femmes, Elles aussi, Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes, L'Escale, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femix'Sports, Femmes en Résistances, Femmes pour le dire, femmes pour agir, Femmes Solidaires, FIT - Une femme, un toit, GAMS, GRIF, Le Monde à Travers un Regard, Les in-soumises, Ligue du Droit International des Femmes, Maison des Femmes de Montreuil, Mémoire traumatique et victimologie, Mix-Cité, Mouvement du Nid, Osez le féminisme !, Planning Familial, Rajfire, Réseau Féministe « Ruptures », SOS Homophobie, SOS Sexisme, Voix de femmes, Zéro macho.

Forum

Pour plus d'égalité entre filles et garçons à l'école

Le Monde.fr - 25.09.2012 à 16h47 - Mis à jour le 25.09.2012 à 17h26 par Vincent Peillon et Najat Vallaud-Belkacem

Le 10 juillet dernier, l'Etat et les partenaires sociaux s'accordaient unanimement pour relancer le processus de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet objectif ne peut être disjoint d'un autre engagement : mettre l'égalité des filles et des garçons au cœur même de la refondation républicaine de l'école.

Certains s'interrogeront encore. L'école mixte n'est-elle pas déjà le creuset de l'égalité ? La réussite scolaire des filles aux examens et la relative surreprésentation des garçons parmi ceux qui décrochent de notre système scolaire n'est-elle pas le signe que l'école compense largement les inégalités de genre ?

L'égalité entre les femmes et les hommes est aujourd'hui une valeur et une promesse de la République, en même temps qu'un objectif fondamental de l'institution scolaire. C'est précisément à l'aune de cette promesse et des espoirs qu'elle suscite qu'il faut mesurer le chemin qu'il reste à parcourir... et il est encore long. L'égalité en droit, la mixité scolaire n'ont pas suffi à abolir la différence de regard porté sur les filles et les garçons, la construction sexuée des parcours scolaires ni les violences sexistes à l'école.

L'école reproduit encore trop souvent des stéréotypes sexistes. La manière d'interroger, de donner la parole, de noter, de sanctionner et évidemment d'orienter, révèlent des représentations profondément ancrées sur les compétences supposées des unes et des autres.

L'école est loin d'être neutre du point de vue du genre. Bien des études montrent qu'en classe, la parole est inégalement distribuée et les attentes différentes. Quand l'on suppose les garçons toujours capables de « mieux faire », on croit souvent les filles au sommet de leurs capacités. On tend à attendre des unes le conformisme et des autres la créativité. Programmes et manuels entretiennent trop souvent ces représentations inégalitaires : combien de « grandes femmes », pour tous ces « grands hommes » dans les livres d'histoire ? Combien d'images valorisantes des femmes ?

Ces mécanismes involontaires peuvent avoir des conséquences lourdes et directes sur les parcours scolaires, puis professionnels, des jeunes. Le paradoxe est connu : les filles ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons mais leurs choix d'orientation – et plus encore les choix qui sont faits pour elles – demeurent très traditionnels et trop souvent restreints à quelques secteurs d'activité. D'une palette plus étendue, les parcours des garçons ne les détournent pas moins de certains domaines professionnels, considérés comme « féminins ». Les filles représentent ainsi à peine plus de 10 % des séries industrielles et... plus de 90 % de la série ST2S (sciences et technologies de la santé et du social). De même, alors que le taux d'accès au baccalauréat des filles est largement supérieur à celui des garçons (76,6 % pour les filles contre 66,8 % pour les garçons), elles ne représentent que 43,5 % des élèves inscrits en première année des classes préparatoires aux grandes écoles. Les filles ne sont d'ailleurs pas les seules à en souffrir : l'échec des garçons prend une part de sa source dans le décalage entre le message de la société qui les dit « plus forts » que les filles et la réalité de leurs résultats scolaires, décalage qui tend à délégitimer à leurs yeux la parole et les exigences de l'école.

Il est de notre responsabilité de provoquer une prise de conscience de ces phénomènes inconscients pour que les regards changent, que nous parvenions à ce « déconditionnement » des mentalités dont parlait déjà Yvette Roudy, ministre des Droits des femmes en 1981. Il est

de notre responsabilité que nous passions des déclarations d'intention et des textes de lois à une pratique quotidienne de l'égalité. Parce que nous voulons que les femmes et les hommes aient le choix, aient tous les choix possibles, parce que c'est un impératif citoyen, un impératif social et un impératif économique, nous construirons ensemble une éducation qui porte et transmet la culture de l'égalité entre les sexes.

Notre école doit former des citoyennes et des citoyens émancipés capables de comprendre, d'interroger voire de critiquer le fonctionnement de la société et d'exercer leur libre-arbitre. Beaucoup se joue dans les premières années : la culture de l'égalité doit se transmettre au plus tôt, et nous y attacherons une importance toute particulière dans l'écriture des programmes. Nous y formerons les enseignants et l'ensemble des personnels qui concourent à l'éducation et à l'orientation des élèves, dans le cadre des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Notre école doit former davantage de femmes chercheuses, ingénieures, scientifiques qui participeront au redressement productif dont notre pays a besoin. La répartition inégalitaire dans les filières nous conduit en effet à gâcher, sans même nous en rendre compte, des potentiels, des compétences, des énergies. Là encore, nous serons volontaristes et travaillerons en étroite liaison avec les partenaires sociaux, les collectivités territoriales, l'enseignement supérieur pour promouvoir une orientation qui ouvre aux jeunes filles et aux jeunes hommes tous les possibles et porte l'ambition d'une mixité plus forte dans toutes les filières de formation.

Notre école, enfin, doit se mobiliser contre les violences de genre, ces mots, ces gestes, ces coups qui excluent et infériorisent les filles. Installer le respect entre tous et toutes, apprendre le bonheur de partager un espace, du commun : c'est la mission de l'école. Elle suppose – quand les enfants de tous âges sont soumis par la télévision, par Internet, à un flot d'informations incontrôlables qui ne véhiculent pas toujours des valeurs de respect et d'égalité – d'aider les élèves à

construire leur identité, leur rapport aux autres, à leur corps et donc de leur parler de sexualité. Il doit y avoir une place à l'école pour une information et une éducation émancipatrice sur ces sujets. La loi qui prévoit des séances d'éducation à la sexualité de la Maternelle à la Terminale doit être rendue effective partout sur le territoire, dans toutes les écoles, tous les établissements.

Nous ne partons pas de rien. De très nombreuses initiatives, locales comme nationales, des partenariats entre l'école et les associations, construisent au quotidien une culture du refus des préjugés, des discriminations et des violences, une culture émancipatrice. Nous travaillons pour faire de ces innovations multiples une véritable politique. Et nous le ferons en nous adressant ensemble aux acteurs de l'Éducation, pour que tous soient convaincus du caractère central de cette dimension de leur mission. « L'école, en instruisant, éduque à la liberté », apprenaient en leur temps les futurs instituteurs. Il est temps de compléter cette maxime : l'école doit éduquer à l'égalité.

Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation nationale ;
Najat Valtaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes,
porte-parole du gouvernement.

Combattons les discriminations sexistes à l'école

Le Monde.fr, 25.09.2012 à 16h47, mis à jour le 25.09.2012 à 17h26
Par Association de recherche sur le genre en éducation et en formation (ARGEF)

L'école républicaine est en effet toujours le théâtre de discriminations sexistes plus ou moins criantes. Les inégalités entre filles et garçons en termes d'orientation en sont sans doute la marque la plus frappante. D'autres sont moins visibles, mais plus insidieuses. Malgré certaines croyances, le terme élève n'est pas un substantif neutre. Nos élèves ont un sexe, les enseignant.e.s également. Aujourd'hui encore, les marques identitaires ont des effets sur les comportements et les pratiques pédagogiques : la manière d'interroger, de donner la parole en classe, de sanctionner, d'évaluer, d'orienter... Il est important que les professionnel.le.s de l'éducation en prennent la mesure. Aujourd'hui encore, certaines pratiques enseignantes entretiennent des inégalités de fait, préjudiciables aux élèves des deux sexes. C'est la raison pour laquelle il est urgent de former tou.te.s les enseignant.e.s et l'ensemble des personnels qui concourent à l'éducation et à l'orientation des élèves.

Dans ce chantier qui s'ouvre, nous ne partons pas de rien ! Depuis plusieurs années déjà, certain.e.s professionnel.le.s de l'éducation, parfois avec l'appui de leur institution, ont à cœur de transformer des déclarations d'intention et des textes de lois en une pratique quotidienne de l'égalité. Elles et ils s'appuient sur de très nombreux travaux issus des sciences de l'éducation, tels que ceux de Marie Duru-Bellat, Nicole Mosconi, Michelle Zancarini-Fournel, Claude Zaidman et ceux, plus récents, d'une recherche d'une grande vitalité, produisant des savoirs nouveaux indispensables à de nouvelles pratiques plus égalitaires. Car la question de l'éducation à l'égalité des sexes à l'école n'est pas nouvelle.

Depuis trente ans, des textes de lois, des conventions, des circulaires de l'Education nationale se succèdent, définissant une politique

globale d'égalité des chances. Ces déclarations d'intentions restent hélas bien souvent lettres mortes et l'impuissance des pouvoirs publics à les appliquer est connue : elle a été signalée à de nombreuses reprises par ceux et celles qui se consacrent à ces questions, chercheuses et chercheurs ou actrices et acteurs de terrain. Elle figure également dans certains rapports publics. Plus que jamais, il importe donc de passer aujourd'hui des déclarations aux actes.

Ce travail ne peut pas être mené sans une réflexion de fond sur les inégalités de sexe. Pratiques enseignantes, programmes scolaires, supports pédagogiques, etc., doivent être évalués à l'aune d'une mixité réfléchie, assumée, volontariste pour être véritablement émancipatrice.

Saisissons-nous pour cela des très nombreuses initiatives locales, nationales et internationales qui se sont emparées depuis longtemps déjà de la question. Reconnaissons le travail accompli ici et là par des équipes engagées efficacement sur le terrain, comme à l'IUFM de Lyon, pilote sur les questions d'égalité des sexes depuis 2000, mais aussi dans d'autres IUFM comme à Toulouse, ou encore à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense et à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle (INETOP). Regardons également les plans d'études existant dans la francophonie, tel celui de la Wallonie, ou du canton de Genève qui forme tou.te.s ses enseignant.e.s de primaire et secondaire à la question du genre.

Valorisons ces expertises plutôt que de répéter les erreurs et les tâtonnements. Mutualisons les réflexions, les supports, les idées afin de mettre en œuvre un plan de formation à l'égalité des sexes ambitieux et pragmatique, qui soit immédiatement applicable dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Reconnaissons le chemin déjà parcouru pour mieux mesurer ce qui reste à parcourir.

« Nous travaillons pour faire de ces innovations multiples une véritable politique », écrivent nos ministres. Nous avons besoin de ce

soutien politique pour venir à bout des résistances que nous rencontrons. Nous nous réjouissons de travailler ensemble pour passer au plus vite des déclarations d'intention aux actions de formation.

L'Association de recherche sur le genre en éducation et en formation (ARGEF) est un groupement international de chercheur.e.s francophones engagé.e.s dans la formation des enseignant.e.s, qui œuvre pour la promotion des études sur le genre dans l'éducation, tant en Suisse romande, qu'en Belgique et en France.

BULLETIN D'ADHÉSION OU D'ABONNEMENT

A N E F

Association nationale des études féministes
34, rue du Professeur-Martin 31500 Toulouse

L'adhésion à l'ANEF est annuelle (année civile). Elle inclut l'abonnement au *Bulletin*.

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Courriel :

TARIFS D'ADHÉSION

10 € (adhérentes d'EFiGiES)

15 € (étudiantes, avec justificatif)

30 € (revenus mensuels inférieurs à 1 500 €)

45 € (revenus mensuels supérieurs à 1 500 €)

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF (www.anef.org)

Abonnement au *Bulletin* sans adhésion

(1 numéro par an + numéros spéciaux : 25 €)

Signature :